

# Rapport Annuel 2014

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



**Sivom**  
RÉGION MULHOUSIENNE

# TABLE DES MATIERES

<b>Préambule</b>	<b>Page 03</b>
<b>Les faits marquants en 2014</b>	<b>Page 04</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Le Programme Local de Prévention PLP en phase active</li><li>▶ Réflexion engagée sur le contrôle d'accès en déchetterie</li><li>▶ Impact de la collecte sélective en porte-à-porte à Mulhouse et Illzach</li><li>▶ Harmonisation des consignes de tri des déchets d'emballages à partir de mai 2014</li><li>▶ Consolidation de l'étude de caractérisation des ordures ménagères</li><li>▶ Les travaux du nouveau réseau de chaleur démarrent au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014</li><li>▶ Contrôle semi-continu des dioxines à l'UIOM dès janvier 2014</li></ul>	
<b>Les missions</b>	<b>Page 11</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Habitants et territoire</li><li>▶ Particularité : la collecte des ordures ménagères</li><li>▶ Adhérents aux missions «traitement et collecte sélective»</li><li>▶ Carte du SIVOM toutes missions confondues</li></ul>	
<b>La maîtrise des déchets</b>	<b>Page 13</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Une politique globale</li><li>▶ Prise en charge des déchets dans toute leur diversité</li><li>▶ Prééminence du recyclage et de la valorisation</li><li>▶ Le geste de tri facilité par l'harmonisation des consignes de tri</li><li>▶ Optimisation du traitement</li><li>▶ Résultats chiffrés marquants en 2014</li><li>▶ Les outils de communication</li></ul>	
<b>Le traitement des déchets</b>	<b>Page 24</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ L'usine de valorisation énergétique des résidus urbains</li><li>▶ Le Centre de tri d'Illzach</li></ul>	
<b>La collecte sélective des déchets ménagers</b>	<b>Page 45</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ La gestion des 16 déchetteries intercommunales</li><li>▶ Autres collectes de déchets occasionnels ménagers</li><li>▶ La collecte sélective par apport volontaire</li><li>▶ La collecte sélective en porte-à-porte</li><li>▶ Qualité du tri des papiers, cartons et bouteilles plastique</li><li>▶ La récupération des métaux ferreux et non ferreux</li><li>▶ La prévention de la production de déchets</li></ul>	
<b>Les chiffres clés</b>	<b>Page 75</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Evolution des déchets ménagers</li><li>▶ Synthèse par rapport aux objectifs du Grenelle de l'Environnement</li></ul>	
<b>Le coût du service</b>	<b>Page 78</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ La mission «Traitement des résidus urbains »</li><li>▶ La mission « collecte sélective »</li><li>▶ Evolution des soutiens Eco-Emballages</li><li>▶ Evolution des soutiens Ecofolio</li><li>▶ Evolution des soutiens OCAD3E</li><li>▶ Evolution des soutiens EcoDDS</li><li>▶ Evolution des soutiens EcoTLC</li><li>▶ Les autres Eco-organismes</li><li>▶ Prix moyen de reprise des matériaux triés</li></ul>	
<b>Les perspectives pour 2015</b>	<b>Page 88</b>
<b>Annexes : 7 tableaux détaillés des tonnages</b>	<b>Pages 90 à 96</b>
<b>Annexes : 5 graphiques – Evolution des tonnages</b>	<b>Pages 97 à 101</b>

# Préambule

Le **rapport annuel 2014** sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est établi conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 en application de la loi n° 95-101 du 02 février 1995, dite loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Il est dressé pour l'ensemble des communes du SIVOM de la Région mulhousienne pour lesquelles le syndicat exerce ses compétences, et est présenté à l'assemblée délibérante « dans les 6 mois qui suivent l'exercice concerné ».

Ce document est ensuite tenu à la disposition du public au siège du SIVOM et est transmis aux maires des communes ou établissements publics membres qui en font rapport à leurs conseils municipaux ou leur comité d'administration.



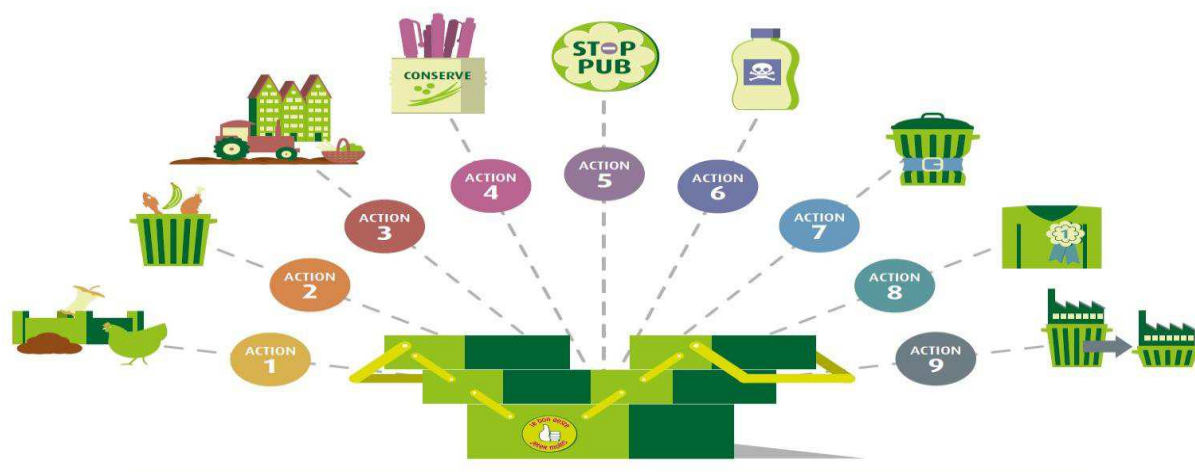
# Les faits marquants en 2014

## ► Le Programme Local de Prévention des déchets entre dans sa phase active en 2014

En 2014, le Programme Local de Prévention (PLP) entre dans sa phase active; les actions sont mises en œuvre sur l'ensemble des thématiques retenues pour **80 %** d'entre elles par rapport au programme prévisionnel.

Le SIVOM de la Région mulhousienne est partie prenante pour la mise en œuvre des actions suivantes : la réduction des déchets de cuisine et de jardin par le compostage individuel et collectif, la promotion du réemploi par l'étude de faisabilité d'une recyclerie, la sensibilisation sur la dangerosité des produits au niveau de leur utilisation et de leur collecte, et la sensibilisation en milieu scolaire par un module spécifique.

Rappelons que Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a arrêté le Programme Local de Prévention des déchets de la région mulhousienne fin 2013, dans le cadre d'un accord-cadre signé en octobre 2012 avec l'ADEME, sur la période 2013-2017. Cette démarche engage la collectivité à réduire de **7 %** des ordures ménagères et assimilés (OMA), soit une baisse de **-24 kg** par habitant, ou **-6 000 t** au total à l'horizon 2017.



## ► Réflexion engagée sur le contrôle d'accès en déchetterie

Les tonnages collectés sur le réseau des 16 déchetteries intercommunales du SIVOM augmentent fortement de **+19%** en 2014, certes avec la nouvelle déchetterie de la ville de WITTELSHEIM qui a adhéré à m2A le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mais néanmoins, en comparant le ratio kg/hab/an, il se confirme une évolution anormale de **+13,8%** de ce service public. Une réflexion en matière de contrôle d'accès est menée, car les déchetteries du SIVOM demeurent pour l'instant libres d'accès, même si les habitants ne résidant pas sur le territoire et les professionnels sont normalement interdits d'accès. Mais aucun dispositif de contrôle n'existe aujourd'hui en déchetterie.



## ► Impact de la collecte sélective en porte-à-porte sur les territoires de Mulhouse et d'Illzach



La collecte sélective optimisée en porte-à-porte sur MULHOUSE et ILLZACH, déployée en 2013, donne ses premiers ratios en année pleine.

Cette « réorganisation » de la collecte sélective fait progresser le ratio de collecte brute qui évolue de **47,9 kg** à **65,5 kg** par habitant et par an entre 2012 et 2014, soit **+36,7%** sur la globalité du gisement tout mode de collecte confondu.

Malgré ce résultat très positif en matière de tonnage collecté, force est de constater qu'en contrepartie, la qualité du tri se détériore dans les secteurs urbains en porte-à-porte, où l'on y constate **jusqu'à 26,7 %** d'erreurs de tri. De ce fait, la moyenne globale des refus de tri est en hausse. Par rapport à notre année de référence 2012, les refus de tri passent de **10,6% à 15,5% en moyenne** sur le SIVOM (+46%), malgré le travail de sensibilisation des ambassadeurs du tri.

## ► Harmonisation des consignes de tri des déchets d'emballages ménagers à partir de mai 2014

Conformément au décret n° 2012-291 du 29/02/2012 (date limite d'application au 31/12/2015), les consignes de tri des déchets d'emballages sont harmonisées sur l'ensemble du territoire du SIVOM à partir du 02 mai 2014. Quel que soit le mode de collecte sélective (PAV & porte-à-porte), le geste de tri de l'habitant sera identique. Il pourra déposer dans son bac à roulette, ou dans son sac jaune, soit encore sur les point-tri d'apport volontaire papiers, journaux, magazines, et tous les emballages ménagers hors verre (carton, plastique, métallique).

## ► Consolidation de l'étude de caractérisation des ordures ménagères sur la base de deux campagnes successives

La deuxième campagne de caractérisation des ordures ménagères s'est déroulée en février 2014 (après celle de mai/juin 2013).

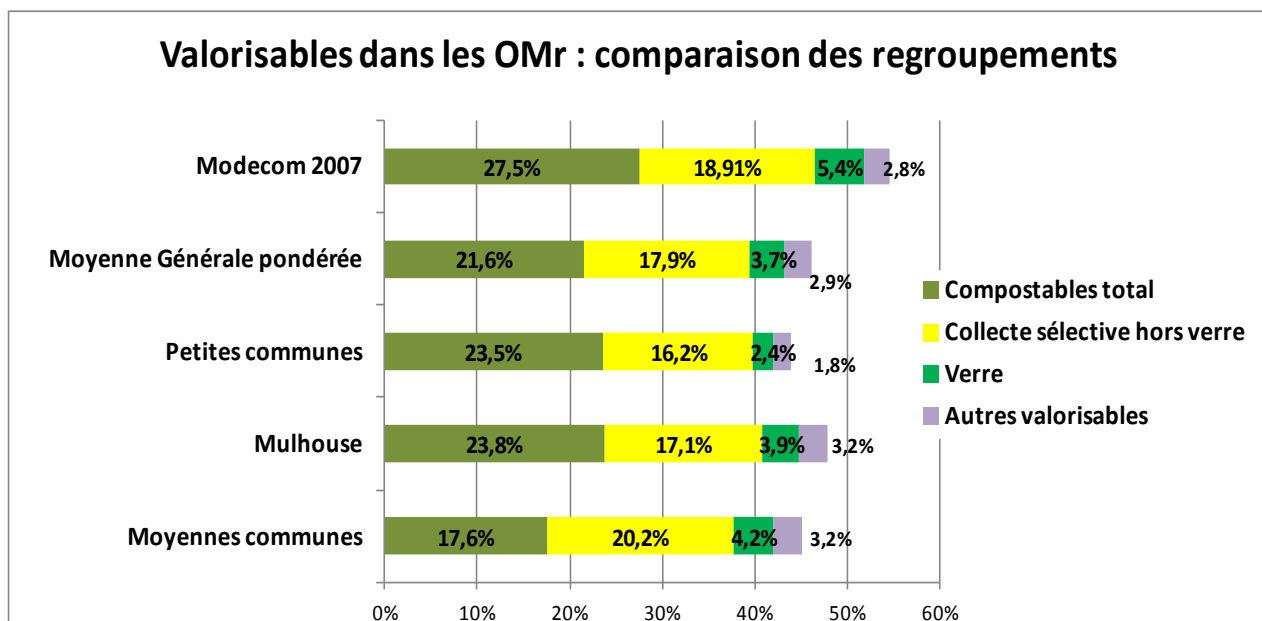
La consolidation des résultats des deux campagnes sur la base de **80 échantillons** au total permet d'obtenir une cartographie fiable du contenu de nos poubelles avec un ratio moyen tenant compte des périodes avec et sans tonte de gazon.



**Consolidation des résultats  
par la moyenne des  
deux campagnes réalisées  
en mai 2013 et février 2014**

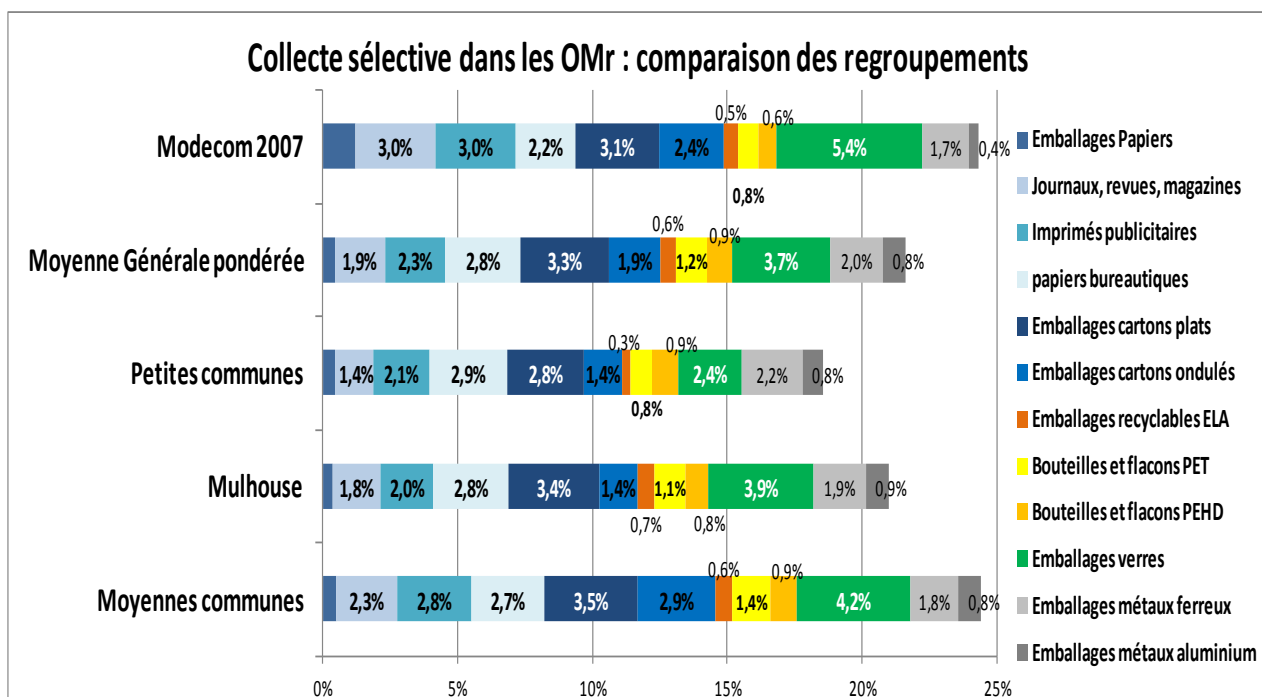
		Moyenne générale avec pondération		Potentiel valorisation organique	Potentiel valorisation matière	Principales actions de prévention
		%	kg/hab/an			
Déchets fermentescibles	Produits alimentaires non déballés ou partiellement consommés	5,1%	13,3			gaspillage alimentaire
	Fermentescibles issus des restes de repas	2,1%	5,4			gaspillage alimentaire
	Restes de pain	1,7%	4,4			gaspillage alimentaire
	Produits non consommables issus de la préparation des repas	16,5%	43,3			compostage
	Liquides alimentaires non consommés	0,5%	1,3			gaspillage alimentaire
	Déchets verts	4,4%	11,6			compostage
	Autres putrescibles	0,9%	2,2			
Papiers	Emballages Papiers	0,4%	1,1			
	Journaux, revues, magazines	1,9%	4,9			
	Imprimés publicitaires	2,3%	5,9			STOPPUB
	Papiers bureautiques	2,8%	7,3			limiter les impressions
	Papiers non recyclables	1,2%	3,2			
Cartons	Emballages cartons plats	3,3%	8,6			
	Emballages cartons ondulés	1,9%	5,0			
	Autres cartons	0,7%	1,9			
Composites	Emballages recyclables	0,6%	1,5			
	Petits appareils électroménagers	0,4%	1,0			
	Autres composites	2,0%	5,2			
Textiles		2,4%	6,3			
Textiles sanitaires	Couches	6,0%	15,8			encourager couches lavables
	Autre fraction hygiénique	0,4%	1,1			
	Fraction papiers souillés	6,3%	16,6			
Plastiques	Bouteilles et flacons PET	1,2%	3,1			encourager consommation eau du robinet
	Bouteilles et flacons PEHD	0,9%	2,3			
	Autres emballages plastique acceptés selon extension des consignes	4,4%	11,5			
	Autres emballages plastique refusés selon extension des nouvelles consignes	4,8%	12,5			
	Autres plastiques (non emballages)	2,6%	6,9			
Combustibles non classés	Bois	0,8%	2,1			
	Autres combustibles	2,8%	7,3			
Verre	Emballages en verre	3,7%	9,6			
	Autres verres	0,5%	1,3			
Métaux	Emballages métaux ferreux	2,0%	5,1			
	Emballages aluminium	0,8%	2,2			
	Autres métaux ferreux	0,5%	1,3			
	Autres métaux	0,2%	0,4			
Incombustibles		2,8%	7,2			
Déchets spéciaux	Produits chimiques	0,0%	0,1			réduction de la toxicité
	Tube fluo. et amp. basse cons.	0,0%	0,0			
	Piles et accus	0,0%	0,1			
	Autres	0,2%	0,5			
Éléments fins	Entre 20 et 8 mm	5,8%	15,3			
	Inférieur à 8 mm	2,6%	6,8			

## FOCUS : Part des « valorisables » présents dans les OMr :



<b>Constats sur les VALORISABLES dans les OMr</b>	<b>SIVOM</b>	<b>National</b>
<b>Moins</b> de déchets COMPOSTABLES dans les OMr du SIVOM	21,6%	27,5%
<b>Moins</b> de COLLECTE SELECTIVE hors verre dans les OMr du SIVOM	17,9%	18,9%
<b>Moins</b> de VERRE dans les OMr du SIVOM	3,7%	5,4 %

## FOCUS : Part des « collectes sélectives » présentes dans les OMr :

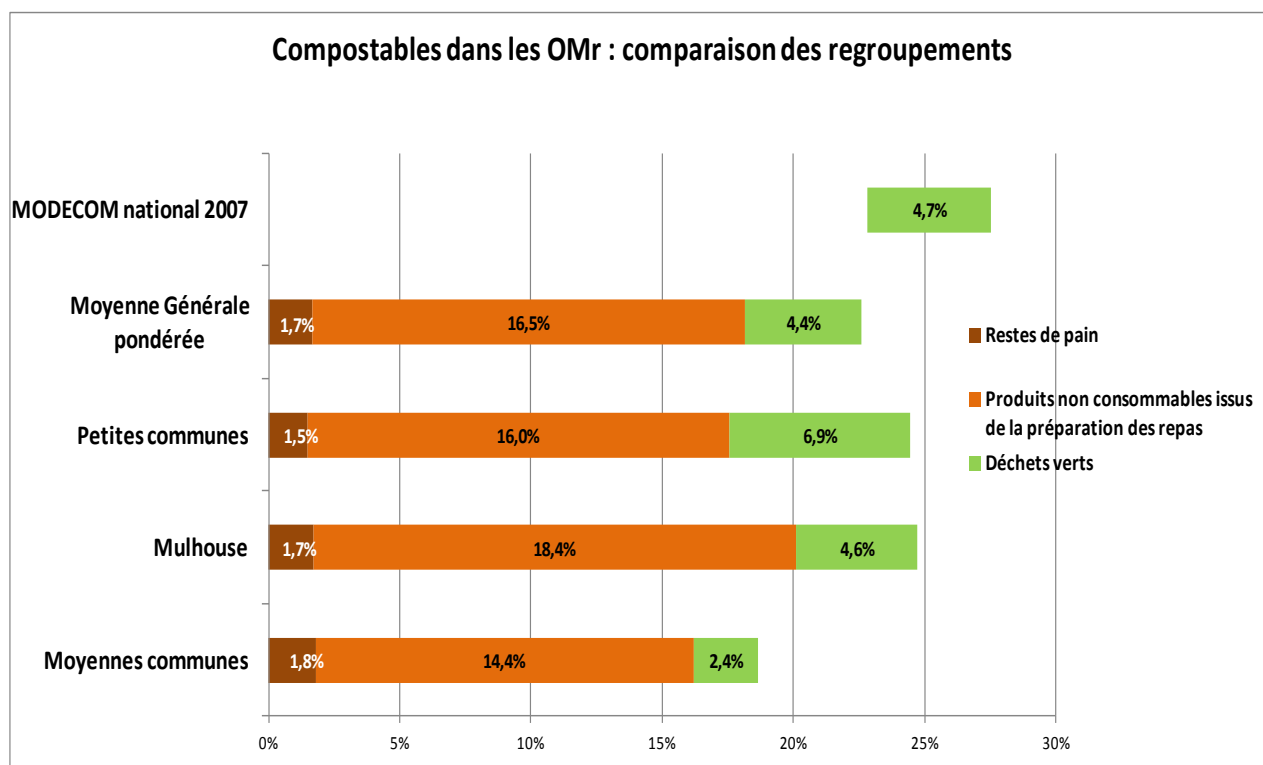


<b>Focus sur la collecte sélective hors verre dans les OMr</b>	<b>SIVOM</b>	<b>National</b>
<b>Moins</b> de PAPIERS-CARTONS-ELA dans les OMr du SIVOM	15,1%	16,5%
<b>Plus</b> de FLACONNAGE PLASTIQUE dans les OMr du SIVOM	2,1%	1,4%
<b>Plus</b> d'emballages ACIER-ALU dans les OMr du SIVOM	2,8%	2,1%
Part des PLASTIQUES en consignes élargies	4,4%	/

Les taux de captage (sur la base du gisement collecté et celui restant présent dans les ordures ménagères résiduelles (OMr) ressortent à :

- **73 %** pour le Verre
- **51 %** pour la collecte sélective hors Verre et hors consignes élargies

### FOCUS : Part des « compostables » présents dans les OMr :



Nota : le graphique n'inclut pas la part du gaspillage alimentaire (produits alimentaires non déballés, restes de repas, et liquides alimentaires) qui représentent 7,7%.

Le MODECOM inclut le pain, les viandes et restes de repas qui sont globalisés en orange hachuré.

<i>Focus sur les COMPOSTABLES dans les OMr</i>	SIVOM	National
Part des RESTES de PAIN dans les OMr du SIVOM	1,7%	/
Part du GASPILLAGE alimentaire hors pain dans les OMr du SIVOM	7,7%	/
Part des PRODUITS NON CONSOMMABLES issus de la préparation des repas dans les OMr du SIVOM	16,5%	/
<b>Moins</b> de DECHETS VERTS dans les OMr du SIVOM	4,4%	4,7%

### Les principaux gisements de valorisation et/ou d'évitement:

Les principaux gisements d'évitement et/ou de valorisation pouvant faire l'objet d'une action de prévention ou de valorisation représentent environ **70 %** des OMr.

Voici leur répartition en %, ainsi que le calcul en Kg/hab/an sur la base du gisement 2014 de 240 kg/hab/an :



Principaux gisements de valorisation et/ou d'évitement	En % d'ordures ménagères				En Kg/hab/an
	Moyennes communes	Mulhouse	Petites communes	Moyenne générale pondérée par le nb d'habitants total	Potentiel de valorisation théorique sur gisement de 240 kg par habitant
<b>Déchets compostables*</b>	16,9%	23,0%	23,0%	20,9%	<b>50,2 kg</b>
<b>Gaspillage alimentaire*</b>	8,9%	9,7%	9,1%	9,3%	<b>22,3 kg</b>
<b>Emballages hors Verre**</b>	22,1%	19,2%	19,1%	20,2%	<b>48,5 kg</b>
<b>Emballages Verre</b>	4,2%	3,9%	2,4%	3,7%	<b>8,9 kg</b>
<b>Publicités</b>	2,8%	2,0%	2,1%	2,3%	<b>5,5 kg</b>
<b>JRM</b>	2,3%	1,8%	1,4%	1,9%	<b>4,6 kg</b>
<b>Papiers de bureaux</b>	2,7%	2,8%	2,9%	2,8%	<b>6,7 kg</b>
<b>Couches culottes</b>	5,6%	6,0%	6,8%	6,0%	<b>14,4 kg</b>
<b>Textiles</b>	2,6%	2,7%	1,5%	2,4%	<b>5,8 kg</b>
<b>D3E et Déchets dangereux</b>	0,8%	0,7%	0,4%	0,6%	<b>1,5 kg</b>
<b>TOTAL</b>	<b>68,8%</b>	<b>71,7%</b>	<b>68,7%</b>	<b>70,0%</b>	<b>168 kg</b>

\* les restes de pain ont été inclus dans la catégorie gaspillage alimentaire

\*\* dont métaux, et TOUS les emballages carton et plastique, ELA

Les gisements actuellement collectés avec les OMr qui pourraient être détournés vers d'autres filières telles que le compostage, les collectes sélectives ou les déchetteries sont :

- ✓ **Le compostage** (fermentescibles non consommables issus de la préparation des repas + déchets verts) pour **20,9 %** des OMr, ce qui représente à l'échelle du SIVOM **50,2 kg/hab/an**. Des actions de prévention et d'évitement sont envisagées pour ce gisement.
- ✓ **La valorisation matière** pourrait représenter **33,9 %** des OMr, ce qui représente **81,5 kg/hab/an** dont :
  - ◆ **57,4 kg** d'emballages légers + Verre
  - ◆ **16,8 kg** de papiers recyclables (JRM, publicités, papiers bureautiques)
  - ◆ **5,8 kg** de textiles
  - ◆ **1,5 kg** de déchets dangereux

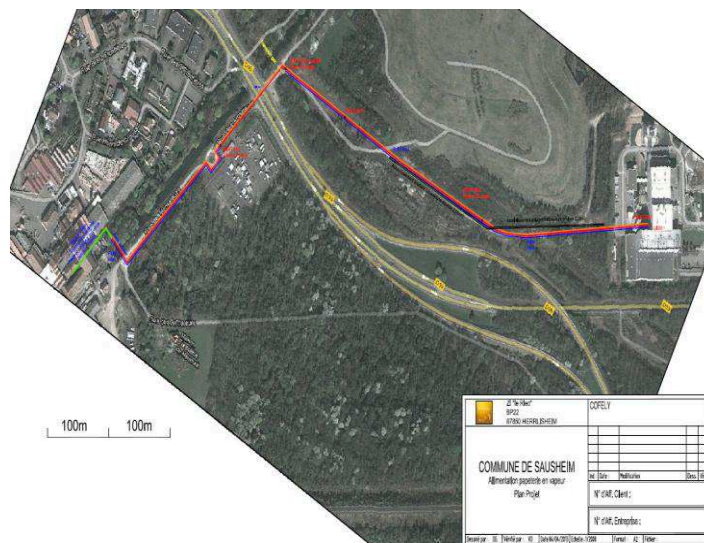
emarque : **les emballages plastique visés pas l'extension de consignes EE**, susceptibles de l'être dans le futur, représentent **4,4%** des OMr et feraient grimper le potentiel de valorisation matière à **38,3%**.

## ► Les travaux du nouveau réseau de chaleur entre l'UIOM de Sausheim et les Papeteries du Rhin ont démarré au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014

Les travaux du nouveau réseau de chaleur couplant l'UIOM aux Papeteries du Rhin ont démarré au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 dans le cadre d'un partenariat avec la société ENERSICO (investissements et commercialisation de la vapeur surchauffée). Plus de deux ans ont été nécessaires pour mener à bien ce projet.

Ce projet contribuera à l'objectif d'optimisation de la performance énergétique de l'usine d'incinération au-delà de 60% par le biais d'un mixte énergétique (chaleur, électricité).

La mise en service est prévue pour fin du **1<sup>er</sup> trimestre 2015**.



Contribuer au développement durable dans le cadre du plan climat de l'agglomération, diversifier et pérenniser les recettes, anticiper sur les contraintes réglementaires futures (en particulier pour la TGAP) sont des enjeux forts pour le SIVOM dans le cadre de sa mission de traitement des déchets.

Caractéristiques et quantités de vapeur répondant aux besoins prévisionnels de l'industriel :

Quantité de Vapeur prévisionnelle à fournir:	<b>52,2 GWh ± 10%</b>
Débit nominal fourni par l'UIRU :	<b>11,5 t/h</b>
Vapeur saturée non alimentaire à la pression de :	<b>16 bars absolus, +/- 1 bar</b>
Température :	<b>198°C, +/- 5° C</b>
Débit maximum :	<b>13 t/h</b>

## ► Contrôle semi-continu des dioxines à l'UIOM dès janvier 2014

Le contrôle semi-continu des dioxines-furanes, installé fin 2013 à l'UIOM de Sausheim, montre des résultats mensuels conformes à la norme tout au long de l'année 2014.

Rappelons que ce dispositif permettra une surveillance à fréquence mensuelle, et donc une action plus rapide en cas de dépassement de la norme (0,1 ng/Nm<sup>3</sup>). L'obligation réglementaire concernant la mise en œuvre du procédé était fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2014.



# Les missions

## ► Habitants et territoire

Transformé le 1<sup>er</sup> janvier 1993 en syndicat à la carte, le SIVOM autorise les communes à n'adhérer que pour les missions qui les intéressent et jouit ainsi d'une grande souplesse d'intervention dans des domaines très variés.

Les missions du SIVOM ont un caractère optionnel, ce qui explique que le nombre de communes concernées soit variable pour chacune d'entre elles.

Celles exercées par le SIVOM dans le domaine des déchets sont, d'une part la collecte sélective des déchets recyclables ou valorisables, d'autre part le traitement et l'élimination des déchets qui ne sont pas collectés sélectivement et qui ne peuvent être triés ou valorisés à un moment donné (ordures ménagères résiduelles).

### 1. Le traitement des résidus urbains

Cette mission concerne toutes les communes citées ci-après **(50)** et représente **280 294 habitants** d'après le dernier recensement de la population municipale (en simple comptage) arrêté le 1<sup>er</sup> janvier 2014, sachant que la Ville de Wittelsheim est adhérente de m2A depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### 2. La collecte sélective des déchets

Cette mission concerne les communes citées ci-après **(40)** hormis la Communauté de Communes d'Illfurth et représente **270 116 habitants** d'après le dernier recensement de la population municipale (en simple comptage) arrêté le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### 3. Les populations

Il est précisé qu'à partir de 2013, le SIVOM prend en compte pour ses statistiques et ratios la population municipale **en simple comptage**, alors qu'auparavant, le SIVOM prenait en compte la population totale en double comptage, en intégrant la population comptée à part.

En intégrant la commune de WITTELSHEIM, adhérente à m2A à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la variation atteint **+4,4%** pour la mission traitement, et **+4,6%** pour la collecte sélective.

## ► Particularité : la collecte des ordures ménagères ne relève pas de la compétence du SIVOM

En effet, chaque commune ou groupement de communes membres du SIVOM assure la collecte des ordures ménagères sur son territoire ; il en est de même pour la collecte des encombrants sur la voie publique ou en porte-à-porte, si ce service existe.

## ► Adhérents aux missions «traitement et collecte sélective» du SIVOM de la région mulhousienne

### 1) Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) :

Baldersheim, Battenheim, Berrwiller, Bollwiller, Bruebach, Brunstatt, Didenheim, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Galfingue, Habsheim, Heimsbrunn, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn-le-bas, Ungersheim, Wittenheim, Wittelsheim, Zillisheim, Zimmersheim

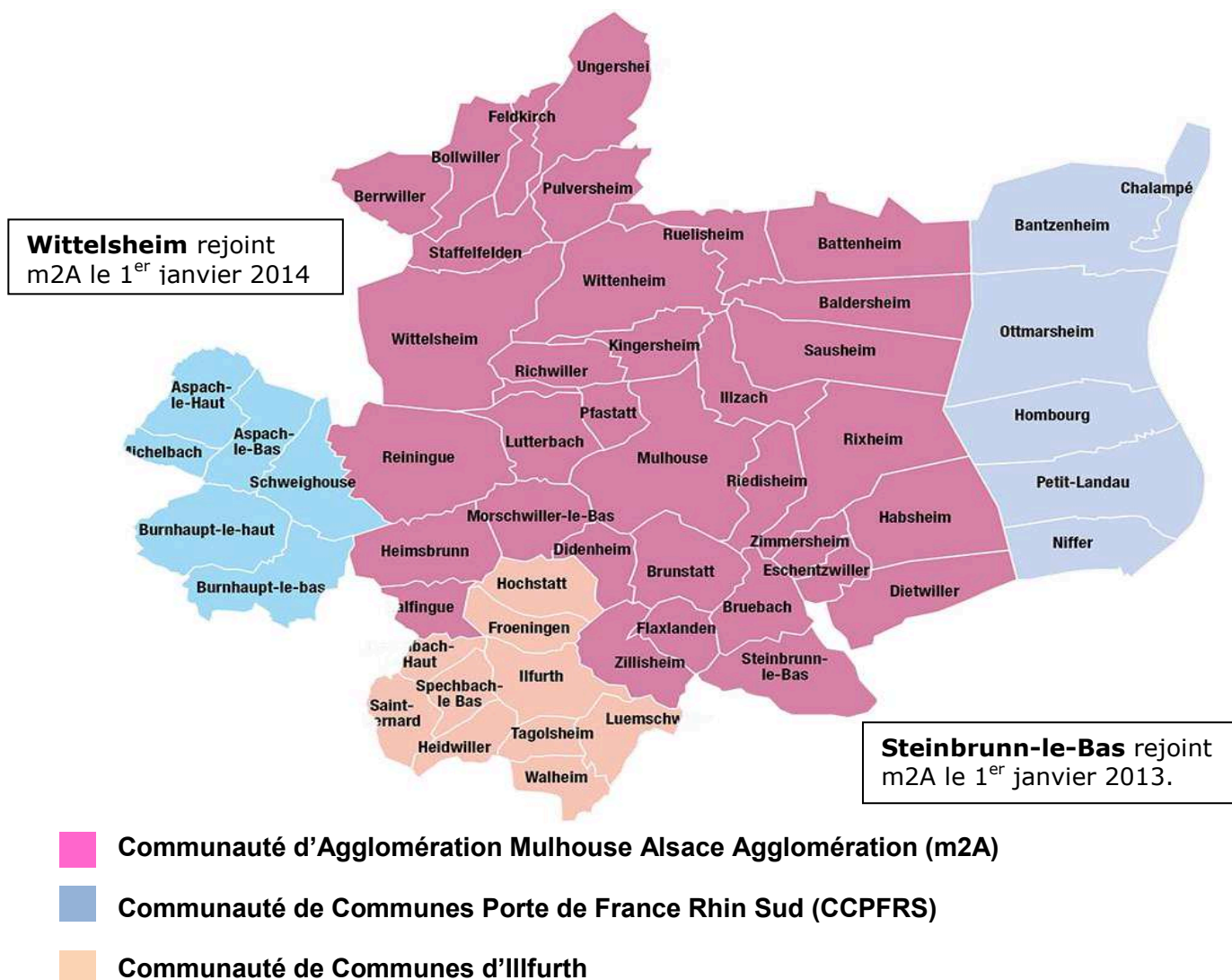
### 2) Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud :

Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim, Petit-Landau

### 3) Communauté de Communes d'Illfurth :

Froeningen, Heidwiller, Hochstatt, Illfurth, Luemschwiller, Saint-Bernard, Spechbach-le-Haut, Spechbach-le-Bas, Tagolsheim, Walheim

## ► Carte présentant le périmètre global du syndicat, toutes missions confondues



# La maîtrise des déchets

## ► Une politique globale

Dans le cadre de ses missions de collectes sélectives et de traitement des résidus urbains, le SIVOM de la Région mulhousienne met en œuvre et développe ses actions dans le cadre d'une gestion multi-filières des déchets ménagers et assimilés qui s'est concrétisée progressivement à partir de 1992. L'objectif principal est le recyclage des déchets valorisables dans un souci d'optimisation des coûts ainsi que le traitement efficient et autonome des autres déchets.

## ► Prise en charge des déchets dans toute leur diversité

La mise en place d'un dispositif complet et diversifié de traitement et de valorisation permet de prendre en compte, au-delà du regroupement géographique préconisé par le plan départemental, la totalité des acteurs économiques (les ménages et les entreprises), ainsi que leurs déchets dans toute leur diversité (ordures ménagères, déchets encombrants, déchets dangereux des ménages, déchets industriels banals et déchets des activités de soins à risques infectieux réceptionnés sur l'UIOM de Sausheim).

## ► La prééminence du recyclage et de la valorisation

Un des objectifs majeurs est en effet le développement de la valorisation matière sous toutes ses formes (récupération, recyclage, réutilisation, réemploi) grâce à un dispositif varié de collecte tel que les déchetteries, les points d'apports volontaires ainsi que la collecte en porte-à-porte.

Le SIVOM de la Région mulhousienne et m2A font évoluer les différents modes de collectes sélectives pour permettre de faire progresser les tonnages de déchets recyclés.

**Fin 2013**, tout le territoire de la ville de Mulhouse (110 351 hab.) est desservi par une collecte sélective en porte-à-porte.

**Début 2014**, c'est au tour de la ville d'Illzach (14 679 hab.) de passer de la collecte en apport volontaire à une collecte sélective en porte-à-porte.

Les bornes en apport volontaire sont retirées sauf exception, partout sur ces territoires.

D'autres communes de m2A sont d'ores et déjà candidates pour suivre ces deux exemples en 2016.





L'objectif principal de cette généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte est d'augmenter les tonnages d'emballages recyclables valorisés.

Les enjeux en matière de propreté des rues et d'amélioration des conditions de travail des agents de collecte se sont traduits par la décision de généraliser le bac à roulettes, à la place du sac, aussi bien pour la collecte des ordures ménagères que pour la collecte sélective.

## ► Le geste de tri facilité par l'harmonisation des consignes de tri

Recommandée par une directive européenne, et inscrite dans la feuille de route pour la transition écologique du gouvernement, l'harmonisation des consignes de tri des collectes sélectives sur le territoire de la région mulhousienne est devenue effective en **mai 2014**.

Ainsi, tout usager peut désormais déposer ses déchets en mélange dans le cadre d'une collecte multi-matériaux (en bac à couvercle jaune, en sac jaune, ou dans les conteneurs en apport volontaire). Quel que soit le mode de collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire, les consignes portent sur les catégories de déchets recyclables suivantes :

### Que dois-je mettre dans le bac jaune, le sac jaune, ou la borne d'apport volontaire ?

**Papiers, cartons**

- Les boîtes et emballages
- Les prospectus, magazines et journaux
- Les briques alimentaires

**Bouteilles et flacons en plastique**

- Les produits alimentaires (y compris les bouteilles d'huile)
- Les produits d'entretien et divers
- Les flacons

**Emballages métalliques**

- Boîtes de conserve, canettes et barquettes aluminium
- Les aérosols (sans les bouchons)
- Les bidons

**Le bac jaune, mode d'emploi :**

Merci de sortir le bac jaune juste avant le passage de la collecte. En aucun cas le bac jaune ne doit rester sur le domaine public. Pour connaître les jours de collecte dans votre quartier, reportez-vous au calendrier de collecte.

Certains habitants n'ont pu être équipés d'un bac jaune pour des raisons techniques. Le bac est alors remplacé par des sacs translucides jaunes mis à la disposition des habitants concernés.

Les habitants du centre-ville de Mulhouse peuvent également déposer leurs papiers/cartons, bouteilles/flacons en plastique et emballages métalliques dans les conteneurs enterrés placés à proximité de chez eux.

**Le bac jaune**

## ► Optimisation du traitement



Au-delà de la recherche d'un optimum en matière de recyclage, un double objectif sous-tend la démarche de traitement :

- ✓ Il s'agit de l'autonomie de traitement des déchets, relevant de la compétence du syndicat, grâce à l'UIOM de Sausheim et l'évitement de la mise en décharge.
- ✓ La recherche d'une performance énergétique supérieure à 60% afin d'obtenir le label « d'unité de valorisation énergétique » est également au cœur des préoccupations de nos élus.

Le fonctionnement de l'UIOM de Sausheim, maillon principal et technologique du dispositif technique, est au centre des préoccupations du SIVOM, et le maximum est fait pour assurer la protection de l'environnement et réduire l'impact de cette usine. A ce titre, l'optimisation du traitement des fumées par l'adjonction d'un traitement catalytique mis en service fin 2010 en est l'exemple parfait.

## ► Résultats chiffrés marquants en 2014

Cette rubrique présente une synthèse quantitative de l'activité, les résultats ci-après faisant l'objet d'une présentation plus détaillée plus loin dans le rapport. Compte tenu de l'augmentation attendue des tonnages due à l'adhésion de la Ville de WITTELSHEIM, les évaluations sont faites en kg/hab/an.

Par rapport aux démarches engagées et aux axes d'amélioration de la gestion des déchets recherchés par le SIVOM et m2A, les chiffres de l'activité 2014 montrent des résultats contrastés.

### Certains constituent de réels motifs de satisfaction, notamment en matière :

- de baisse des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de **-6,6%** pour atteindre **240 kg/hab/an** (*Attention sans intégration des refus de tri !*) ;
- d'augmentation de la collecte sélective des légers (CS) de **+20,6%** pour atteindre **65,5 kg/hab/an** ;
- d'augmentation des emballages en verre de **+4,3%** pour atteindre **28,8 kg/hab/an** ;
- de progression de la part des recyclables et des traitements spécifiques dans le gisement des déchets occasionnels des ménages (DOM), soit **+3,1** points pour atteindre **75 %** des entrants ;

- de baisse du recours à la mise en décharge de déchets bruts (sur le gisement global toute origine confondue) de **-61%** pour atteindre un tonnage extrêmement faible de **1 519 tonnes** sur le gisement total traité hors boues ;
- de progression du taux de recyclage global des déchets ménagers totaux (DMA) soit **+4** points pour atteindre **46,5%**

**D'autres au contraire constituent autant une contre-performance qu'un sujet de réflexion nécessitant un plan d'action, il s'agit de :**

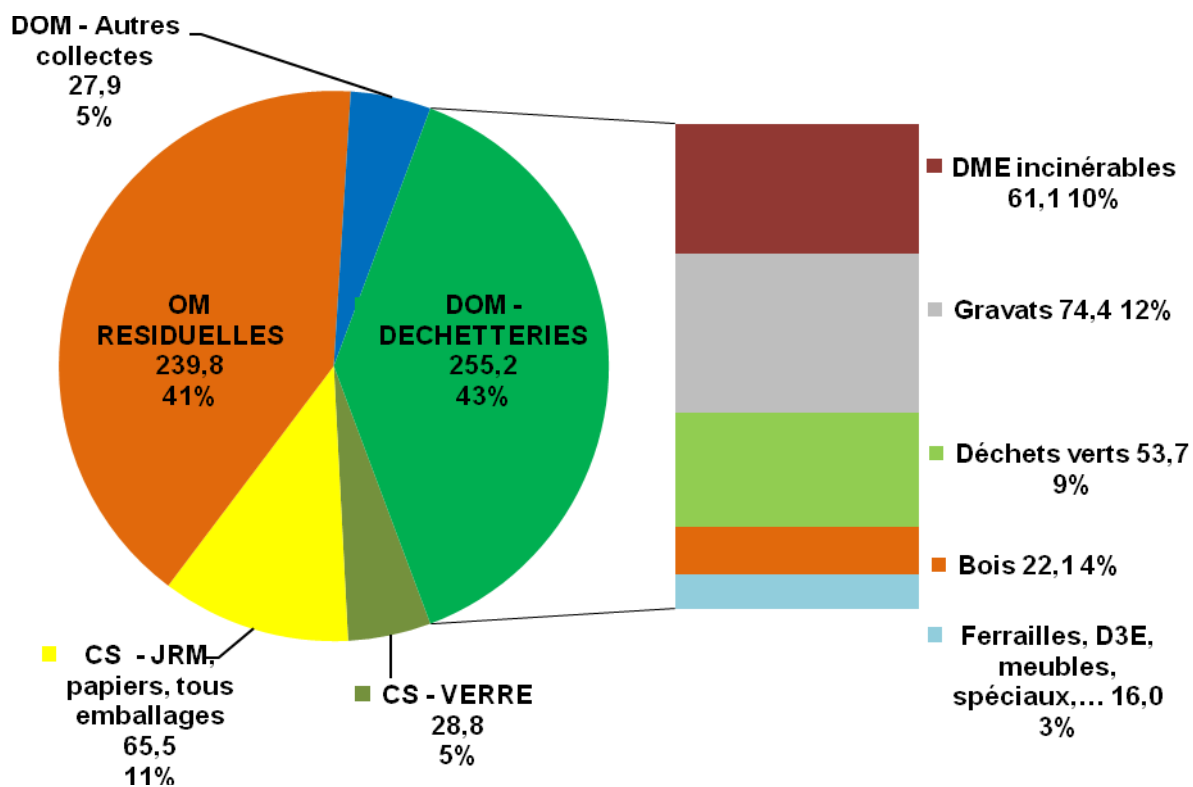
- l'augmentation importante du gisement collecté en déchetteries de **+13,8%** pour atteindre **227,2 kg/hab/an** ;
- l'augmentation des déchets ménagers totaux de **+3,8%** pour atteindre **589,2 kg/hab/an** ;
- l'augmentation importante des refus de tri de la collecte sélective des légers de **+76%** pour atteindre **10,1 kg/hab/an**.

### Synoptique de la décomposition des déchets municipaux :

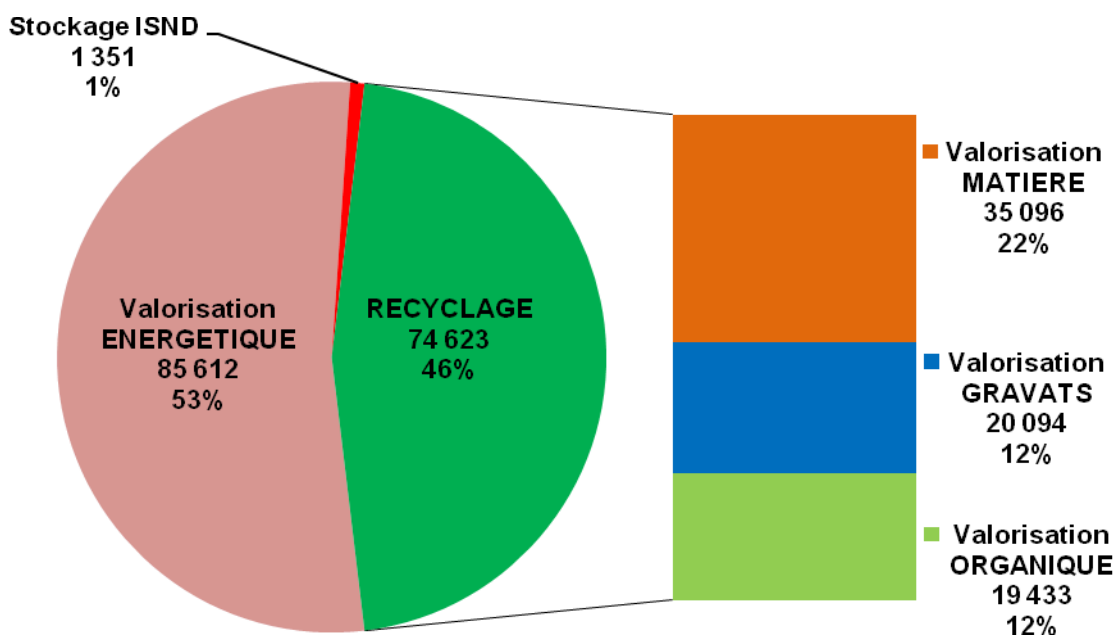
Les déchets municipaux comprennent les déchets ménagers et assimilés totaux (DMA) et les déchets de l'activité des communes-membres.

Décomposition des déchets municipaux (2014) en tonnes & kg/hab/an (hors boues de STEP) (182 111 t)			
<b>Déchets ménagers et assimilés (DMA)</b> <b>161 586 t (589,2 kg/hab/an)</b>			<b>Déchets d'activité des communes</b> <b>20 525 t</b>
<b>Déchets occasionnels des ménages (DOM)</b> <b>68 909 t</b> <b>255,1 kg</b> <i>dont</i> <b>Déchetteries</b> <b>61 377 t</b> <b>227,2 kg</b> <b>Autres collectes</b> <b>7 359 t</b> <b>27,9 kg</b>	<b>Ordures ménagères et assimilées (OMA)</b> <b>67 203 t</b> <b>334,1 kg</b>		
	<b>Collectes sélectives (CS)</b> <b>25 473 t</b> <b>94,3 kg</b>	<b>Ordures ménagères résiduelles (OMr)</b> <b>67 203 t</b> <b>239,8 kg</b>	
Encombrants, déchets verts Gravats, spéciaux, etc...	Déchets recyclables : Verre, journaux, papiers, emballages plastique, métal, carton	Collecte résiduelle en mélange (poubelle classique)	

**La composition des déchets ménagers totaux (DMA), hors boues de STEP, en kg/hab/an, soit 589,2 kg/hab/an, correspondant à 161 586 t en 2014**



**Les filières de traitement et de valorisation mobilisées :**



## Résumé des constats :

- La baisse continue des ordures ménagères résiduelles (-12,8 % exprimé en kg/hab/an par rapport à 2012), au profit de la collecte sélective (+27,3% par rapport à 2012), l'amélioration du taux de recyclage en déchetteries (+4 points en 2014) et la baisse concomitante du gisement des déchets non valorisables dans leur globalité se traduit, de facto, par un meilleur taux de valorisation global des déchets des ménagers (46,5% en 2014 contre 40,6% en 2012, gravats compris).
- Comme en 2013, l'année 2014 se caractérise par une bonne disponibilité de l'usine d'incinération pour le traitement en toute autonomie de notre gisement non recyclable, permettant une limitation exceptionnelle des détournements de déchets pour un enfouissement en décharge, soit moins de 1% du gisement total (hors boues de STEP) pris en charge et traité par le SIVOM (déchets ménagers, déchets de l'activité communale, déchets des collectivités clientes, DIB).

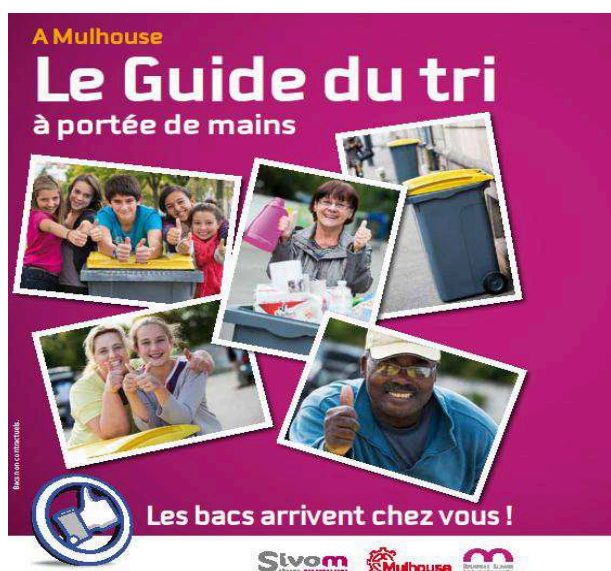
## ► Les outils de communication

Une autre constance dans l'effort déployé par le SIVOM réside dans les actions de communication et de sensibilisation, tout particulièrement du jeune public dans le milieu scolaire.

Pour faire comprendre les enjeux environnementaux et promouvoir les collectes sélectives, le tri et la réduction des déchets à la source, il est important d'informer et de communiquer auprès des habitants.

## Les supports de communication : « Déchets recyclables : suivez le guide ! »

Le guide de tri réalisé en 2013 reste en **vigueur pour des raisons d'optimisation budgétaire**. Il se décline sur la thématique de la campagne de communication dédiée au déploiement de la collecte sélective en porte-à-porte et à la conteneurisation de la collecte à Mulhouse.



### ► Le guide du tri à portée de mains :

Il présente d'une façon panoramique les déchets recyclables que l'on trie en apport volontaire ou en porte-à-porte, ainsi que les différents contenants qui leur sont destinés.

Il donne également en quelques pages toutes les informations utiles sur le réseau des 15 déchetteries intercommunales en matière de localisation, d'horaires d'ouverture et surtout fait le point sur tous les types de matériaux et produits acceptés.



## Le calendrier de collecte :

il est diffusé une fois par an aux foyers de la Communauté d'Agglomération m2A. Il donne la fréquence ou les dates de collectes des ordures ménagères, des collectes sélectives des papiers-cartons, flaconnages en plastique pour l'habitat individuel et l'habitat collectif.

A titre d'exemple, voici le calendrier 2014 pour l'un des 19 quartiers de Mulhouse, novateur pour la collecte sélective et les ordures ménagères en bac porte-à-porte.

Collecte sélective des déchets ménagers  
Calendrier 2014  
Mulhouse

### Les ordures ménagères



Par mesure d'hygiène, merci de placer les ordures ménagères dans un sac fermé avant de les déposer dans le bac.

**Ramassage :  
2 fois par semaine**

### Les déchets recyclables



- Papiers/cartons
- Bouteilles et flacons en plastiques/briques alimentaires
- Emballages en métal

Pour faciliter le tri, déposez vos déchets recyclables en vrac dans le bac.

**Ramassage :  
1 fois par semaine**

**JOURS DE RATTRAPAGE ● BAC MARRON ● BAC JAUNE**

**Avril**  
VENDREDI SAINT (VENDREDI 18 AVRIL) > COLLECTE MAINTENUE  
● Doller - Reibberg - Baurzwiller - Drouot - Wolf Wagner - Daguerre - Fonderie - Europe - Bassin Nordfeld  
LUNDI DE PÂQUES (LUNDI 21 AVRIL) > COLLECTE MAINTENUE  
● Franklin Fridolin - Centre Historique - Vauban Neppert - Brusteln - Dornach - Haut Poirier - Coteaux Parc des Collines - Cité Brand

**Mai**  
FÊTE DU TRAVAIL (JEUDI 9 MAI) > SAMEDI (03 MAI)  
● Franklin Fridolin - Centre Historique - Vauban Neppert - Brusteln - Dornach - Haut Poirier - Coteaux Parc des Collines - Cité Brand  
● Drouot - Europe - Bassin Nordfeld  
ARMISTICE (JEUDI 08 MAI) > COLLECTE MAINTENUE  
● Franklin Fridolin - Centre Historique - Vauban Neppert - Brusteln - Dornach - Haut Poirier - Coteaux Parc des Collines - Cité Brand  
● Drouot - Europe - Bassin Nordfeld  
ASCENSION (JEUDI 29 MAI) > COLLECTE MAINTENUE  
● Franklin Fridolin - Centre Historique - Vauban Neppert - Brusteln - Dornach - Haut Poirier - Coteaux Parc des Collines - Cité Brand  
● Drouot - Europe - Bassin Nordfeld

**Juin**  
PENTECÔTE (LUNDI 03 JUIN) > COLLECTE MAINTENUE  
● Franklin Fridolin - Centre Historique - Vauban Neppert - Brusteln - Dornach - Haut Poirier - Coteaux Parc des Collines - Cité Brand

En aucun cas les bacs ne doivent rester sur le domaine public. Vous avez un doute ou une question, n'hésitez pas à appeler ce numéro : Pour les quartiers collectés le matin, pensez à sortir les bacs / sacs la veille des jours de ramassage.

**N°Vert 0 800 318 122**  
APPEL GRATUIT DEPUIS LA POSTE FIXE



Pour tout savoir sur le tri : <http://tri.sivom-mulhouse.fr>



Tous ces documents sont disponibles dans les mairies et peuvent être également téléchargés sur le site internet du SIVOM : [www.sivom-mulhouse.fr](http://www.sivom-mulhouse.fr)

## Le site internet

Le site internet du SIVOM permet la mise en ligne de chiffres clés sur l'ensemble des missions du syndicat (collectes sélectives, usine d'incinération, station d'épuration...). Il permet également de commander des documents en lignes (journal « Vert et Bleu », guides de tri), consulter et télécharger les différentes pièces des marchés publics, etc...

## Les journaux d'information

Le SIVOM publie son journal d'information « VERT ET BLEU » en juin et décembre. Chaque numéro est imprimé à 125 000 exemplaires, et distribué à tous les foyers du SIVOM.



Pour le jeune public, le SIVOM a décliné un journal spécifique : le «VERT ET BLEU JUNIOR» qui est distribué dans les écoles primaires dans le cadre des actions de sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire.

## Les actions de sensibilisation des habitants au quotidien



Forte de 16 personnes, l'équipe des ambassadeurs du tri (ADT) a été tout particulièrement étoffée en 2013 pour accompagner le projet de généralisation du porte-à-porte sur la ville de Mulhouse.

Ces ADT sont rattachés au service de la Propreté Urbaine et Parc Auto de m2A, et travaillent en étroite collaboration avec le SIVOM. Outre le projet précité d'envergure, ils ont pour missions d'informer et d'accompagner les habitants dans la gestion de leurs déchets ménagers et plus particulièrement en ce qui concerne le tri sélectif et le recyclage des déchets.

### La participation à des journées d'information « citoyennes »

Le SIVOM a participé en 2013 à plusieurs journées d'information, organisées par des communes-membres sur les thèmes du tri, de la prévention des déchets, au cours desquelles les enjeux en matière de gestion des déchets ont été explicités (l'importance du tri des recyclables, la nécessité de réduction des déchets par le compostage domestique, par l'éco-consommation, par de nouveaux comportements individuels, etc...). Les supports de communication utilisés sont des panneaux d'information didactiques, et pour les familles avec de jeunes enfants, une démarche plus ludique basée sur des jeux didactiques utilisés par nos animatrices en milieu scolaire.

### Education à l'environnement dans le milieu scolaire

Les actions de sensibilisation en milieu scolaire ont démarré en 2000 et n'ont cessé d'évoluer et de s'étoffer par l'acquisition de nouveaux outils pédagogiques ou par le développement de nouvelles thématiques afin de s'adapter à la demande des enseignants. Il convient de souligner que ces actions sont menées tout au long de l'année scolaire grâce à deux animatrices spécialisées qui sont affectées à plein temps à ce programme de sensibilisation et d'ouverture sur l'environnement.

Cette sensibilisation a pris son essor avec le programme « ANIM'ECOLE dont les cibles prioritaires sont les classes du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2 pour des enfants de 8 à 11 ans).

#### →L'action phare est le jeu « TRIGOLO »

dont le principe est basé sur un « Trivial Poursuit » grandeur nature, portant sur des questions de collecte sélective, de tri et de recyclage des déchets. Après remise à chaque enseignant d'un classeur de fiches pour pré-informer les enfants, l'animation d'environ 3 heures comprend un historique, la présentation du dispositif de gestion des déchets existants, le jeu interactif du TRIGOLO proprement, complété par un exercice de tri à partir du contenu fabriqué d'une poubelle de déchets propres et secs.



## → LES ATELIERS DE ROULETABOULE

Les classes de maternelles bénéficient également depuis 2007 d'un nouvel outil pédagogique créé par ARIENA (Association d'Initiation à la Nature) de Franche Comté, adaptable également aux classes de collèges.



Il comprend :

Pour les plus jeunes (3/6 ans),

- des petits ateliers basés sur des jeux sensoriels à destination des maternelles tels que l'animation « **Madame Poubelle** » depuis la rentrée scolaire 2009. Il s'agit d'une mascotte en tissu revêtue d'emballages qui sourit quand les enfants ont retiré tous les emballages recyclables.

Enfin pour les classes primaires jusqu'au collège (les 7/14 ans),

- un atelier des savoirs pour comprendre les déchets et leurs filières de gestion (collecte, traitement, élimination, recyclage, ...),
- un atelier des débats pour pratiquer la prise de parole, s'initier au débat et apprendre à faire des choix au travers de jeux de rôles (consommation, ...),
- un atelier des expériences pour amener des notions techniques à travers l'expérimentation et la démarche scientifique.

Depuis, de nouveaux moyens interactifs sont venus étoffer le programme du SIVOM.

→ L'action « **Fabrication de papier recyclé** » destinée aux écoles élémentaires.

→ L'action « **Compostage individuel** ». Elle peut comprendre, selon la demande, la mise à disposition gracieuse du composteur individuel et éventuellement une intervention d'une ½ journée d'une animatrice du SIVOM.

→ L'action « **Vert et Bleu junior** ». Le SIVOM édite, depuis 7 ans, une déclinaison pour les enfants de son journal d'information Vert & Bleu : le Vert & Bleu Junior, ainsi que le Vert & Bleu Maternelle.

Certaines années, un jeu concours est lancé, en lien avec la thématique traitée, et encarté dans le magazine.







→ **Les actions « visite de sites »**. Les sites les plus couramment proposées sont les déchetteries du SIVOM, un centre de tri ( Aspach-le-Haut), l'usine d'incinération, ainsi que la plateforme de compostage à Wittenheim selon la disponibilité. Toutes les écoles, collèges et lycées de l'agglomération peuvent bénéficier de ces visites.

→ **Sensibilisation à la gestion de l'eau et à l'assainissement** : il s'agit d'une nouvelle animation proposée aux classe de CE2, CM1 et CM2, avec des ateliers permettant d'aborder le cycle de l'eau, le rôle des stations d'épuration, de réfléchir à sa propre utilisation de l'eau, et aux bons gestes à adopter pour la préserver.

### **Les actions menées en collaboration avec m2A et d'autres structures**

→ **« Aventure Citoyenne »** : sensibilisation des enfants de cycle 3 à la citoyenneté. Le SIVOM y participe au niveau du volet de sensibilisation à l'environnement par le biais de nos actions sur la collecte sélective (TRIGOLO et ROULETABOULE).

→ **Sensibilisation au développement durable et à l'environnement** : animation réalisée en partenariat avec 5 autres structures de l'éducation à l'environnement pour les maternelles, primaires et collèges. Elle s'appuie sur un CD-ROM destiné aux enseignants envoyé à toutes les classes dès la rentrée 2007/2008, basé sur 5 thématiques : l'eau, l'air, le vivant (végétal et animal) et 5 milieux : cour d'école, ville, campagne, forêt et cours d'eau. Le SIVOM y propose des actions sur le compostage individuel et la visite de la station d'épuration.

## Bilan des animations réalisées sur l'année scolaire 2014 / 2015 :

BILAN / ACTIONS	2013 / 2014	2014 / 2015
Animations <b>collecte sélective</b> (TRIGOLO, Madame Poubelle, Rouletaboule et papier recyclé)	<b>337</b>	<b>142</b>
Animation <b>qualité de l'air</b> basée sur l'observation des lichens	<b>32</b>	<b>26</b>
Visites de sites <b>déchets</b> (déchetteries, centre de tri ou usine d'incinération)	<b>58</b>	<b>30</b>
Animations <b>compostage individuel</b> (maternelles)	<b>0</b>	<b>0</b>
Visites de sites <b>assainissement</b> (STEP)	<b>49</b>	<b>33</b>
Jeu concours <b>Vert et Bleu Junior</b> (classes élémentaires)	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>
<b>Nombre total de classes sensibilisées</b>	<b>395</b>	<b>167</b>
dont maternelles	<b>266</b>	<b>61</b>
dont élémentaires	<b>115</b>	<b>103</b>
dont collèges-lycées	<b>14</b>	<b>3</b>
<b>Nombre élèves</b>	<b>9 593</b>	<b>4 831</b>
dont maternelles	<b>2 766</b>	<b>1 539</b>
dont élémentaires	<b>6 537</b>	<b>3 234</b>
dont collèges-lycées	<b>290</b>	<b>58</b>
<b>Autres publics</b>	<b>193</b>	<b>358</b>
<b>Nombre de classes refusées</b>		
dont maternelles	<b>aucune</b>	<b>22</b>
dont élémentaires		<b>11</b>
Animations « <b>Aventure citoyenne</b> », « <b>sensibilisation à l'environnement et développement durable</b> »	<b>1 j</b>	<b>1 j</b> <b>(700 élèves)</b>
Animations diverses (centres aérés, salons, ...)	<b>8 j</b>	<b>6 j</b> <b>(251 jeunes)</b>
Nombre de livres « Auprès de mon arbre » financés par le SIVOM distribués dans les maternelles ( <i>depuis 2008</i> )	<b>50 livres</b> <b>+ Vert et Bleu didactique</b>	<b>1 560 livres</b> <b>+ Vert et Bleu Junior</b>
<b>Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (<i>depuis 2008</i>)</b>	<b>12</b>	<b>0</b>
<b>Animation « eau »</b>	<b>15</b>	<b>17</b>

### Constats :

Les animations sont assurées grâce à deux animatrices à plein temps, spécialisées pour intervenir en milieu scolaire.

La baisse du nombre d'animations s'explique par le fait de l'indisponibilité quasi simultanée des deux animatrices pour congé de maternité pendant une partie de l'année scolaire.



# Le traitement des déchets

## ► L'usine de valorisation énergétique des résidus urbains



Implantée à côté de la station d'épuration de l'agglomération mulhousienne sur le ban communal de Sausheim (CD 39 route de Chalampé), sa construction a débuté en avril 1997 et s'est achevée en mai 1999.

D'une capacité de 172 500 tonnes, elle traite les ordures ménagères des communes membres, celles des collectivités clientes du secteur 3 et 4, les déchets municipaux, les refus de tri du centre de tri d'Illzach ainsi que des déchets hospitaliers et des boues de station d'épuration.



L'investissement global s'élève aujourd'hui à 79 M€ compte tenu du montant initial des travaux (57 M€), des travaux d'achèvement (10 M€) réalisés en 2004 et 2005, et du renforcement des fumées par voie catalytique (12 M€) mis en service en 2010 (cf. ci-après).

Cet investissement a été subventionné de manière importante par le Conseil général du Haut-Rhin et l'ADEME. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse et les industriels conventionnés au titre de l'incinération des boues ont financé également cette usine.

En 2007, le SIVOM a pris la décision de renforcer le traitement des fumées de l'usine d'incinération en optant pour un traitement catalytique (SRC) des oxydes d'azote (NOx) et des dioxines furanes.

Cette solution technique mise en service en novembre 2010 permet d'abattre la teneur en NOx dans les fumées à des valeurs inférieures à 80 mg/Nm<sup>3</sup>.

En ce sens, le SIVOM a fait le choix d'anticiper sur l'évolution future de la réglementation pour les oxydes d'azote.

Ce traitement complémentaire des fumées par catalyse a l'avantage également de permettre de traiter conjointement les dioxines et furanes, afin de sécuriser de manière pérenne leur rejet sous le seuil de 0,1 ng/Nm<sup>3</sup>.

Sur le plan financier, il s'agit d'un investissement lourd de plus de 12 M€, toute assistance technique comprise. Les travaux ont été réalisés par la société Hamon Environnemental pour un montant de 11,96 M € HT.



### **Les autres améliorations techniques et réglementaires effectuées depuis 2010 :**

- ✓ la redondance des analyseurs de contrôle en continu des rejets à l'atmosphère,
- ✓ la création d'une plateforme permettant la mise en balle et le stockage provisoire jusqu'à 2 000 tonnes, pendant les arrêts de maintenance ou pannes,
- ✓ la mise en place de préleveurs et dispositifs de contrôle semi-continu par cartouche mensuelle des dioxines et furanes.

## **Le fonctionnement général de l'installation**

Pour garantir l'incinération et la valorisation énergétique des déchets, l'usine d'incinération de Sausheim est équipée :

- ◆ de deux unités d'incinération de type lit fluidisé rotatif d'une capacité unitaire de 10,5t/h de résidus urbains et assimilés ayant un PCI de 2 300 kcal/kg, soit une capacité horaire totale d'incinération de 21 t/h.

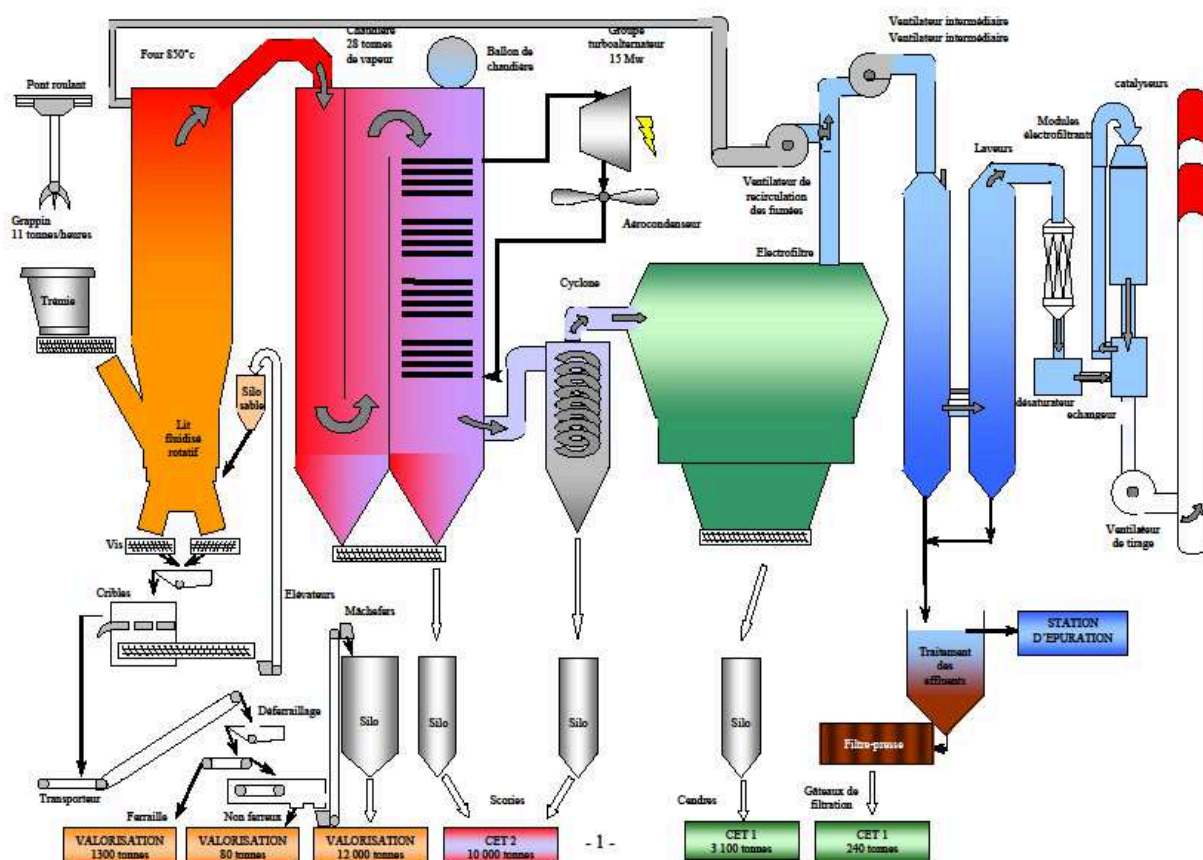
La capacité annuelle de l'usine pour le traitement conjoint de déchets solides (PCI de 2 300 kcal/kg) et de boues semi-liquides de station d'épuration (siccité de 24 % à 600 kcal/kg) est de 172 500 tonnes,

- ◆ de deux chaudières de récupération de la chaleur, d'une capacité unitaire de 30t vapeur/h,
- ◆ d'un groupe turboalternateur permettant la valorisation de l'énergie produite en électricité,
- ◆ de deux unités de traitement des gaz de combustion par voie humide (traitement Hcl et SO<sub>2</sub>), complétées par un traitement complémentaire par voie catalytique

(traitement des Nox et des dioxines et furanes) et deux cheminées d'évacuation de 40 m,

- ◆ de l'ensemble des équipements périphériques nécessaires au fonctionnement des installations, entre autres, bêche d'eau alimentaire chaudière, barillets vapeur, alimentateurs des fours, aérocondenseurs, station de pompage d'eau brute, station de production d'eau déminéralisée, station de traitement des eaux usées, automates, alimentation électrique, groupe de vide, groupe électrogène, station de production d'air primaire et secondaire,
- ◆ des silos et cuves de stockage des résidus d'incinération et des produits de traitement, des aires de dépotage.

## Synoptique de fonctionnement d'une ligne de four



L'exploitation de cette unité d'incinération et de valorisation énergétique des déchets a été confiée à la société NOVERGIE appartenant au groupe SUEZ, via un marché public d'exploitation. Ce marché a été conclu pour une durée de 15 ans à compter du 05 mai 2004.



## Bilan 2014 du traitement des déchets

Le traitement des déchets au niveau de la région mulhousienne repose sur la volonté d'autonomie par l'incinération pour toutes les fractions de déchets qui ne peuvent faire l'objet d'une valorisation « matière », sous une forme ou une autre. L'élimination de déchets bruts par le recours à la mise en décharge reste par conséquent un dispositif subsidiaire qui n'est employé que par défaut lors des arrêts maintenance de l'usine de Sausheim, en cas de panne, ou en cas de force majeure.

Dans la mesure des disponibilités, en fonction de la nature des déchets, la filière de l'incinération est privilégiée en matière de délestage de déchets si le traitement sur place n'est pas possible.

### Tous les indicateurs sont à la baisse :

En 2014, le gisement total des déchets incinérables pris en charge par l'exploitant NOVERGIE s'élève au total à **161 282 t** en baisse continue depuis 2012, soit **-2,4%** par rapport à 2014 et **-6,9%** par rapport à 2012.

Se rajoute également à titre exceptionnel la mise en décharge directe des déchets non valorisables de la déchetterie de WITTELSHEIM par la société EDIB pour **771 t**.

Le gisement traité total s'élève ainsi à **162 053 t dont** :

- ◆ **137 959 t** de déchets solides, soit **-3,6 %** par rapport à 2014 et **-8,3%** par rapport à 2012,
- ◆ **24 093 t** de boues de STEP (24 % de siccité) sont en hausse (**+8,7%**),
- ✓ les détournements et le transfert direct (déchetterie de WITTELSHEIM) sur d'autres exutoires qui se réduisent fortement en 2014 : **1 519 t** au global, soit une baisse de **-61%**, dont :
  - ◆ **0 t** vers d'autres incinérateurs,
  - ◆ **1 519 t** en enfouissement (CET 2).

L'usine d'incinération de SAUSHEIM a réceptionné directement **160 565 t** de déchets, soit **-0,6%**, et en a incinéré réellement **157 893 t**.

La différence entre le gisement total des incinérables et le tonnage réceptionné à l'usine provient du fait que lors des arrêts techniques de l'usine, les déchets détournés vers les autres exécutaires sont prioritairement ceux du centre de tri d'ILLZACH en amont de l'incinérateur.

Cela permet de rationaliser les évacuations en évitant la saturation des fosses de l'usine d'incinération, et d'autre part, de privilégier autant que possible la réception et le traitement autonome in situ des ordures ménagères.

- ✓ Ont été traitées sur place à l'UIOM de Sausheim **160 534 t (-2,1%)**, dont :
  - ◆ **24 093 t** de boues de STEP incinérées,
  - ◆ **133 798 t** de résidus solides incinérés,
  - ◆ **2 641 t** de métaux extraits sur ordures ménagères brutes avant incinération.
  
- ✓ Ont été évacuées de l'UIOM de Sausheim **31 t** de déchets imbroyables enfouis en décharge.

## Quelques commentaires par catégorie de déchets :

### Des déchets en baisse :

- ✓ Les ordures ménagères du SIVOM (**hors WITTELSHEIM**) marquent une nouvelle baisse de **-5,1%** en 2014, après celle de 2013 (**-8,3%**)
  - ◆ elles ont connu une décroissance continue de 2003 à 2011 de **-17,6%**,
  - ◆ sur les 11 dernières années, 2012 est la seule année marquée par une légère augmentation de **+0,1%**,
  - ◆ le transfert d'une partie du gisement en collectes sélectives du fait du nouveau mode de collecte en porte-à-porte à Mulhouse et Illzach, le développement des actions de prévention des déchets, et les difficultés économiques des ménages expliquent cette baisse
  
- ✓ Les déchets des collectivités clientes (S3 et 4) continuent également de baisser en 2014, soit **-7,5%** (OMr de Wittelsheim inclus).
  
- ✓ Les déchets des entreprises réceptionnés à l'UIOM :
  - ◆ les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : **-21,9%**
  - ◆ les déchets banals des entreprises : **-3,7%**
  
- ✓ Les refus de tri du CTRI d'Illzach : **-2,3 %**.

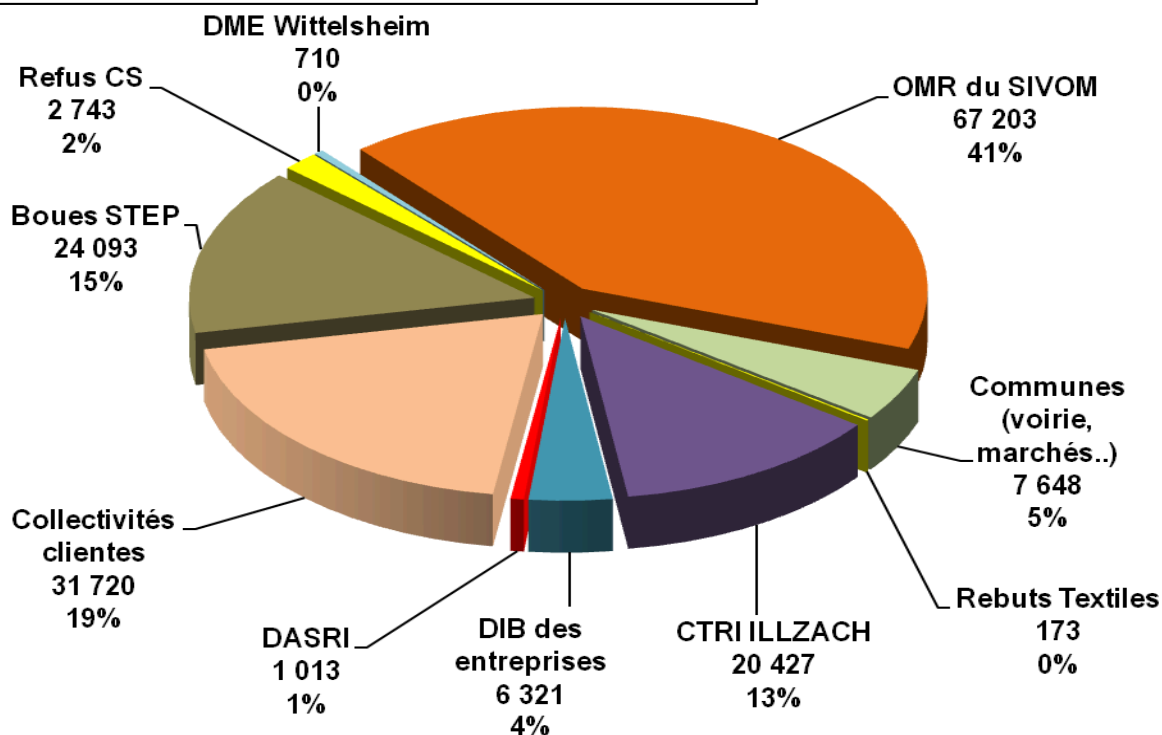
### Des déchets en augmentation :

- ✓ Les boues d'épuration sont en hausse de **+8,7%** du fait de la réception des boues industrielles des Papeteries du Rhin.
  
- ✓ Les refus de tri des collectes sélectives en forte hausse de **+80%** impactée par la collecte sélective en porte-à-porte à Mulhouse et Illzach, fonctionnant désormais en année pleine.
  
- ✓ Les déchets de l'activité des communes (nettoyement, marchés...) augmentent de **+4%**.

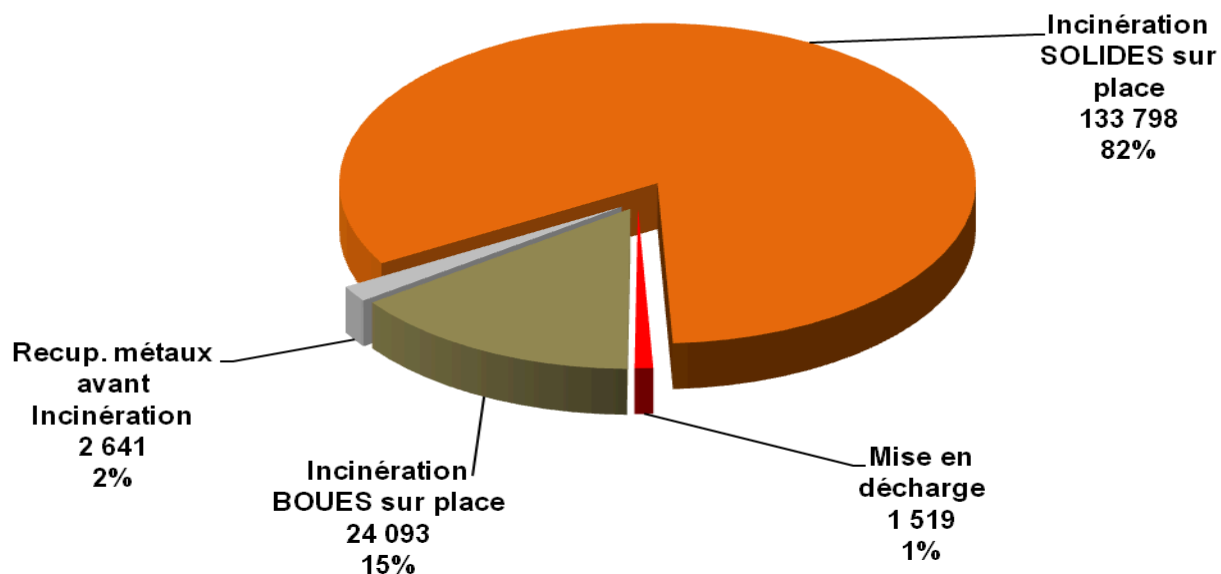


Les graphes ci-après indiquent les répartitions des apports de déchets, leur traitement, ainsi que la production de résidus d'incinération.

**Gisement total (162 051 t) des déchets incinérables (en tonnes et %)**

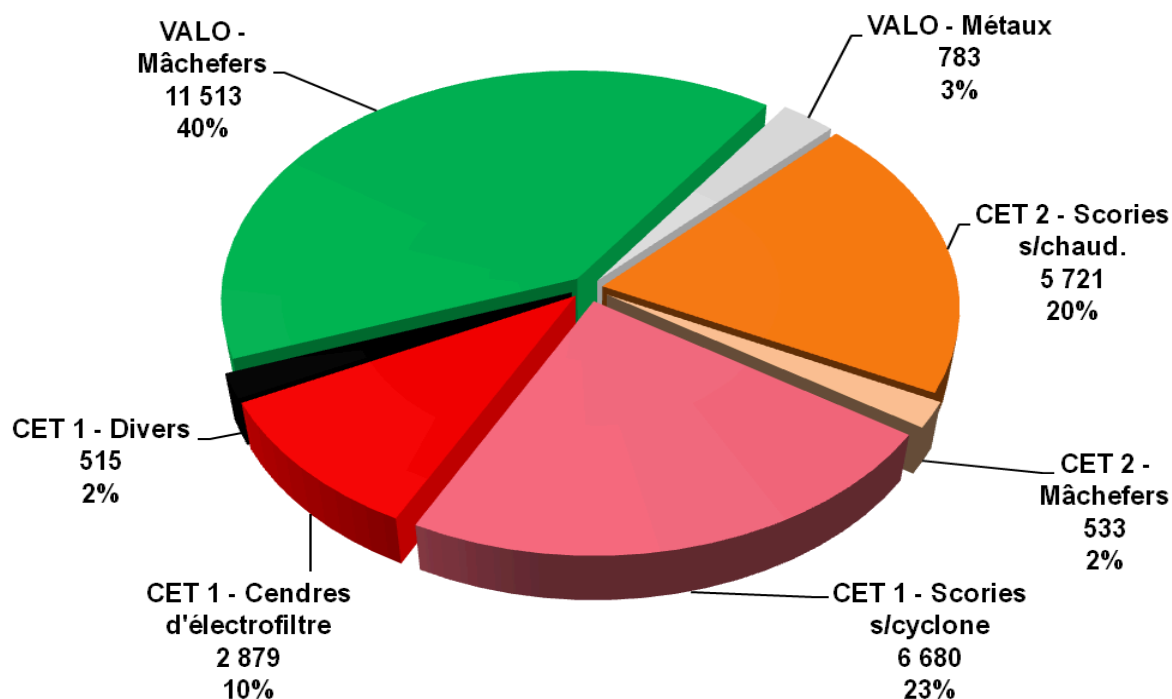


**Bilan de l'incinération sur place (UIOM de SAUSHEIM) et recours à d'autres exutoires (en tonnes et %)**



## Résidus d'incinération et valorisation matière

### Résidus d'incinération (28 623 t) : élimination et valorisation matière (en tonnes et %)



- ✓ **43%** sont valorisés (**12 296 t**). Il s'agit des mâchefers réemployés en technique routière pour la réalisation de sous-couche routière, et les métaux ferreux (**756 t**) et non ferreux (**27 t**) récupérés après incinération.
- ✓ **22%** des REFIOM sont mis CET 2 (**6 254 t**). Il s'agit d'un lot de mâchefers non valorisable, et des scories s/chaudières qui relèvent de cet exutoire.
- ✓ **35%** des REFIOM sont mis CET 1 (**10 073 t**). Il s'agit de cendres s/électrofiltres relevant normalement du CET 1, de scories s/cyclones, et des gâteaux de filtration pour **148 t**, les poussières de balayage, les boues de chaudières et sables usagés regroupés dans les « divers ».

Pour mémoire, pour protéger les fours d'incinération, les déchets sont également déferrailés avant incinération, soit **2 641 t** (non indiquées sur le graphe ci-dessus).

- ✓ Globalement, les résidus de l'incinération augmentent de **+2,8%** en 2014.
- ✓ Ils représentent **18,1 %** des tonnages totaux incinérés à l'UIOM de Sausheim.

## La production d'énergie, son utilisation, ses performances

Production Groupe turbo-alternateur (GTA) en MWh	2011	2012	2013	2014	Répart
<b>Production totale (Mwh)</b>	58 197	51 776	55 517	<b>53 618</b>	<b>100%</b>
✓ Autoconsommation UIOM	28 343	28 593	29 440	<b>27 085</b>	<b>50%</b>
✓ Vente à STEP du SIVOM	11 079	10 292	11 299	<b>10 263</b>	<b>19%</b>
✓ Vente à EDF	18 775	12 891	14 778	<b>16 270</b>	<b>31%</b>
Tonnage incinéré à l'UIOM	153 261	146 483	157 048	<b>157 893</b>	
Ratio Mwh / tonne incinéré	<b>0,38</b>	<b>0,35</b>	<b>0,35</b>	<b>0,34</b>	
Perf. énergétique (TGAP)	<b>38,2 %</b>	<b>29,0 %</b>	<b>36,1 %</b>	<b>32,5 %</b>	

La production d'énergie en 2014 a diminué de **-3,4**. En guise d'explication, on peut noter que le tonnage des déchets solides à PCI normal à aussi baissé et que les boues de STEP en augmentation ne sont que peu calorifique. A noter que l'autoconsommation de l'UIOM a augmenté de **+10%** depuis la mise en place du traitement catalytique en novembre 2010. Le ratio de production à la tonne incinéré est de **0,34 Mwh** plus bas que les années précédentes. La performance énergétique de **32,5%** est plus faible, pouvant s'expliquer notamment par l'incinération d'une proportion de BOUES à faible PCI plus importante qu'en 2013.

### Le contrôle des rejets atmosphériques de l'usine

L'usine est une installation classée pour la protection de l'environnement autorisée par arrêté préfectoral codificatif du 12 mai 2005 et sous la surveillance de la DRIRE. Le site est certifié ISO 14 001. La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) est en place depuis 2007, remplacée par la Commission de Surveillance de Site (CSS) en 2012. Elle s'est réunie la dernière fois le 06 décembre 2012. Un suivi continu des rejets atmosphériques (pour les principaux polluants) est assuré par l'instrumentation propre de l'usine, régulièrement vérifiée, complétée par des contrôles périodiques semestriels ou mensuels obligatoires réalisés par des laboratoires accrédités sur les rejets atmosphériques et les rejets aqueux de l'installation.

### Les contrôles en continu réalisés par l'instrumentation propre de l'usine : le compteur de dépassement des VLE

L'arrêté préfectoral d'autorisation fixe la durée maximale des dérèglements et dysfonctionnements avec dépassement des **valeurs limites d'émission (VLE)** à **4 (quatre) heures maximum sans interruption**. La durée cumulée de fonctionnement en mode dégradé ne peut excéder 60 heures par ligne de four sur une année. Dans ce cadre, les poussières ne doivent en aucun cas dépasser 150 mg/m<sup>3</sup> exprimées en moyenne sur une demi-heure. En outre les valeurs limites d'émission fixées pour le monoxyde de carbone et pour les substances organiques, exprimées en COT, ne doivent pas être dépassées. En 2014, les compteurs de dépassements des VLE ont enregistré :

Compteur de dépassement des VLE (maximum de 60 h / four)			
Paramètres mesurés	Ligne 1	Ligne 2	Obs.
<b>Oxydes d'azote (NOx)</b>	<b>6 h 30</b>	<b>13 h 30</b>	En moyenne semi-horaire
<b>Poussières</b>	<b>1 h 00</b>		En moyenne semi-horaire
<b>Monoxyde de carbone (CO)</b>	<b>34 h 00</b>	<b>9 h 40</b>	En moyenne 10 minutes
<b>Total nbr d'heures en 2014</b>	<b>41 h 30</b>	<b>23 h 10</b>	<b>Conformité à art 10 de l'arrêté du 20/09/2002</b>

## Les contrôles semestriels multi-polluants et PCDD/PCDF (dioxines&furanes) :

Les valeurs ci-après ont été relevées par un organisme extérieur agréé dans le cadre des **contrôles obligatoires à effectuer**.

Paramètres mesurés	Valeur limite émission journalière	Unité	Juin 2014		Décembre 2014		Respect norme
			Four n° 1 Valeurs	Four n° 2 Valeurs	Four n° 1 Valeurs	Four n° 2 Valeurs	
Poussières totales	10	mg/m3	2,0	1,4	1,8	1,3	OUI
COV (carbone total)	10	mg/m3	1,37	1,89	1,86	0,64	OUI
HCl	10	mg/m3	0,88	0,51	0,46	< 0,15	OUI
HF	1	mg/m3	<0,07	<0,07	< 0,08	< 0,08	OUI
SO2	50	mg/m3	<0,09	< 0,10	< 0,09	< 0,09	OUI
NOx (en NO2)	80	mg/m3	61,6	48,8	65,6	57,8	OUI
NH3 -Ammoniac	20	mg/m3	<0,16	<0,12	<0,2	<0,15	OUI
CO	50	mg/m3	6,3	19,2	11,5	4,0	OUI
Cd + TI	0,05	mg/m3	< 0,0027	< 0,0023	< 0,0028	< 0,0022	OUI
Hg	0,05	mg/m3	< 0,0064	< 0,0283	< 0,0254	< 0,0325	OUI
Total autres métaux lourds	0,5	mg/m3	< 0,0160	< 0,0769	< 0,1684	< 0,0984	OUI
<b>PCDD/PCDF</b>							
Particulaire & gazeux	<b>0,10</b>	<b>ng/m3</b>	<b>0,0078</b>	<b>0,0085</b>	<b>0,0099</b>	<b>0,0178</b>	<b>OUI</b>
T° des gaz	-	°C	92,0	91,2	92,5	106,6	
Débit de fumées	-	m3 hum/h	65 182	74 099	81 097	76 096	
Débit de fumées	-	m3 sec/h	50 976	57 849	61 802	58 317	
Débit de fumées à 11 % d'O2	-	m3 sec/h	42 612	47 835	50 749	51 681	OUI
Vitesse vert. gaz	> 12 m/s	m/s	16,1	18,2	20,1	19,5	OUI

FLUX JOURNALIERS Concentration	Valeur limite d'émission	Unité	Juin 2014 Total UIOM	Décembre 2014 Total UIOM	Respect norme
Poussières totales	31	Kg / j	3,72	4,01	OUI
COVt	31	Kg / j	3,69	3,30	OUI
HCl	31	Kg / j	1,53	<0,80	OUI
HF	3	Kg / j	< 0,16	<0,20	OUI
SO2	156	Kg / j	< 0,22	<0,23	OUI
NOx (en NO2)	250	Kg / j	122,17	151,64	OUI
NH3 -Ammoniac	62	Kg / j	<0,31	<0,42	OUI
CO	156	Kg / j	29,78	20,40	OUI
Cd + TI	0,156	Kg / j	< 0,01	<0,0073	OUI
Hg	0,156	Kg / j	< 0,04	<0,07	OUI
Total autres métaux lourds (*)	1,56	Kg / j	< 0,25	<0,33	OUI

### Nota :

✓ Les concentrations des gaz en polluants à l'émission sont exprimées à 11 % d'O2 sur gaz sec.

- ✓ *Polluants : Carbone Organique Total (COT), Acide chlorhydrique (HCl), Acide fluorhydrique (HF), Dioxyde de Soufre (SO<sub>2</sub>), Monoxyde d'Azote et Dioxyde d'Azote exprimés en Dioxyde d'Azote (NO<sub>x</sub>), Ammoniac (NH<sub>3</sub>), Monoxyde de carbone (CO), Cadmium (Cd) + Thallium (TI), Mercure (Hg).*
- ✓ *Total des autres métaux lourds : Antimoine (Sb); Arsenic (As); Plomb (Pb); Chrome (Cr); Cobalt (Co); Cuivre (Cu); Manganèse (Mn); Nickel (Ni); Vanadium (V) ; Sélénium (Se).*

## Les contrôles semi-continus mensuels des PCDD/PCDF (dioxines-furanes) rejetées

En application de l'arrêté du 03/08 2010, complétant l'arrêté du 20/092012, prescrivant un suivi semi-continu des rejets en dioxines-furanes à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014, les préleveurs ont été installés sur les cheminées de l'UIOM de Sausheim par la société CME ENVIRONNEMENT, et mis en service effectifs depuis le 26 novembre 2013.

## Présentation des résultats pour tous les contrôles effectués en 2014 :

Contrôle semi-continu des dioxines furanes à l'émission de l'UIOM de Sausheim			
Période de mesure n° 1 du 24/12/2013 au 23/01/2014			
Paramètres	Unité /seuil	Four n° 1	Four n° 2
Durée période	Jours	29 j	29 j
Fonctionnement des lignes	Jours	23 j	28 j
Durée des prélèvements	Jours	23 j	27 j
Disponibilité de l'AMESA	%	99,95 %	96,66 %
<b>Concentration des PCDD/PCDF</b>	<b>ng I-TEQ/Nm<sup>3</sup></b>	<b>0,00964</b>	<b>0,00597</b>
<b>Conformité de tous les points</b>	<b>&lt;0,1 ng/Nm<sup>3</sup></b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

Contrôle semi-continu des dioxines furanes à l'émission de l'UIOM de Sausheim			
Période de mesure n° 2 du 23/01/2014 au 21/02/2014			
Paramètres	Unité /seuil	Four n° 1	Four n° 2
Durée période	Jours	29 j	29 j
Fonctionnement des lignes	Jours	12 j	21 j
Durée des prélèvements	Jours	12 j	21 j
Disponibilité de l'AMESA	%	99,41 %	99,89 %
<b>Concentration des PCDD/PCDF</b>	<b>ng I-TEQ/Nm<sup>3</sup></b>	<b>0,06167</b>	<b>0,00940</b>
<b>Conformité de tous les points</b>	<b>&lt;0,1 ng/Nm<sup>3</sup></b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>



**Contrôle semi-continu des dioxines furanes à l'émission de l'UIOM de Sausheim**  
**Période de mesure n° 3 du 21/02/2014 au 21/03/2014**

Paramètres	Unité /seuil	Four n° 1	Four n° 2
Durée période	Jours	28 j	28 j
Fonctionnement des lignes	Jours	28 j	26 j
Durée des prélèvements	Jours	28 j	26 j
Disponibilité de l'AMESA	%	99,94 %	99,90 %
<b>Concentration des PCDD/PCDF</b>	<b>ng I-TEQ/Nm3</b>	<b>0,04079</b>	<b>0,01693</b>
<b>Conformité de tous les points</b>	<b>&lt;0,1 ng/Nm3</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

**Contrôle semi-continu des dioxines furanes à l'émission de l'UIOM de Sausheim**  
**Période de mesure n° 4 du 21/03/2014 au 18/04/2014**

Paramètres	Unité /seuil	Four n° 1	Four n° 2
Durée période	Jours	28 j	28 j
Fonctionnement des lignes	Jours	23 j	13 j
Durée des prélèvements	Jours	23 j	13 j
Disponibilité de l'AMESA	%	99,97 %	99,97 %
<b>Concentration des PCDD/PCDF</b>	<b>ng I-TEQ/Nm3</b>	<b>0,01279</b>	<b>0,00916</b>
<b>Conformité de tous les points</b>	<b>&lt;0,1 ng/Nm3</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

**Contrôle semi-continu des dioxines furanes à l'émission de l'UIOM de Sausheim**  
**Période de mesure n° 5 du 18/04/2014 au 16/05/2014**

Paramètres	Unité /seuil	Four n° 1	Four n° 2
Durée période	Jours	28 j	28 j
Fonctionnement des lignes	Jours	28 j	26 j
Durée des prélèvements	Jours	27 j	25 j
Disponibilité de l'AMESA	%	98,90 %	98,96 %
<b>Concentration des PCDD/PCDF</b>	<b>ng I-TEQ/Nm3</b>	<b>0,01186</b>	<b>0,01442</b>
<b>Conformité de tous les points</b>	<b>&lt;0,1 ng/Nm3</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

**Contrôle semi-continu des dioxines furanes à l'émission de l'UIOM de Sausheim**  
**Période de mesure n° 6 du 16/05/2014 au 16/06/2014**

Paramètres	Unité /seuil	Four n° 1	Four n° 2
Durée période	Jours	30 j	30 j
Fonctionnement des lignes	Jours	30 j	30 j
Durée des prélèvements	Jours	30 j	30 j
Disponibilité de l'AMESA	%	99,87 %	99,93 %
<b>Concentration des PCDD/PCDF</b>	<b>ng I-TEQ/Nm3</b>	<b>0,0082</b>	<b>0,00124</b>
<b>Conformité de tous les points</b>	<b>&lt;0,1 ng/Nm3</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

**Contrôle semi-continu des dioxines furanes à l'émission de l'UIOM de Sausheim**  
**Période de mesure n° 7 du 16/06/2014 au 11/07/2014**

Paramètres	Unité /seuil	Four n° 1	Four n° 2
Durée période	Jours	25 j	25 j
Fonctionnement des lignes	Jours	15 j	25 j
Durée des prélèvements	Jours	15 j	25 j
Disponibilité de l'AMESA	%	99,70 %	99,89 %
<b>Concentration des PCDD/PCDF</b>	<b>ng I-TEQ/Nm3</b>	<b>0,0168</b>	<b>0,0103</b>
<b>Conformité de tous les points</b>	<b>&lt;0,1 ng/Nm3</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

**Contrôle semi-continu des dioxines furanes à l'émission de l'UIOM de Sausheim**  
**Période de mesure n° 8 du 11/07/2014 au 07/08/2014**

Paramètres	Unité /seuil	Four n° 1	Four n° 2
Durée période	Jours	27 j	27 j
Fonctionnement des lignes	Jours	19 j	19 j
Durée des prélèvements	Jours	19 j	19 j
Disponibilité de l'AMESA	%	99,93 %	99,76 %
<b>Concentration des PCDD/PCDF</b>	<b>ng I-TEQ/Nm3</b>	<b>0,0180</b>	<b>0,0197</b>
<b>Conformité de tous les points</b>	<b>&lt;0,1 ng/Nm3</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

**Contrôle semi-continu des dioxines furanes à l'émission de l'UIOM de Sausheim**  
**Période de mesure n° 9 du 07/08/2014 au 05/09/2014**

Paramètres	Unité /seuil	Four n° 1	Four n° 2
Durée période	Jours	29 j	29 j
Fonctionnement des lignes	Jours	28 j	27 j
Durée des prélèvements	Jours	28 j	27 j
Disponibilité de l'AMESA	%	99,91 %	99,86 %
<b>Concentration des PCDD/PCDF</b>	<b>ng I-TEQ/Nm3</b>	<b>0,0094</b>	<b>0,0211</b>
<b>Conformité de tous les points</b>	<b>&lt;0,1 ng/Nm3</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

**Contrôle semi-continu des dioxines furanes à l'émission de l'UIOM de Sausheim**  
**Période de mesure n° 10 du 05/09/2014 au 03/10/2014**

Paramètres	Unité /seuil	Four n° 1	Four n° 2
Durée période	Jours	28 j	23 j
Fonctionnement des lignes	Jours	27 j	20 j
Durée des prélèvements	Jours	27 j	17 j
Disponibilité de l'AMESA	%	99,90 %	83,03 %
<b>Concentration des PCDD/PCDF</b>	<b>ng I-TEQ/Nm3</b>	<b>0,0085</b>	<b>0,0257</b>
<b>Conformité de tous les points</b>	<b>&lt;0,1 ng/Nm3</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

**Contrôle semi-continu des dioxines furanes à l'émission de l'UIOM de Sausheim**  
**Période de mesure n° 11 du 03/10/2014 au 31/10/2014**

Paramètres	Unité /seuil	Four n° 1	Four n° 2
Durée période	Jours	28 j	28 j
Fonctionnement des lignes	Jours	18 j	13 j
Durée des prélèvements	Jours	13 j	13 j
Disponibilité de l'AMESA	%	74,17 %	99,79 %
<b>Concentration des PCDD/PCDF</b>	<b>ng I-TEQ/Nm3</b>	<b>0,0293</b>	<b>0,0318</b>
<b>Conformité de tous les points</b>	<b>&lt;0,1 ng/Nm3</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

**Contrôle semi-continu des dioxines furanes à l'émission de l'UIOM de Sausheim**  
**Période de mesure n° 12 du 31/10/2014 au 28/11/2014**

Paramètres	Unité /seuil	Four n° 1	Four n° 2
Durée période	Jours	28 j	28 j
Fonctionnement des lignes	Jours	25 j	27 j
Durée des prélèvements	Jours	25 j	27 j
Disponibilité de l'AMESA	%	99,93 %	99,87 %
<b>Concentration des PCDD/PCDF</b>	<b>ng I-TEQ/Nm3</b>	<b>0,0107</b>	<b>0,0191</b>
<b>Conformité de tous les points</b>	<b>&lt;0,1 ng/Nm3</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

**Contrôle semi-continu des dioxines furanes à l'émission de l'UIOM de Sausheim**  
**Période de mesure n° 13 du 28/11/2014 au 31/12/2014**

Paramètres	Unité /seuil	Four n° 1	Four n° 2
Durée période	Jours	33 j	33 j
Fonctionnement des lignes	Jours	27 j	32 j
Durée des prélèvements	Jours	27 j	30 j
Disponibilité de l'AMESA	%	98,15 %	97,67 %
<b>Concentration des PCDD/PCDF</b>	<b>ng I-TEQ/Nm3</b>	<b>0,0105</b>	<b>0,0161</b>
<b>Conformité de tous les points</b>	<b>&lt;0,1 ng/Nm3</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

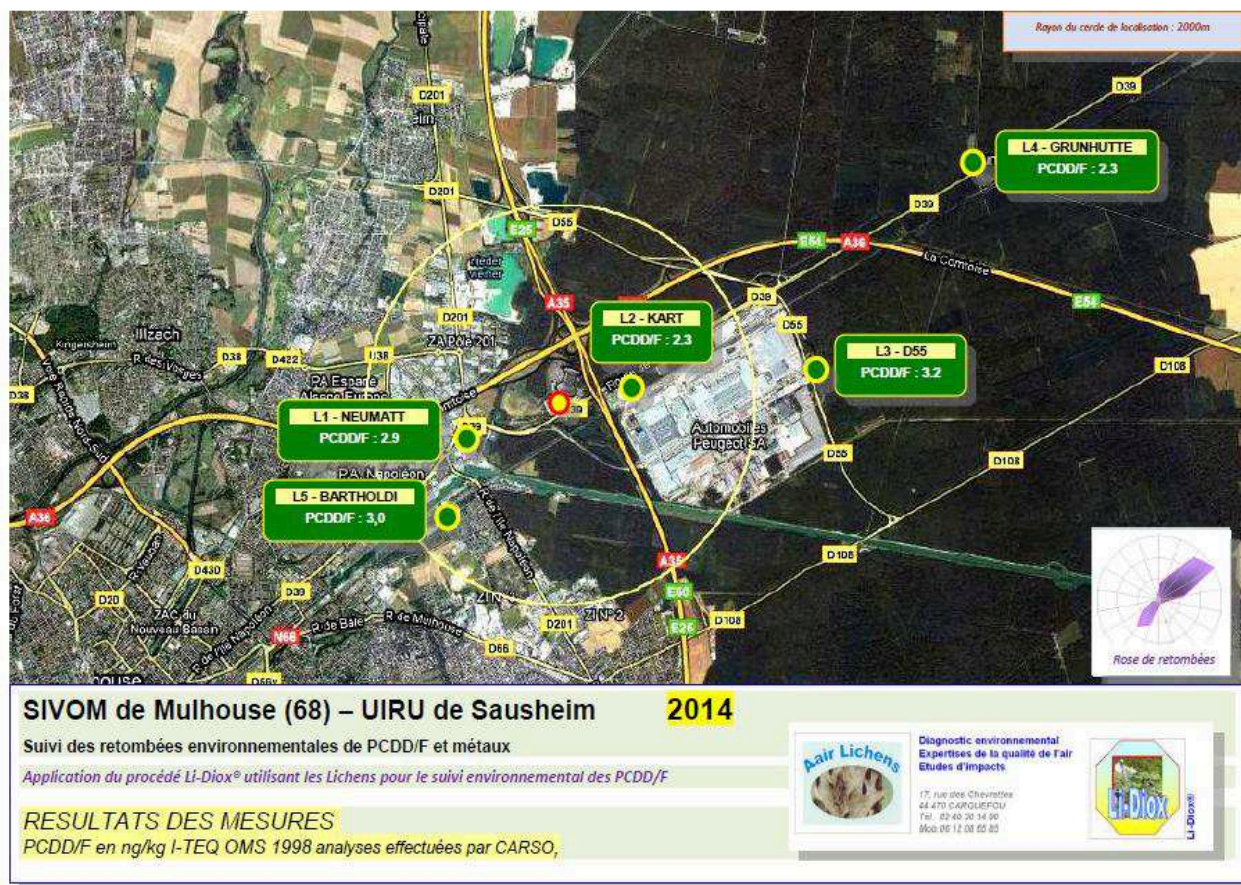
**Tous les résultats 2014 des contrôles réglementaires mensuels et semestriels en sortie de cheminée respectent les exigences réglementaires pour l'ensemble des émissions mesurées.**

# Surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement de l'UIOM

## La bio-surveillance par les lichens (société AAIR LICHENS)

En parallèle à la campagne annuelle de l'Apave sur l'air ambiant autour de l'usine, une campagne de bio surveillance des dioxines et furanes ainsi que des métaux lourds est réalisée en utilisant les lichens comme outil de diagnostic. L'analyse des lichens qui sont des capteurs naturels des polluants permet ainsi de suivre la qualité de l'air autour de l'usine, grâce à cinq points de prélèvement déterminés par la rose des vents dominants. Cette méthodologie de diagnostic est mise en œuvre au SIVOM **depuis 2005**.

## Carte des prélèvements de lichens



## Description des lieux de prélèvements :

- ✓ Ils appartiennent à un diagnostic de proximité » dans le périmètre de 1 à 2 km de rayon sous influence bilatérale des vents essentiels.
- ✓ Les emplacements sont conservés depuis 2007 et bénéficient d'une continuité optimisant le suivi environnemental et écologique.
  - ◆ les points 1 (Neumatt) et 2 (Kart) correspondent à une situation de proximité,
  - ◆ les points 3 (D55) et 4 (Grûnhutte) correspondent aux vents dominants d'Ouest/Sud - Ouest,
  - ◆ Le point 5 (Bartholdi) est concerné à priori par les retombées en provenance du Nord-Est, seconde direction importante de situation des vents.

## Tableau de l'évolution de la Bio-surveillance par les lichens - DIOXINES FURANES exprimés en ng I-TEQ/kg MB (Matière Brute)

Identification échantillon	Dist Km	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Interprétation Variation 2014 vs 2013
L1 - Neumatt	0,8	3,5	5,1	3,7	3,7	3,7	3,5	2,9	Stable→Fond
L2 - Kart	0,9	3,2	2,7	2,8	2,3	3,1	2,8	2,3	Stable →Fond
L3 - D55	2,8	3,2	4,3	14,0	3,8	3,9	2,7	3,2	Stable→Fond
L4 - Grûnhutte	5,1	2,0	4,6	2,3	2,2	2,9	2,8	2,3	Stable→Fond
L5 - Bartholdi	1,7	3,3	4,6	5,8	3,8	6,5	3,3	3,0	Stable→Fond
<b>SOMME</b>		<b>15,2</b>	<b>21,3</b>	<b>28,5</b>	<b>15,8</b>	<b>20,1</b>	<b>15,1</b>	<b>13,7</b>	<b>Stable</b>

**Référence des valeurs :** ng/kg I-TEQ OMS 1998

### **Avec :**

Bruit de fond local en PCDD/F : 2,4 ng/kg I-TEQ  
 Valeur significative = signature : > 3,4 ng/kg I-TEQ  
 1<sup>er</sup> seuil de recommandation en PCDD/F : 20,0 ng/kg I-TEQ

**Légende :** - Stable = variation de 0% à 20%  
 - B = baisse non significative entre 20% à 40%  
 - BS = baisse significative supérieure ou égale à 40%, rapport ≤ à 0.6  
 - H = hausse non significative entre 20% et 40%  
 - HS = hausse significative supérieure ou égale à 40%, rapport ≥ à 1.4

Dans le cas de l'UIOM de Sausheim, le bruit de fond, base de calcul des valeurs témoignant des retombées, est proche de la valeur moyenne en France soit 2,4 ng/kg I-TEQ. Les valeurs mesurables donc significatives sont supérieures à 3,4 ng/kg I-TEQ.

## Conclusion :

Extrait du rapport d'AAIR LICHENS :

« Aucune mesure ne traduit de retombée mesurable de PCDD/F. La plus élevée (L3-D55) représente 16% du 1<sup>er</sup> seuil de recommandation soit 3,2 ng/kg I-TEQ. Il s'agit d'une trace modérée dont il est difficile de trouver une origine et qui appartient au bruit de fond.

De 2013 à 2014, une stabilité générale est observée. La tendance confirme l'évolution vers une perte de traçabilité et un retour vers des teneurs de fond. C'est le cas pour 4 des 5 sites depuis 2013.

La vision d'ensemble est celle d'un ensemble de sites peu exposés avec des variations individuelles limitées.

Le regard porté sur l'évolution globale, des années 2007 à 2014, par la somme des retombées, visualise une tendance à la décroissance sur le long terme, après un épisode plus élevé en 2009/2010».



## La surveillance de la qualité dans l'air ambiant par la société BIO-Monitor

La surveillance des effets sur l'environnement est une obligation introduite dans la réglementation depuis l'arrêté ministériel du 02/02/1998. Depuis les arrêtés du 20/09/2002 concernant l'incinération, la surveillance des effets sur l'environnement s'attache aussi à contrôler l'état de l'environnement autour de l'installation visée.

Cette surveillance se concrétise par la mise en œuvre d'un programme d'échantillonnage et de mesure dans l'environnement, dicté a minima par les prescriptions de l'arrêté d'autorisation préfectoral de l'installation (campagne de mesure annuelle par prélèvements d'échantillons atmosphériques sur une période de 7 jours sur 3 points autour de l'usine).

### Les stations de mesure sont au nombre de trois et conformes au programme de surveillance prédéfini :

- ✓ 2 points de prélèvement placés en zone sous influence de l'UIOM :
  - **Point n° 1 sur le site de la STEP** au nord de la D39, à l'ouest de l'A35 au niveau du déversoir,
  - **Point n° 2 sur le site de l'ACS Peugeot** au sud de la D39, à l'est de l'A35 près du stade de football,
- ✓ 1 point de prélèvement non influencé par l'UIOM :
  - **Point n° 3 sur le site VNF**, au sud du canal du Rhône au Rhin.

Les prélèvements d'échantillons ont été réalisés pendant 7 jours effectifs :

- ✓ du 15 au 22 décembre 2014 pour les métaux, poussières et oxydes d'azote,
- ✓ du 15 au 16 décembre pour les PCDD/F.

### Les valeurs de référence :

Le dernier décret en date a permis de transposer la directive 2008/50/CE par décret n°2010-1250 du 21/10/2010 permettant de donner les valeurs de référence pour les POUSSIÈRES, LES MÉTAUX, LES OXYDES D'AZOTE. Les valeurs de référence (niveau dans l'air ambiant) étant souvent exprimés en moyenne annuelle, la comparaison des résultats à ces valeurs est purement indicative.

Paramètres mesurés	Unité	Object. qualité MOY an	Valeur limite MOY horaire	Valeur limite MOY jour	Valeur limite MOY an	Valeur cibles MOY an	Obs.
<b>Poussières en suspension PM10</b>	µg/m3	<b>30</b>		<b>50</b>	<b>40</b>		MOY jour > 35 fois / an
<b>Métaux</b>		-			-	-	
<b>As</b>		-			-	<b>6</b>	
<b>Cd</b>	ng/m3	-			-	<b>5</b>	
<b>Ni</b>		-			-	<b>20</b>	
<b>Pb</b>		<b>0,25</b>			<b>0,5</b>	-	
<b>NO2</b>	µg/m3	<b>40</b>	<b>200</b>		<b>40</b>		MOY hor > 18 h / an
<b>PCDD/F (cf. nota)</b>	Pg / I-TEQ/m3	<b>Milieu rural :</b>			<b>0,01 à 0,05</b>		Pas de norme réglem.
		<b>Milieu urbain (Paris) :</b>			<b>0,03 à 3,41</b>		
		<b>Proche d'une source d'émission :</b>			<b>0,01 à 1</b>		

**Nota :** Les valeurs limites indiquées pour les dioxines et furanes sont des valeurs proposées par l'Institut de Veille Sanitaire, et rencontrées habituellement dans l'environnement.

Air ambiant en I-TEQ = International Toxicity Equivalent Quantity = Toxicité globale d'un échantillon en additionnant la toxicité relative des 17 composants toxiques des dioxines et furanes.

Pour les dioxines furanes mesurées dans l'air ambiant, il n'existe pas de réglementation fixant les niveaux à ne pas dépasser.

## Les concentrations en poussières PM10 (µg/m3)

Polluants	Unité	n° 1 VNF Canal	n° 2 STEP	n° 3 Peugeot ACSP	Object. Qualité Moy / an	Valeur limite Moy / an	Valeur limite Moy / j
Poussières MIN	µg/m3	7	16	15			
Poussières MAX	µg/m3	37	28	26			
Poussières MOY	µg/m3	21	23	20	30	40	50

Les concentrations moyennes en poussières sont homogènes. L'amplitude la plus forte tout en ayant la valeur maximum la plus importante est la station n° 1 VNF Canal.

Aucun dépassement n'est constaté, ni de l'objectif de qualité, ni de la valeur limite annuelle, ni de la valeur limite journalière (qui autorise 35 dépassements /an).

Il n'y a pas d'impact significatif des rejets atmosphériques de l'UIOM de Sausheim sur les poussières en suspension PM10, mesurés dans l'environnement du 15 au 22/12/2014.

## Les concentrations en métaux dans les poussières (ng/m3)

Polluants	Unité	n° 1 VNF Canal	n° 2 STEP	n° 3 Peugeot ACSP	Valeur cibles Moy	Valeur limite Moy / an	Valeur indic OMS
As	ng/m3	<0,2	<0,1	<0,1	6		
Cd	ng/m3	<0,2	<0,2	<0,1	5		
Co	ng/m3	<0,2	<0,2	<0,2			
Cr	ng/m3	2,8	3,1	3,7			
Cu	ng/m3	4,3	12,1	7,6			
Hg	ng/m3	<0,05	<0,05	<0,05			
Mn	ng/m3	2,5	5,1	5,8			150
Ni	ng/m3	2,8	2,5	2,9	20		
Pb	ng/m3	1,80	2,7	2,1		500	
Sb	ng/m3	<0,7	<0,7	0,8			
TI	ng/m3	<0,2	<0,2	<0,2			
V	ng/m3	<0,7	<0,7	<0,8			

L'analyse des métaux dans les poussières montre 3 catégories de lecture :

- 1) les métaux pour lesquels les concentrations sont inférieures aux limites de quantification ou de détection → **As, Cd, Co, Hg, TI et V.**
- 2) Les métaux dont aucun gradient de concentration entre les stations n'est observé → **Cr, Ni, Pb, et Sb.**
- 3) Les métaux dont les gradients de concentration sont plus ou moins marqués entre les stations → **Mn** et plus particulièrement le **Cu.**

Comparées aux valeurs de référence, les mesures relevées sont très faibles, largement inférieures aux références, ce qui tend à montrer l'absence d'impact significatif des rejets atmosphériques de l'UIOM de Sausheim sur les concentrations métalliques, mesurées dans l'environnement du 15 au 22/12/2014.

## Les concentrations en PCDD/F dans l'air ambiant (pg I-TEQ/m3)

La durée de prélèvement a été de 24 heures. Les concentrations sont le total de la fraction gazeuse et particulaire.

Rappelons qu'il n'existe aucune valeur réglementaire pour les PCDD/F dans l'air ambiant, sauf des repères proposés par l'inVS, et des recensements de concentrations mesurées en France par les AASQA.

Polluants	Unité	n° 1 VNF Canal	n° 2 STEP	n° 3 Peugeot ACSP	Valeurs de l'inVS recensées par AASQA dans le milieu rural
PCDD/F	Pg I-TEQm3	0,02	0,01	0,01	Milieu rural : 0,01 à 0,05

Les concentrations moyennes en PCDD/F sont homogènes.

**Ces observations montrent qu'il n'y a pas d'impact significatif des rejets atmosphériques de l'UIOM de Sausheim sur les concentrations en DIOXINES/FURANES mesurées dans l'environnement du 15 au 16/12/2014.**

## Les concentrations en oxyde d'azote (NOx) dans l'air ambiant (µg/m3)

Polluants	Unité	n° 1 VNF Canal	n° 2 STEP	n° 3 Peugeot ACSP	Object. Qualité Moy / an	Valeur limite Moy / an	Valeur limite Moy / h
<b>MINIMUM</b>							
NO	µg/m3	0,1	0,3	0,1			
NO2	µg/m3	4,9	4,1	8,8			
NOx	µg/m3	5,5	4,7	9,6			
<b>MAXIMUM</b>							
NO	µg/m3	2,6	19,3	46,9			
NO2	µg/m3	26,4	55,4	284,8	40	40	200
NOx	µg/m3	26,8	74,7	285,0	30 (*)		
<b>MOYENNE</b>							
NO	µg/m3	0,7	2,9	3,5			
NO2	µg/m3	12,5	17,7	61,3			
NOx	µg/m3	13,2	20,6	64,7			

Nota : (\*) Pour les NOx : valeur critique pour la protection des la végétation à 30 µg/m<sup>3</sup>.

**Les concentrations moyennes en oxydes d'azote** sont très variables selon les stations que ce soit pour les NO, NO2 et NOx. La plus forte amplitude, tout en ayant la valeur maximum la plus importante, est la station n°3 Peugeot ACSP dont les concentrations moyennes mesurées dépassent la valeur limite horaire de 200 µg/m<sup>3</sup>. Pour les stations n°1 et n°2, aucune limite n'est dépassée.

En termes d'explication, les périodes de concentration les plus élevées sont la plupart du temps constatées aux heures d'affluence routière en particulier sur la n°2 STEP, ce qui est conforme à la situation géographique du point de prélèvement à proximité de l'A35.

Les dépassements sur la n° 3 PEUGEOT ACSP sont liés à des phénomènes isolés dus probablement à la manutention d'engins sur la zone d'étude.

La campagne BIO-Monitor 2014 ne permet pas de mettre en évidence un impact des rejets de l'UIOM de Sausheim sur l'environnement et la qualité de l'air autour de cette installation, ceci pendant les différentes périodes de mesures, si l'on considère les résultats des mesures et l'exposition des stations aux vents.

## **Conclusion générale**

**Les résultats 2014 de la bio surveillance, corroborés par les résultats de la campagne effectuée par la société BIO-Monitor, indiquent des teneurs de l'ordre du bruit de fond atmosphérique sans risque d'introduction dans l'alimentation.**

**Les deux études concluent dans le même sens, à savoir que l'usine ne présente pas d'impact sur son environnement au regard des résultats constatés en 2014.**

## ► Le Centre de tri pour déchets encombrants ménagers et déchets des communes

Implanté sur la commune d'ILLZACH, il est opérationnel depuis le 23 mars 1999.

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011**, l'exploitant privé, la société NOVERGIE, exploitant déjà l'UIOM de Sausheim, se voit confier dans le cadre d'un contrat globalisé l'exploitation du centre de tri.

Il prend en charge la réception, le tri et la valorisation des déchets issus des collectivités, à savoir :



- ✓ les déchets de certains particuliers qui ne peuvent se rendre en déchetteries en raison de la hauteur d'accès limitée,
- ✓ les encombrants issus des 16 déchetteries intercommunales,
- ✓ les déchets encombrants collectés par les communes-membres principalement en porte-à-porte,
- ✓ les déchets provenant de l'activité communale ainsi que ceux d'associations pris en compte par les communes,
- ✓ les déchets provenant des collectivités clientes du secteur 3.

### Le changement d'exploitation a entraîné également les changements suivants :

- ✓ les déchets des entreprises ne sont plus gérés commercialement par le SIVOM à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ils relèvent de la responsabilité exclusive de l'exploitant qui a la faculté d'accueillir pour son propre compte les déchets artisanaux et commerciaux. Pour cette partie commerciale, la société NOVERGIE verse au SIVOM un loyer annuel en contrepartie de cette autorisation et de la mise à disposition de l'installation,
- ✓ aucune collecte sélective n'est triée sur ce site, la totalité du gisement étant globalisée dans le cadre d'un marché unique de tri.

Outre le tri des déchets permettant d'augmenter le tonnage des déchets recyclés, le centre de tri permet d'assurer **une préparation par broyage des déchets qui ne peuvent être valorisés**. Ils sont envoyés à l'incinération afin de privilégier la valorisation énergétique, sauf pendant les périodes d'arrêt de l'usine où la mise en décharge devient nécessaire.

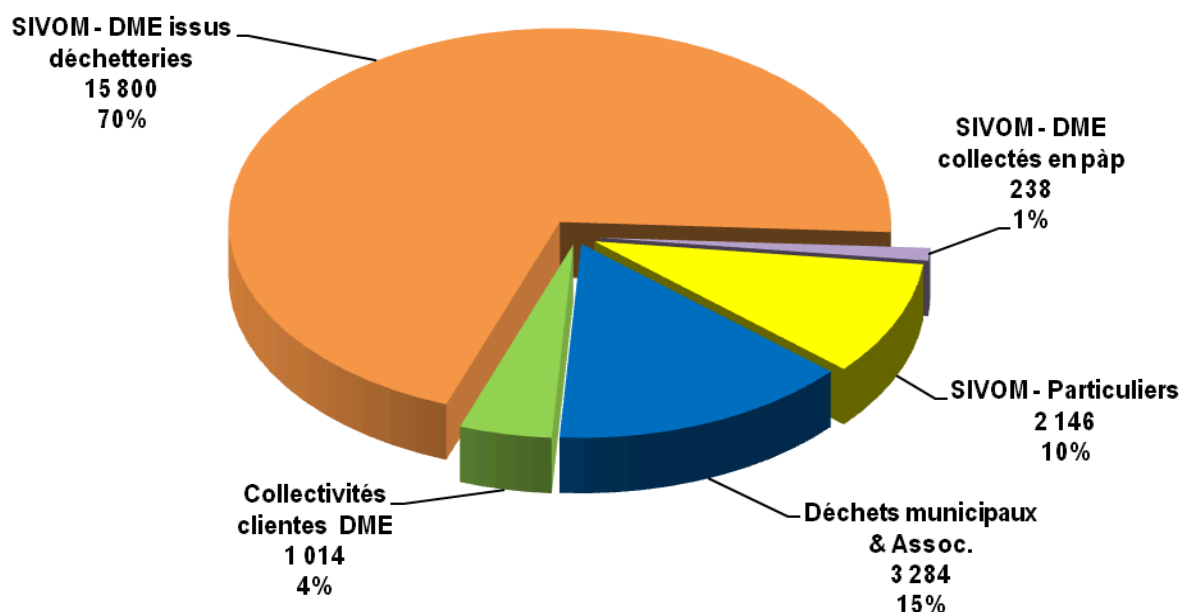
## Bilan 2014 du centre de tri

En 2014, pour cette activité de tri, de valorisation, et de broyage des déchets des collectivités, le tonnage réceptionné de **22 482 t** continue sa décroissance, soit **-3,9%** (-1,4% en 2013).

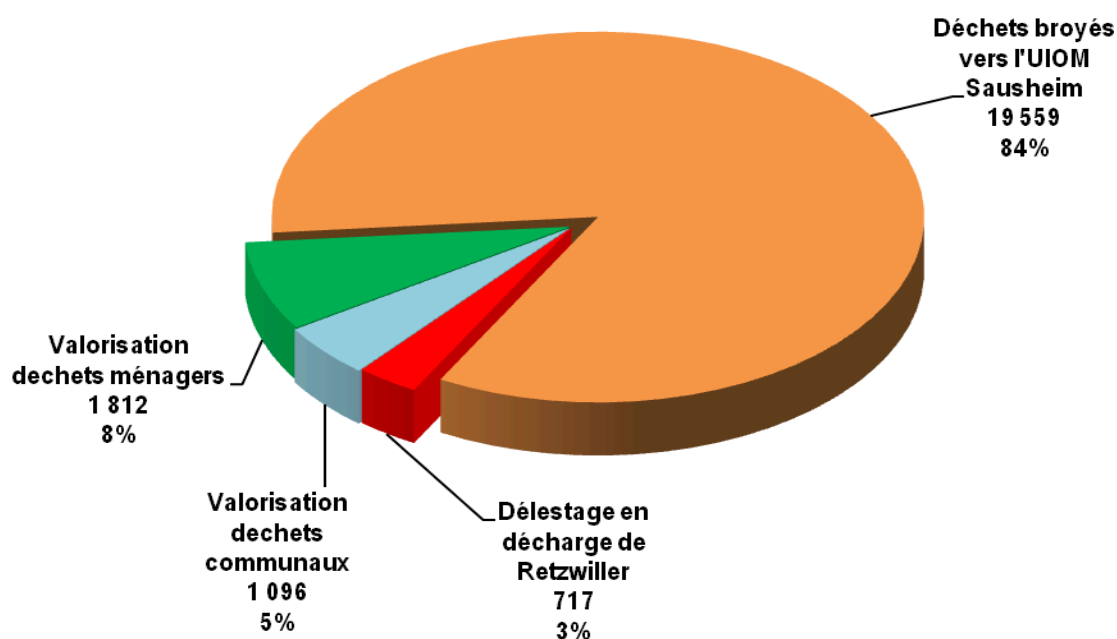
On remarque une diminution similaire des déchets ménagers du SIVOM **(-3,9%)** (DME déchetteries, DME en porte à porte, et particuliers) et des déchets d'activité des communes **(-3,8%)**.



## Tonnage réceptionné au centre de tri d'Illzach (22 482t) en tonnes et %



## Bilan de sortie (23 184 t) avec écart d'humidité de 703 t (répartition en tonnes et %)



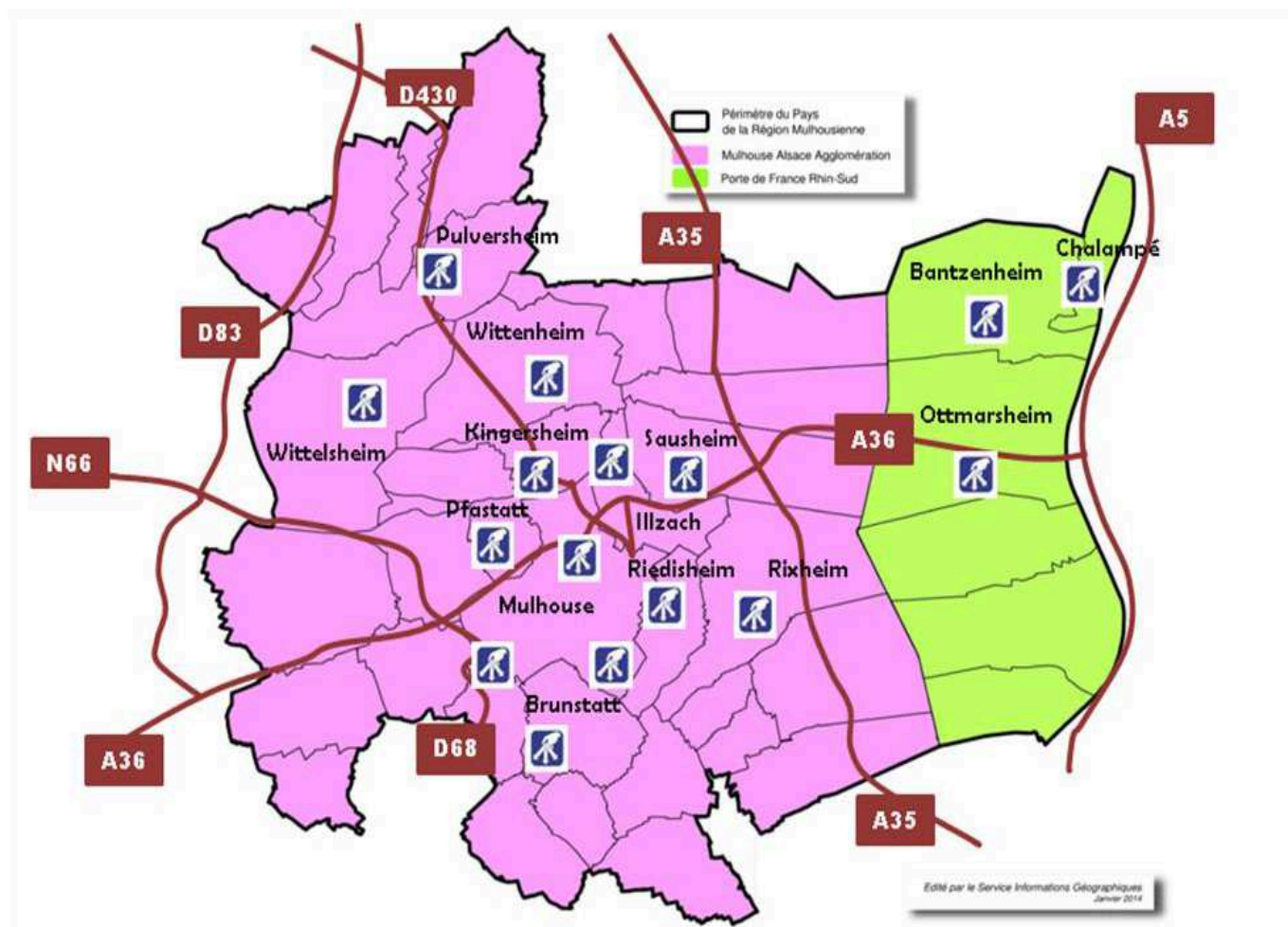
La fraction valorisable a atteint **2 908 t** au total sur les déchets ménagers et les municipaux, soit un taux de valorisation brut de **13%** comparable à 2013, calculé sur les entrées totales. Si l'on rapporte le tonnage recyclé au tonnage entrant en déduisant les encombrants résiduels des déchetteries qui n'ont plus aucune fraction recyclable (déjà triés), le taux de valorisation s'élève à **43,5%** (**42,7% en 2013**).

# La collecte sélective des déchets ménagers

## ► La gestion des 16 déchetteries intercommunales

Une 16<sup>ème</sup> déchetterie a fait son entrée en 2014 dans le réseau intercommunal de déchetteries du SIVOM. Il s'agit de la déchetterie de la Ville de WITTELSHEIM suite à son adhésion à la communauté d'agglomération m2A.

### Localisation géographique



### Les objectifs

Ce réseau de déchetteries contribue à la bonne gestion des déchets ménagers occasionnels tout en protégeant le cadre de vie ; il évite la prolifération de dépôts sauvages, et permet à la population de se dessaisir de déchets à fort pouvoir de pollution s'ils sont jetés n'importe comment.

Le service public de collecte en déchetteries est dense géographiquement, et offre des plages d'ouverture importantes en semaine, **la plupart** des 16 déchetteries intercommunales étant ouvertes **six jours sur sept**.

## Horaires d'ouverture des déchetteries

Ouverture ample 6/7jours pour 12 sites parmi les plus importants du réseau		
<b>BRUNSTATT</b> Rue de la Libération		
<b>ILLZACH</b> Avenue des Rives de l'III		
<b>KINGERSHEIM</b> Rue de la Griotte		
<b>PFASTATT</b> Rue de la Liberté	<b>Du lundi au vendredi</b> De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00	
<b>PULVERSHEIM</b> ZI de l'aire de la Thur	<b>Le samedi</b> en continu de 9h00 à 18h00	
<b>RIXHEIM</b> Chemin de Bantzenheim		
<b>SAUSHEIM</b> Rue Verte		
<b>WITTENHEIM</b> Rue d'Illzach		
<b>BOURTZWILLER</b> Rue de Bordeaux	<b>Du lundi au samedi</b> De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30	
<b>RIEDISHEIM</b> Avenue Dollfus	<b>Du lundi au vendredi</b> De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00	
<b>MULHOUSE-HASENRAIN</b> Avenue d'Altkirch	<b>Le samedi</b> en continu de 9h00 à 18h00	
<b>MULHOUSE-COTEAUX</b> Rue Paul Cézanne		
<b>BANTZENHEIM</b> Rue de Battenheim	<b>Le mercredi</b> de 13h30 à 17h00 <b>Le samedi</b> de 8h00 à 11h30	
<b>CHALAMPE</b> Av. de la Paix	<b>Le mercredi</b> de 10h00 à 12h00 <b>Vendredi et samedi</b> de 14h00 à 17h00	
<b>OTTMARSHEIM</b> CD 52	<b><u>HIVER du 30/10 au 26/03</u></b>	<b><u>ETE du 27 /03 au 29/10</u></b>
	<b>Le lundi et le vendredi</b> de 14h00 à 17h00	<b>Le lundi et le vendredi</b> de 14h00 à 19h00
	<b>Le mercredi</b> de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	<b>Le mercredi</b> de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
	<b>Le samedi</b> de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00	<b>Le samedi</b> de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00
<b>WITTELSHEIM</b> Route du Wahlweg	<b><u>HIVER du 30/10 au 26/03</u></b>	<b><u>ETE du 27 /03 au 29/10</u></b>
	<b>Lundi, mercredi, vendredi</b> de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	<b>lundi, mercredi, vendredi</b> de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
	<b>Le samedi</b> de 9h00 à 18h00	<b>Le samedi</b> de 9h00 à 18h00

## Un réseau de 16 déchetteries au service des habitants

Les déchetteries sont des lieux clos et gardés où les habitants du périmètre du SIVOM de la Région mulhousienne peuvent apporter leurs déchets recyclables, sauf les ordures ménagères qui restent collectées dans les poubelles habituelles.

Elles constituent un élément important du dispositif de collecte sélective mis en place par le SIVOM dans le cadre du plan de gestion des déchets.

La première déchetterie, celle de MULHOUSE-BOURZWILER a vu le jour dès 1990. La dernière réalisation par le syndicat est celle de PULVERSHEIM en 2004, particulièrement spacieuse avec ces 12 quais, elle permet d'accueillir dans de bonnes conditions tout l'éventail des déchets ménagers dont le tri s'est amplifié considérablement ces dernières années.

## Schéma global d'optimisation et renouvellement des déchetteries intercommunales de la région mulhousienne

En 2013, le SIVOM a démarré une étude d'optimisation de ses déchetteries intercommunales au regard des nouvelles prescriptions réglementaires en matière de sécurité, et d'environnement (décret du 20 mars 2012 modifiant la nomenclature des installations classées au titre des rubriques 2710-1 et 2710-2), mais également sur le plan des services rendus à la population.

Cette étude met en relief l'obsolescence des installations, des aménagements devenus inappropriés à l'évolution du tri, et la dégradation forte de certaines déchetteries, les plus anciennes datant d'avant 1990 comme celles de KINGERSHEIM et WITTENHEIM, ou MULHOUSE-BOURZWILLER.

En 2014, a démarré également l'étude de maîtrise d'œuvre de la nouvelle déchetterie de KINGERSHEIM qui sera reconstruite à neuf sur le même site grâce à l'extension du terrain d'emprise de l'installation sur une parcelle voisine.

Des travaux de réaménagement pour améliorer la sécurité et les équipements fonctionnels permettant d'offrir un meilleur service aux usagers ont également démarré.

Il s'agit notamment :

- ✓ de la mise en place d'une signalisation horizontale et verticale pour informer davantage les usagers, et sécuriser leurs déplacements à l'intérieur des sites,
- ✓ du stockage approprié et sécurisé des Déchets Diffus Spéciaux (DDS), en particulier du fait de la multiplication des catégories de tri demandées par le nouvel éco-organisme (ECO-DDS) depuis mars 2014,
- ✓ de la sécurisation des déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE) contre le vol par la mise en place d'un deuxième conteneur maritime apte à stocker les gros appareils électroménagers,
- ✓ de renouvellement des bungalows de gardiennage, très dégradés pour certains,
- ✓ de l'amélioration des systèmes autonomes d'assainissement,...

Enfin, une harmonisation progressive des horaires des différentes déchetteries a été entamée dès 2014 afin de simplifier l'information et aboutir à une meilleure lisibilité des plages d'ouverture des déchetteries (cf page précédente).

## Le fonctionnement des déchetteries

Le fonctionnement repose sur :

- ✓ **Le principe du libre accès** dans les déchetteries du SIVOM pour les habitants du territoire de compétence. L'accès reste libre en nombre de passage, et en volume, sauf risque de saturation ponctuelle des bennes. Autrement dit, il n'existe pas aujourd'hui de dispositif de contrôle spécifique pour gérer les accès.
- ✓ **Les interdictions** concernent les professionnels. Une limitation par portique à l'entrée permet de filtrer les véhicules de 3,5 t d'une hauteur supérieure à 1,90m.
- ✓ **Un règlement intérieur mis à jour par délibération de juin 2014** réaffirme les limitations d'accès aux habitants hors périmètre et aux professionnels. Il fixe à titre de mesure dissuasive une redevance pour service rendu de 120 € HT par passage en cas de non-respect des interdictions d'accès.

### Constats

Toutefois, ce principe de fonctionnement est-il devenu caduc au vu de l'augmentation très importante des tonnages réceptionnés en 2014, bien au-delà de la hausse conjoncturelle constatée par ailleurs.

- ✓ **La tendance générale** des collectivités en France est de restreindre aujourd'hui les accès dans leurs déchetteries. C'est le cas localement des collectivités voisines du SIVOM : CC Région de Guebwiller, CC Centre Haut-Rhin, CC secteur d'Illfurth.
- ✓ **Les conséquences** sont que les habitants n'hésitent pas à transférer leurs déchets vers les déchetteries en libre accès comme celles du SIVOM.
- ✓ **Il s'agit d'un service public très utilisé et prisé** : une augmentation des apports en déchetteries est constatée de manière générale en 2014 sur tout le réseau du SIVOM. Il s'agit d'un constat partagé par d'autres collectivités, dans d'autres régions.

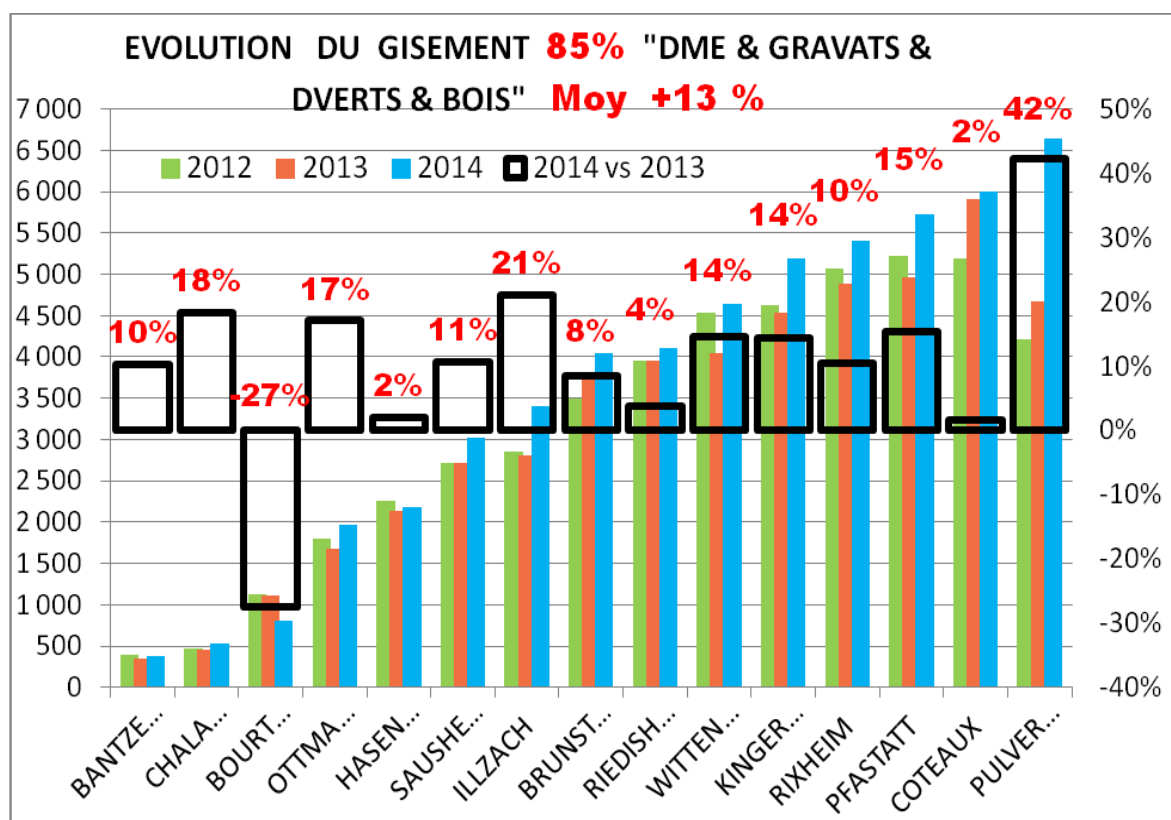
### Les enjeux pour le SIVOM

- ✓ **Le fonctionnement à saturation** de certaines déchetteries produit un **effet perturbant** pour les habitants du SIVOM :
  - ◆ fréquentation en hausse et encombrement des sites,
  - ◆ tonnages en hausse,
  - ◆ difficultés pour le collecteur d'assurer les vidanges des bennes,
  - ◆ temps d'attente des usagers pour pouvoir pénétrer sur certains sites,
  - ◆ fermetures anticipées de certains sites le samedi après-midi au détriment de nos habitants.





- ✓ **Un impact financier important** dû à l'augmentation du nombre de vidange, entraînant un surcoût des prestations de transport, et des dépenses de traitement de certains déchets (DME, GRAVATS, DECHETS VERTS). **Ce gisement en tonnes représente 85 %** des apports totaux. Il augmente en moyenne de 13 % et est particulièrement impactant sur le budget.



- ✓ **Une traçabilité des déchets et ratios de production des déchets faussés** : le ratio par habitant des DOM collectés en déchetterie, en hausse de 200 kg à 227 kg en 2014, ne traduit pas les efforts en matière de prévention des déchets déployée par notre collectivité.

## L'identification des causes

- ✓ Contrôle et conditions d'accès plus stricts des déchetteries des collectivités voisines, conjugués à la « perméabilité » de nos propres sites.
- ✓ L'utilisation accrue des déchetteries pour y déposer des déchets dits « occasionnels » par les habitants qui, sous l'effet de la crise économique, font de plus en plus de travaux d'aménagement par leurs propres moyens, générant ainsi davantage de déchets ménagers.
- ✓ Utilisation accrue des déchetteries par les professionnels, malgré l'interdiction, probablement du fait du contexte économique.
- ✓ Données climatiques impactant les apports de déchets (printemps précoce, saison pluvieuse pour les déchets verts,...).

**Un groupe d'élus se saisira de ce dossier dès le début 2015 pour réfléchir à l'évolution du fonctionnement des déchetteries du SIVOM en matière de contrôle d'accès.**

## Le tri et la gestion des déchets réceptionnés en déchetterie

Une fois triés, les matériaux sont orientés vers différentes filières pour être traités ou valorisés. Au fur et à mesure de l'évolution de nos modes de consommation, de la nature des déchets que nous produisons, des évolutions techniques ou encore du respect de l'environnement, les déchetteries se sont adaptées pour accueillir de nouveaux types de déchets et offrir un maximum de services aux usagers.

L'adaptation du principe « pollueur-payeur » qui sous-tend la notion de « Responsabilité élargie aux producteurs de déchets » (REP) a multiplié l'émergence des Eco-organismes compétents. Leur intervention est, soit financière pour soutenir les collectivités, soit opérationnelle en procédant à la collecte et au traitement des déchets, soit les deux, à la place des collectivités.

### Nouvelles contractualisations avec des Eco-organismes (REP)

#### ✓ Avec ECO-DDS

Par délibérations du 27 mars 2013, le SIVOM a décidé de contractualiser avec l'éco-organisme ECO-DDS afin de permettre, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs, la prise en charge technique et financière des Déchets Diffus Spécifiques.



(les produits biocides, phytosanitaires, colles, mastics, des enduits, des peintures et lasures, des produits de traitement du bois, des solvants, des produits décapeurs de surface ou déboucheurs de canalisation, des acides, et alcools ménagers,...)

Le dispositif technique de collecte sur la plupart des déchetteries a été mis en œuvre en AVRIL 2014. L'enjeu financier est important, et est retracé dans la partie financière de ce rapport.

#### ✓ Avec ECO-MOBILIER

Par délibération du 27 juin 2013, le SIVOM a décidé de contractualiser avec ECO-MOBILIER qui est l'éco-organisme agréé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 par l'Etat.



Il prend en charge les obligations des metteurs en marché de biens d'ameublement (fabricants et distributeurs de mobilier) dans le cadre du décret du 6 janvier 2012 relatif à la gestion des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA).

Cette filière représente également un enjeu financier important pour les collectivités qui prennent aujourd'hui en charge, principalement dans les déchetteries, les éléments d'ameublement usagés des particuliers en mélange avec d'autres déchets. Le gisement des DEA ménagers est estimé à environ 26 kg/hab/an, soit environ 1,7M de tonnes.

Le SIVOM a opté pour le **Contrat Territorial de Collecte du Mobilier (CTCM)** à caractère mixte, c'est-à-dire en partie opérationnel et en partie financier, dans la mesure où 50 % des tonnages de DEA sont collectés physiquement par l'éco-organisme, en mode opérationnel.

La collecte et le traitement sont ainsi pris en charge directement par ECO-MOBILIER qui met en place une benne dédiée spécifiquement aux DEA dans le cadre d'une collecte séparée du mobilier dans les déchetteries qui disposent de la place nécessaire.

Le dispositif a démarré le 1<sup>er</sup> octobre 2014 par la mise en place, en mode opérationnel sur 4 déchetteries intercommunales parmi les plus importantes, d'une collecte effective par l'opérateur local d'ECO-MOBILIER, la société ALSADIS. Les déchetteries concernées sont celles de **PULVERSHEIM, ILLZACH, MULHOUSE-COTEAUX, et RIEDISHEIM.**

### ✓ **ECO-DASTRI**

Cet éco-organisme garantit la collecte des déchets des patients en auto-traitement qui produisent des coupants et piquants (aiguilles, seringues,...).

Cette collecte est réalisée par le réseau de pharmacies ayant adhéré au dispositif. Ces officines délivrent les collecteurs réglementaires pour la sécurisation des déchets, et les prennent en charge lorsqu'ils sont déposés par les patients.



Le dispositif est opérationnel pleinement depuis le second semestre 2014. Il n'y a aucune contractualisation avec ECO-DASTRI dans la mesure où aucune collecte de ces déchets n'est permise dans les déchetteries du SIVOM.

### **Les dispositifs de gestion et la nature des déchets acceptés**



#### **1 Le portique**

D'une hauteur de 1,90 m, le portique limite l'entrée des véhicules dans les déchetteries. Les véhicules de plus de 1,90 m sont invités à se rendre au Centre de Tri d'Illzach. En effet les déchetteries sont réservées aux seuls déchets issus des ménages et **interdites à tous les déchets provenant d'une activité professionnelle.** C'est pourquoi les déchets des artisans, des commerçants et ceux des ménages (en grande quantité) doivent être amenés au Centre de Tri du SIVOM à Illzach, 29 avenue d'Italie.

#### **2 Le gardien**

Il accueille les usagers, les oriente et est chargé de l'entretien des lieux. Il veille à l'optimisation de l'évacuation des déchets vers les différentes filières de valorisation et de traitement. Le gardiennage est assuré en binôme dans la plupart des déchetteries.

### 3 Les encombrants



On dépose dans la benne à encombrants : le polystyrène, les déchets de plâtre, les nylons... Quant aux vieux matelas, aux vieux meubles, ils ne seront déposés dans cette benne à encombrants que dans la mesure où aucune benne « ECO-MOBILIER » n'est disponible dans la déchetterie.

### 4 Les déchets verts



On dépose dans la benne à déchets verts : branchages, bois d'élagages, tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haies... La pratique du compostage individuel est prioritairement recommandée aux habitants.

### 5 Les gravats



On dépose dans la benne à gravats : les déchets inertes de démolition (briques, béton, terre, carrelage, pierres, rochers...).

### 6 Le bois



On dépose dans la benne à bois : les chutes de bois, les bois de construction, les palettes...

### 7 Les ferrailles



On dépose dans cette benne : ferrailles, meubles métalliques, vélos, etc...  
Si une benne « ECO-MOBILIER » est disponible, les meubles métalliques sont exclus.

### 8 Le verre



On dépose dans les conteneurs à verre tous les emballages alimentaires en verre (bouteilles, pots, bocaux...). Le verre plat, la vitrocéramique, le « pyrex » ou la porcelaine sont des déchets interdits, à ne pas mélanger avec les emballages en verre.

### 9 Le papier/carton



On dépose dans les conteneurs à papier/carton tous les gros cartons d'emballage, les journaux/prospectus, les briques alimentaires (vides et sèches).

### 10 Les bouteilles en plastique



On dépose dans les conteneurs à bouteilles / flacons en plastique et les aires grillagées les bouteilles d'eau ou de boissons gazeuses, bouteilles de lait, cubitainers de vin, flaconnages de produits d'entretien (adoucissant, lessive, liquide vaisselle, shampoing, produits détergents) et bouteilles d'huile, tout en laissant les bouchons également recyclables.



## 11 Les DEEE



Il s'agit du gros et petit électroménager, des réfrigérateurs et congélateurs, les ordinateurs, écrans de télé, micro-ondes etc... Ils sont à déposer dans les déchetteries équipées d'un conteneur spécial : Brunstatt, Illzach, Kingersheim Mulhouse-Coteaux, Mulhouse-Hasenrain, Ottmarsheim, Pfastatt, Pulversheim, Riedisheim, Rixheim, Sausheim et Wittelsheim.

Les usagers doivent se faire aider par leurs proches ou connaissances pour des objets lourds ou volumineux, car les gardiens de déchetteries ne sont pas astreints à cette fonction en raison de la prévention des risques d'accidents liés au port des charges lourdes.

## 12 Les lampes usagées



Seuls les tubes fluorescents dits « néons », les lampes fluocompactes dites « basse consommation », les lampes à LED (diodes électroluminescentes) et les lampes techniques telles que lampes à iodure métalliques et lampes à vapeur de mercure sont recyclables.



## 13 Les déchets spéciaux et toxiques



Toutes les déchetteries (*sauf Kingersheim et Wittenheim*) recueillent : peintures, batteries, piles, solvants, produits chimiques, huiles moteurs et leurs emballages, cartouches d'encre d'imprimantes usagées...

Les piles, les huiles de fritures, les radiographies périmées, les cartouches d'encre sont également collectées sur l'ensemble du réseau de déchetteries. Pour l'ensemble de ces déchets, les usagers doivent s'adresser au gardien pour leur prise en charge, compte tenu de la spécificité des produits.

## 14 Les vêtements



Toutes les déchetteries (*sauf Kingersheim et Wittenheim*) recueillent les vêtements et chaussures usagés.

## 15 Les éléments d'ameublement



On dépose dans le conteneur dédié, fermé par un couvercle, tous les éléments d'ameublement, en meuble entier, ou en pièces détachées, en bois, plastique, et métal.

**Les déchets interdits dans les déchetteries, mais qui font l'objet d'une prise en charge spécifique :**

Les déchetteries du SIVOM ne prennent pas en charge certains déchets spécifiques. Toutefois, le SIVOM a prévu des dispositifs alternatifs pour offrir néanmoins une solution de tri aux habitants :

### **16 Les bouteilles de gaz**

Apport possible au **Centre de tri d'ILLZACH** ou retour vers les enseignes distributrices des bouteilles (stations-services,..).

### **16 Les pneumatiques**

Apport possible au **Centre de tri d'ILLZACH** dans la limite de 2 trains de pneus, ou retour vers les enseignes distributrices de pneumatiques (magasins, garagistes etc.).

### **17 Les fibrociments amiantés**

Des campagnes de déstockage sont organisées par le SIVOM depuis 2011. Elles comprennent une identification préalable des habitants-détenteurs de déchets amiantés, la diffusion aux participants de l'opération de collecte d'un protocole de manipulation et d'un kit d'équipement de protection individuelle.

Les quantités sont limitées à 500 kg maximum par famille. Il est rappelé que cette opération n'est pas une incitation à effectuer soi-même une déconstruction de l'amiantement, mais un simple déstockage.

Le regroupement s'effectue le samedi sur le centre de tri d'ILLZACH, par le biais d'un prestataire agréé, la société FERRARI à Wittelsheim, qui prend en charge la collecte, le transport et le traitement des produits vers une filière réglementaire.

Une participation de 50 € HT / tonne est demandée aux bénéficiaires de l'opération.

L'Agence Départementale de la Maîtrise des Déchets du Haut-Rhin (ADMD) subventionne en partie, en prenant en charge les frais de conditionnement et de transport.

## Rappel des opérations réalisées

Date	Périmètre de collecte	Participants	Quantités collectés
<b>Avril 2011</b>	Sausheim, Baldersheim, Battenheim	29	9,90 t
<b>Avril 2012</b>	Wittenheim	55	21,52 t
<b>Juin 2012</b>	Habsheim, Dietwiller, Eschentzwiller, Zimmersheim	43	14,82 t
<b>Octobre 2012</b>	Rixheim	80	26,41 t
<b>Avril 2013</b>	Brunstatt, Bruebach, Didenheim, Flaxanden, Morschwiller-le-bas, Zillisheim	57	19,76 t
<b>Juin 2013</b>	Bolwiller, Berrwiller, Feldkirch, Pulversheim, Staffelfelden, Ungersheim	60	22,56 t
<b>Octobre 2013</b>	Kingersheim, Ruelisheim	65	22,98 t
<b>Avril 2014</b>	Illzach	<b>44</b>	<b>14,56 t</b>
<b>Octobre 2014</b>	Galtingue, Heimsbrunn, Lutterbach, Reiningue	<b>72</b>	<b>28,22 t</b>
<b>Total cumulé</b>		<b>505</b>	<b>180,73 t</b>
<b>Dont total 2014</b>		<b>116</b>	<b>42,78 t</b>

En 2014, deux opérations regroupant **116 participants** (foyers) ont permis de collecter au total **42,78 t** de déchets d'amiante-ciment



### Les déchets d'activités de soins à risque infectieux tels que piquants et coupants des particuliers en auto-traitement

**Voir ci-avant le dispositif ECO-DASTRI mis en place en 2014**, les déchetteries du SIVOM n'étant pas équipées pour recevoir ce type de déchets.

Parallèlement, la filière de collecte en partenariat avec les hôpitaux de Mulhouse mise en place par le SIVOM à la barrière d'accueil de l'hôpital Emile Muller à Mulhouse est supprimée à compter du 31 décembre 2014.

## Le bilan de d'activité 2014 des déchetteries intercommunales

En 2014, **67 007 t** de déchets ménagers ont été collectées sur l'ensemble du réseau intercommunal de déchetteries soit **+17,2%** / 2013, avec la nouvelle déchetterie de WITTELSHEIM, et **+11,3%** en ne comptant pas WITTELSHEIM, dont :

- ✓ **61 376 t** de matériaux dits «occasionnels» (gravats, déchets verts, métaux, bois, déchets spéciaux,..) supérieures de **+19%** / 2013.
- ✓ **5 631 t** de verre, de papier-cartons et de bouteilles plastique qui sont collectées dans toutes les déchetteries en parallèle des collectes sélectives.

Les tonnages de déchets spéciaux hors DEEE (DTQD, batteries, piles, huiles de vidange, lampes et tubes, cartouches d'encre et radiographies) dirigés vers les filières spécifiques de traitement et de valorisation se sont élevés à **443 t (+4%)**.

Les encombrants résiduels non valorisables s'élèvent à **16 510 t** soit **+2,7%** avec WITTELSHEIM.

- ✓ La fraction issue de la déchetterie de WITTELSHEIM de **710 t** a été traitée par enfouissement en décharge de RETZWILLER.
- ✓ La fraction issue des autres 15 déchetteries du SIVOM (**15 800 t**), marquée par une baisse de **-1,8%**, a été transférée au centre de tri d'Illzach pour un tri complémentaire, et un broyage avant incinération.

En appliquant le ratio d'évacuation du centre de tri, et tenant compte de l'exutoire en décharge pour WITTELSHEIM, le mode de traitement des DME non valorisables se répartit ainsi :

- ✓ **92,6 %** ont été broyés pour être incinérés (Sausheim et autres usines),
- ✓ **7,4 %** ont été délestés en décharge.

**Le taux de recyclage moyen en 2014** sur le réseau de déchetteries en comptabilisant le traitement et la valorisation des déchets spéciaux et des autres matériaux banals (déchets verts, gravats, ferrailles, bois, DEEE, verre, cartons, plastiques, textiles) atteint **75%, soit 3 points** de mieux qu'en 2013, grâce à la mise en place de bennes :

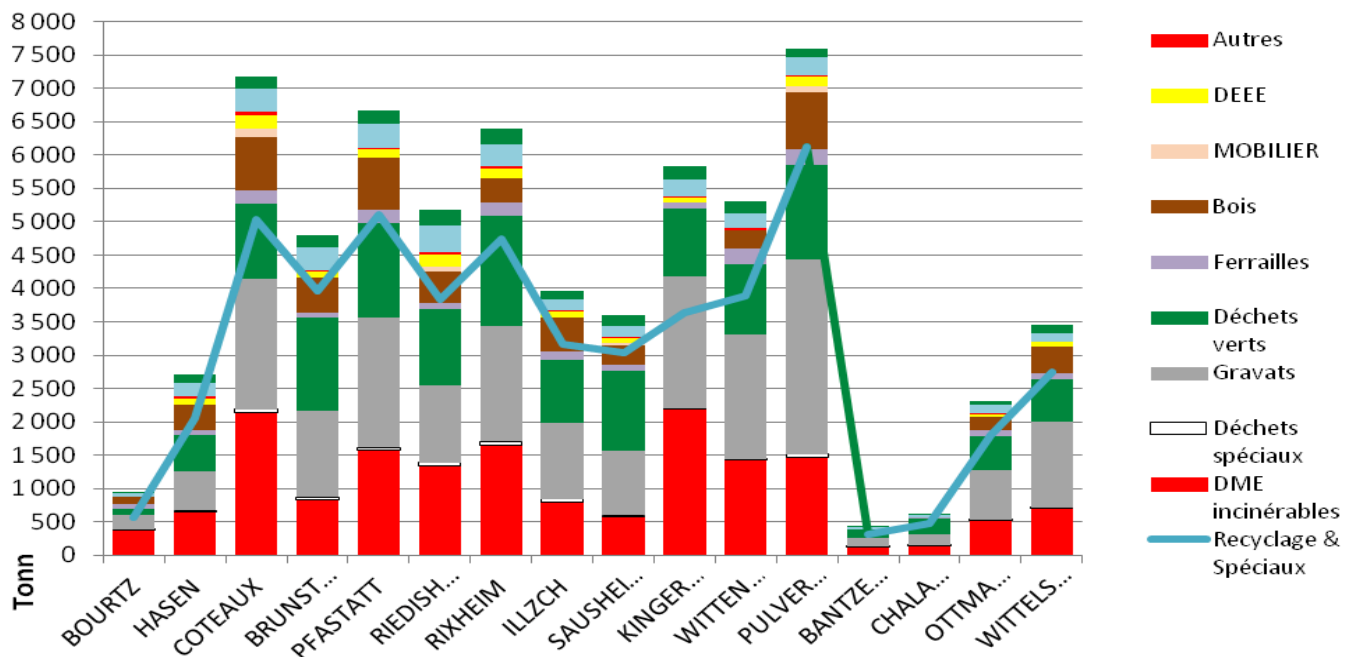
- ✓ **Bois** au HASENRAIN, BOURTZWILLER, WITTENHEIM
- ✓ **Déchets verts** à BOURTZWILLER
- ✓ **DEEE** à KINGERSHEIM
- ✓ **Mobilier** à RIEDISHEIM, PULVERSHEIM, COTEAUX et SAUSHEIM

Sans les gravats, ce taux est de **64,3 %**.

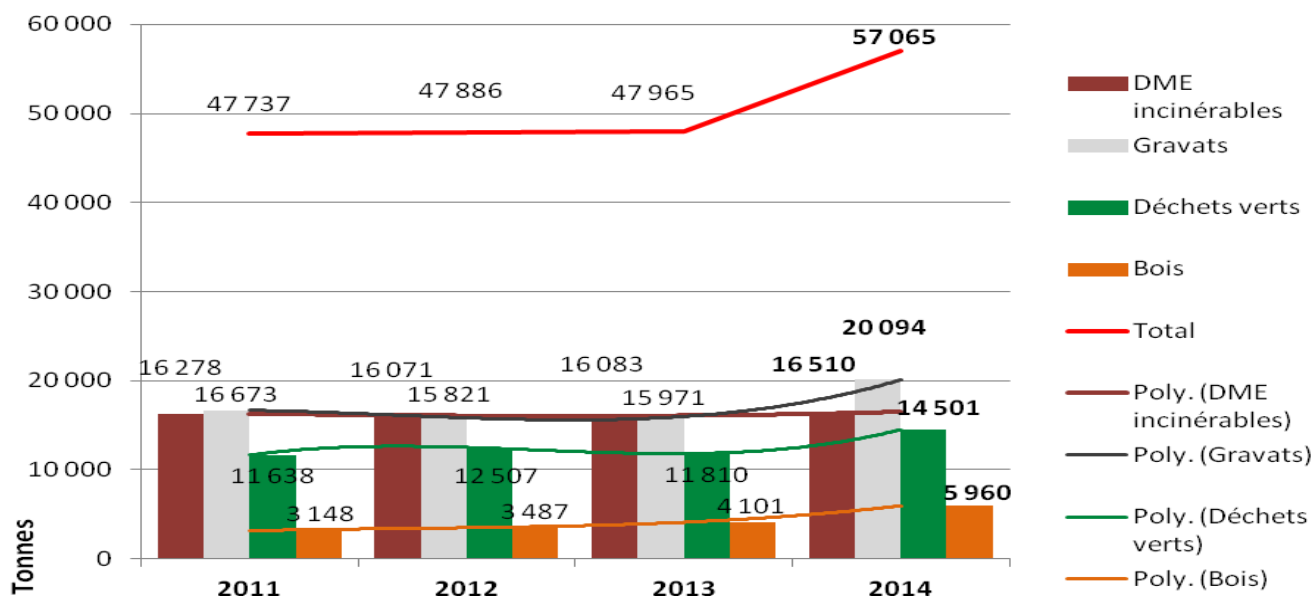
Ces taux témoignent d'une optimisation de la performance de tri au niveau des déchetteries intercommunales.



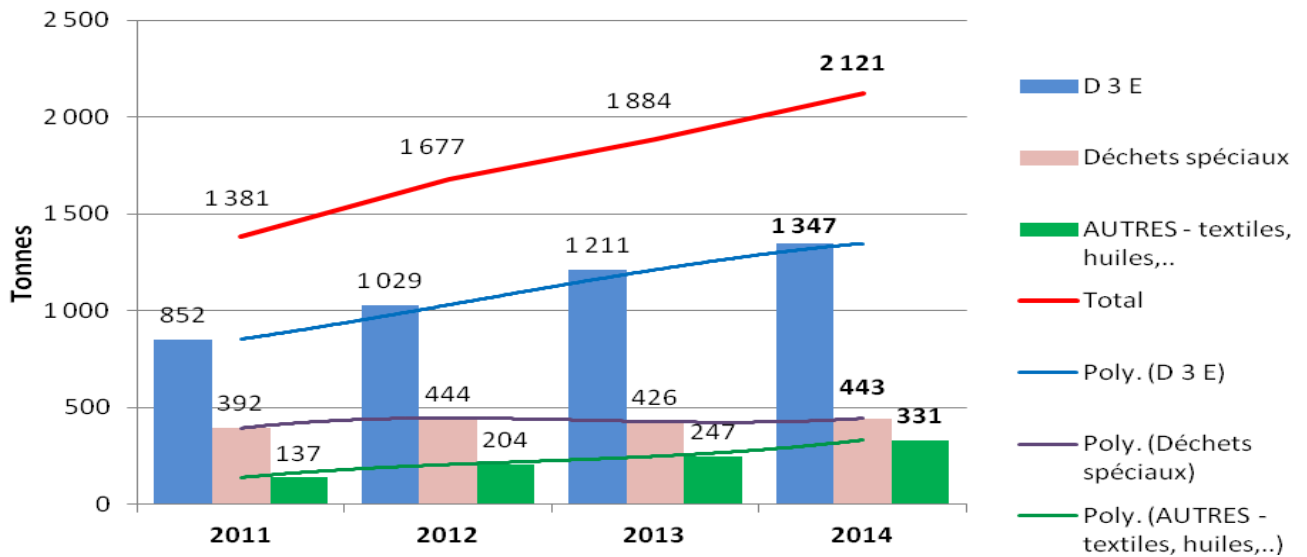
### Relevé par site et par nature des tonnages collectés en 2014 sur l'ensemble des 16 déchetteries du SIVOM



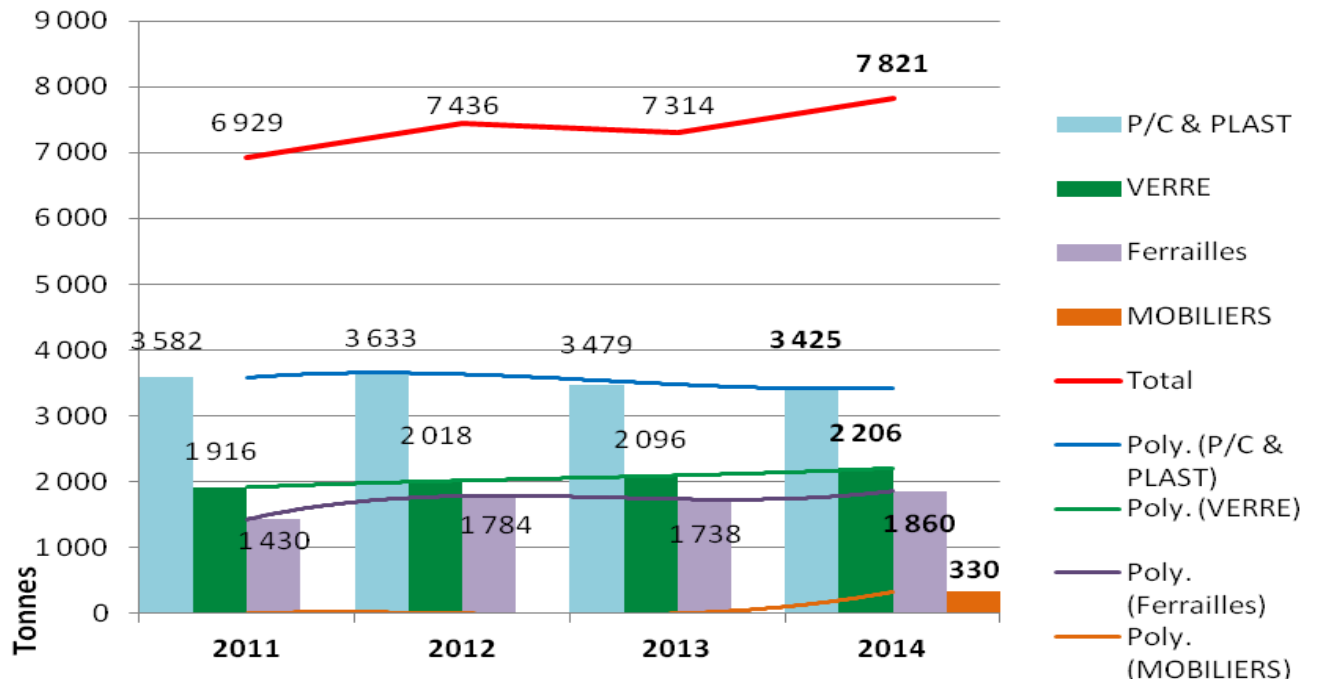
### Evolution des tonnages de déchets collectés en déchetterie pour la fraction ayant un impact négatif sur le budget du syndicat DME & GRAVATS & DVERTS & BOIS



**Evolution des tonnages de déchets collectés en déchetterie pour la fraction complexe à gérer, mais à impact budgétaire quasi neutre**  
**D3E & DECHETS SPECIAUX & TEXTILES & HUILES &...**



**Evolution des tonnages de déchets collectés en déchetterie pour la fraction ayant un impact positif sur le budget du syndicat**  
**COLLECTES SELECTIVES & METAUX & MOBILIERS**





## ► Les autres collectes de déchets occasionnels ménagers en complément des déchetteries

Le SIVOM et m2A assurent la collecte ou la réception de déchets occasionnels ménagers selon les modes suivants :

### La collecte des encombrants en porte-à-porte

- ✓ **238 t (-66%)**/2013 d'encombrants sont collectés en porte-à-porte par les structures intercommunales sur leur territoire ; le produit de ces collectes est réceptionné au centre de tri d'Illzach.

### La réception directe des « particuliers » au centre de tri d'Illzach

- ✓ **2 146 t** de déchets ménagers ont été réceptionnées directement au centre de tri d'Illzach en provenance de particuliers ne pouvant accéder dans les déchetteries avec un véhicule utilitaire de plus de 1,90 m de haut, en raison du limiteur de hauteur à l'entrée de chaque déchetterie. Les quantités annuelles acceptées gratuitement sur cet exutoire sont de 2 tonnes maximum par foyer.

### La collecte des déchets verts en porte-à-porte dans le secteur du « Bassin potassique »

- ✓ **3 236 t (+2,9%)**/2013 de déchets verts ont été collectées par m2A, pendant la période de mars à novembre, et livrées au prestataire du SIVOM, la société ANNA-COMPOST à Kingersheim.

### La collecte des déchets verts en point-TRI ou directement sur la plateforme de compostage d'Anna-compost

- ✓ **1 796 t (+29,3%)**/2013 de déchets verts ont été collectées par m2A, pendant la période de mars à novembre, et livrées au prestataire du SIVOM, la société ANNA-COMPOST à Kingersheim.

### La réception à l'incinérateur de Sausheim de « rebuts textiles »

- ✓ **173 t** de rebuts textiles sont traitées à l'UIOM de Sausheim, issues du tri des collectes sélectives de textiles provenant du chantier d'insertion LE RELAIS EST à Wittenheim.

### Les opérations de déstockage d'amiante-ciment

- ✓ **43 t** d'amiante-ciment ont été collectées et traitées en provenance des habitants (cf. page 55).

## ► La collecte sélective par apport volontaire

La collecte sélective en apport volontaire dessert l'ensemble du périmètre de compétence du SIVOM. Les vidanges sont effectuées par le service PUPA de m2A pour le compte du SIVOM à titre de prestation de service.

### Les point-TRI sur la voie publique (hors déchetterie)

La généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte sur les territoires de MULHOUSE et d'ILLZACH a entraîné le retrait des bornes de collecte sélective en apport volontaire pour les papiers-cartons et les bouteilles plastique.

Les point-TRI ont été conservés pour la collecte du verre qui demeure en apport volontaire.



Au 31 décembre de l'année, on dénombrait sur le périmètre du SIVOM :

### Nombre de conteneurs :

Par flux	Type de conteneur	Total
✓ <b>VERRE</b>	396 conteneurs AERIENS	<b>427</b>
	31 conteneurs ENTERRES	
✓ <b>PAPIERS-CARTON</b>	132 conteneurs AERIENS	<b>136</b>
	4 conteneurs ENTERRES	
✓ <b>PLASTIQUES</b>	115 conteneurs AERIENS	<b>119</b>
	4 conteneurs ENTERRES	
✓ <b>MULTI-MATERIAUX</b>	0 conteneurs AERIENS	<b>24</b>
	24 conteneurs ENTERRES	
<b>Nombre total de conteneurs :</b>	<b>643</b> AERIENS	<b>706</b>
	<b>63</b> ENTERRES	

## Nombre de point-TRI :

**352 point-TRI « aériens »**



**30 point-TRI « enterrés »**



**Total : 382 point-TRI sur la voie publique**

**+**

**15 point-TRI « aériens » en déchetteries**



Répartition :

- ✓ **84 point-TRI plus** permettent de collecter tous les matériaux de collecte sélective
- ✓ **62 point-TRI doubles** permettent de collecter 2 matériaux
- ✓ **235 point-TRI simples** composés d'un seul conteneur (principalement le verre).

Autre répartition :

- ✓ **370 point-TRI « VERRE »**
- ✓ **116 point-TRI « P/C »**
- ✓ **104 point-TRI « PLAST »**
- ✓ **25 point-TRI « MULTI-MATERIAUX »**

A partir de mai 2014, par souci d'harmonisation des consignes de tri, tout le dispositif en apport volontaire a évolué vers une collecte multi-matériaux.



**MULHOUSE GRAND CENTRE** Secteur Moulin/Justice

Les conteneurs enterrés :  
Trier en centre ville,  
c'est facile !

Ordures ménagères (en sac)  
Papiers/cartons (cartons, magazines, briques alimentaires) et Bouteilles et flacons en plastique  
Bouteilles et bocaux en verre

Si vous avez une question, appelez-nous au  
N° Vert 0 800 318 122, l'appel est gratuit

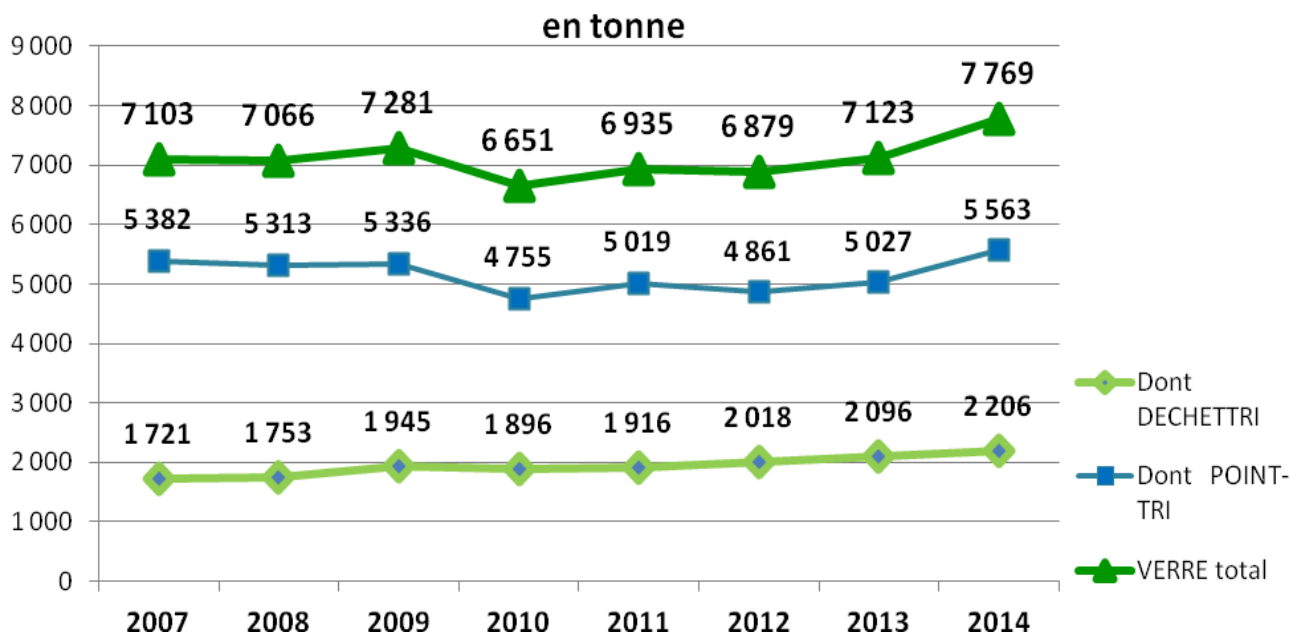
**MULHOUSE GRAND CENTRE** Secteur Moulin/Justice

A partir de début juin,  
Nouveau dispositif de collecte des ordures ménagères

Trier en centre ville,  
c'est facile !

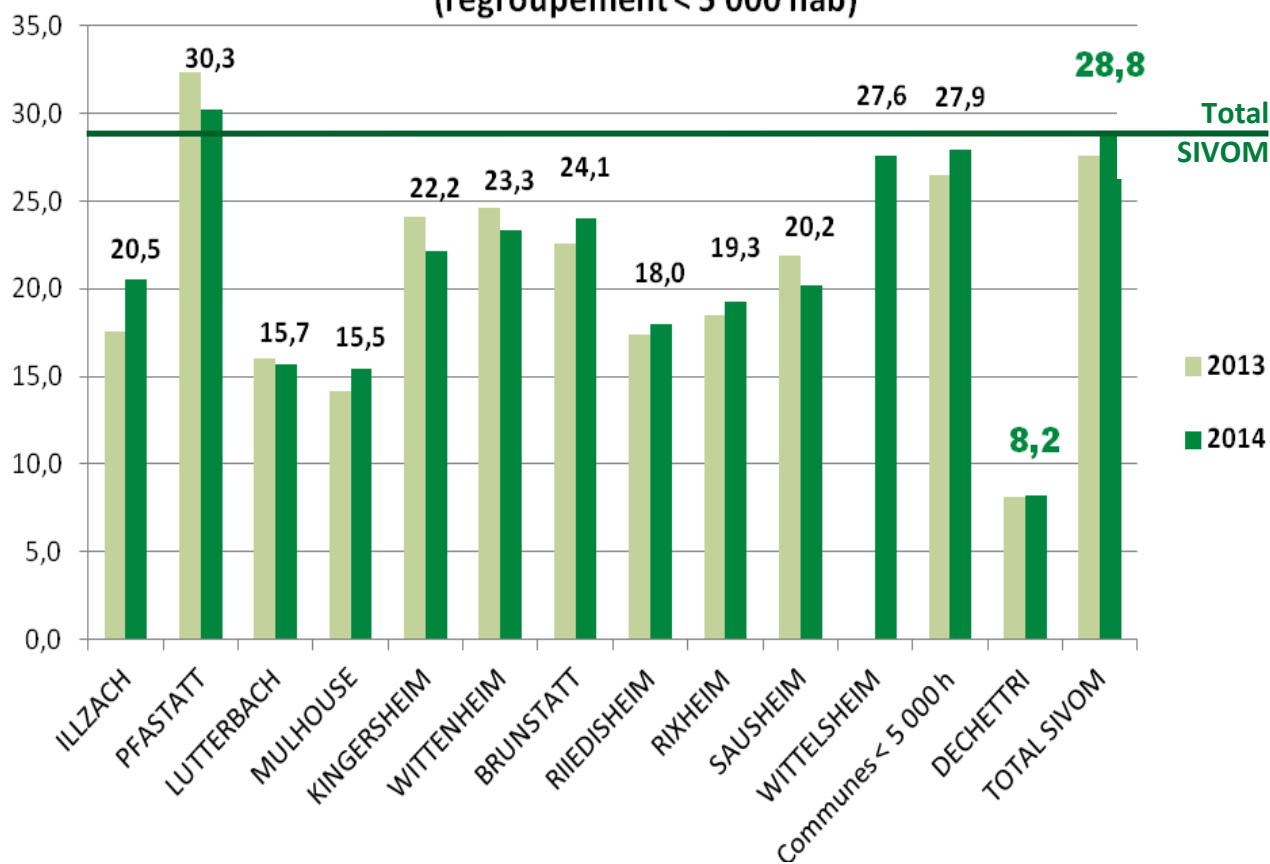
Sur Mulhouse, les point-TRI enterrés intègrent également la collecte des ordures ménagères.

### Evolution de la collecte du VERRE de 2007 et 2014 y compris Wittelsheim (2014)



Une tendance haussière depuis 2010, soit **+9,1%** par rapport à 2013, y compris la Ville de Wittelsheim qui représente **3,8%** de la population 2014; la hausse est donc bien présente dans le périmètre historique du SIVOM.

**Ratios en kg/hab/an de la collecte et recyclage du VERRE, détaillés  
pour les déchetteries, les point-TRI dans les communes  
(regroupement < 5 000 hab)**



La moyenne du SIVOM s'établit à **28,8 kg** en 2014 contre **27,6 kg/hab/an** en 2013.

Les ratios de collecte en déchetterie sont importants : **8,2 kg**, soit **28,5 %**.

Le ratio pour les communes < 5 000 hab est plus élevé (**27,9 kg**) en moyenne que pour les grandes et moyennes communes, sauf pour Pfastatt qui bénéficie de point-TRI performants sur un parking de supermarché (SUPER U).



## ► La collecte sélective en porte-à-porte



### Le dispositif par secteur

#### Le porte-à-porte dans le secteur de l'Ile Napoléon

Cette collecte sélective a démarré en juillet 2009 sur les 6 communes de l'ancienne Communauté de communes de l'Ile Napoléon. La tournée de collecte sélective est une collecte additionnelle, par le biais des sacs jaunes translucides identiques à ceux du bassin potassique et Mulhouse.

<b>OMr</b>	2 fois par semaine <b>C2</b>	Sacs
<b>COLLECTE SELECTIVE</b>	1 fois par semaine <b>C1</b>	Sacs

Le secteur de l'Ile Napoléon est collecté par la société VEOLIA.

#### Le porte-à-porte dans le bassin potassique et Reiningue

Il concerne les 10 communes du bassin potassique et la commune de Reiningue. Les maisons individuelles sont équipées de sacs jaunes translucides dans lesquels les habitants peuvent jeter les produits recyclables (bouteilles plastique, papiers - cartons et emballages métalliques) et d'un bac bleu pour les Ordures Ménagères (OM). Elles disposent également d'un bac vert pour les déchets verts uniquement collectés de début mars à fin octobre. Les immeubles sont équipés d'un bac jaune pour les déchets recyclables et d'un bac marron pour les OM.

<b>OMr</b>	1 fois par semaine <b>C1</b>	Bacs à roulettes en collectif / pavillons en sacs
<b>DECHETS VERTS</b>	1 fois par semaine <b>C1</b>	Bac à roulettes Période de mars à octobre
<b>COLLECTE SELECTIVE</b>		
Pavillonnaire	1 fois toutes les 2 semaine <b>C0,5</b>	Sacs
Collectifs	1 fois par semaine <b>C1</b>	Bacs à roulettes

La collecte sélective dans le bassin potassique est aussi assurée par le service public m2A.

## Le porte-à-porte à Mulhouse à partir de 2013

L'année 2013 est l'année de la généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte sur 100% de la ville de Mulhouse.

Le schéma se fonde sur la distribution de deux bacs à roulettes dans l'habitat pavillonnaire et là où l'habitat le permet, un premier pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, et un deuxième pour les emballages hors verre, et les papiers et journaux-magazines.

Le bac n'est pas généralisé en raison du manque de place, en particulier dans les maisons de ville. Il demeure donc des déchets présentés en sacs (sac jaune de 50 l pour la collecte sélective). Le taux de conteneurisation s'établit à 75% de la population sur Mulhouse.



Concernant la fréquence de collecte, le principe de 3 collectes hebdomadaires est maintenu, mais avec une substitution d'une collecte d'ordures ménagères par une collecte sélective des emballages, papiers et journaux, hors verre maintenu en apport volontaire.



### Un dispositif adapté aux configurations spécifiques de chaque habitat

- ✓ **En maison individuelle :** 1 Bac pour les OMr collecté 2/sem. et 1 bac pour les emballages collecté 1/sem.
- ✓ **Dans les autres situations,** le même dispositif sera mis en œuvre. Toutefois, la configuration particulière de l'habitat pourra conduire le service à distribuer des sacs jaunes à la place des bacs jaunes, voire des sacs pour les OMr si les contraintes de stockage sont importantes dans le logement considéré.

### Cas du Centre-ville :

<b>OMr</b>	3 fois par semaine <b>C3</b>	Bacs à roulettes En soirée les Mardis, jeudis, samedis
<b>CARTONS CVM</b>	3 fois par semaine <b>C3</b>	En vrac Les mêmes jours que les OMr avant celles-ci
<b>COLLECTE SELECTIVE</b>	3 fois par semaine <b>C3</b>	Bacs à roulettes en même temps que les CARTONS CVM

La collecte des CARTONS CVM est assurée par le service public m2A depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les ménages bénéficient de la collecte sélective en porte-à-porte ainsi que de conteneurs enterrés implantés dans le cadre du projet Mulhouse Grand Centre.

## Cas des Coteaux :

<b>OMr</b>	3 fois par semaine <b>C3</b>	Bacs à roulettes
<b>COLLECTE SELECTIVE</b>	1 fois par semaine <b>C1</b>	Bacs à roulettes

## Le porte-à-porte à ILLZACH à partir de 2014

L'instauration de la collecte sélective en porte-à-porte s'accompagne de la conteneurisation sur l'ensemble du périmètre communal.

<b>OMr</b>		
Pavillonnaire	1 fois par semaine <b>C1</b>	Bacs à roulettes
Grands Collectifs	2 fois par semaine <b>C2</b>	Bacs à roulettes
<b>COLLECTE SELECTIVE</b>		
Pavillonnaire	1 fois toutes les 2 semaines <b>C0,5</b>	Bacs à roulettes
Grands Collectifs	1 fois par semaine <b>C1</b>	Bacs à roulettes

## Bilan 2014 des collectes sélectives (PAV et Porte-à-porte)

### Les résultats en année pleine pour la collecte sélective en porte-à-porte à MULHOUSE :

La comparaison porte sur 2012 à 2014 afin de visualiser l'évolution des performances.

Collectes sélectives brutes à MULHOUSE	2012 tonnes	2013 tonnes	2014 tonnes	Evolution 2014 vs 2012
P/C en apport volontaire	914	585	0	
B. PLAST en apport volontaire	137	128	41	
MULTI en apport volontaire	831	834	804	
MULTI en porte-à-porte (EC&CVM)	493	331	313	
MULTI en porte-à-porte	403	2 631	5 828	
<b>TOTAL hors déchetteries</b>	<b>2 778</b>	<b>4 509</b>	<b>6 986</b>	<b>+ 151 %</b>
P/C en déchetteries	1 463	1 379	1 330	
<b>TOTAL</b>	<b>4 241</b>	<b>5 888</b>	<b>8 316</b>	<b>+ 96 % double</b>

Nota : Les tonnages de P/C collectés en déchetteries sont répartis au prorata sur le périmètre de m2A d'une part, sur le périmètre de la CCPFRS d'autre part.

Refus de tri sur les CS de MULHOUSE	2012 tonnes	2013 tonnes	2014 tonnes	Evolution 2014 vs 2012
Tonnages de refus	<b>315</b>	<b>829</b>	<b>1714</b>	
% moyen global	9,0 %	16,1 %	20,6 %	
<b>% moyen en porte à porte (hors cartons du CVM)</b>	<b>17,1 %</b>	<b>26,7 %</b>	<b>26,7 %</b>	<b>+ 56 %</b>
% moyen en apport volontaire	7,4 %	5,5 %	3,5 %	

OMr de MULHOUSE	2012 tonnes	2013 tonnes	2014 tonnes	Evolution 2014 vs 2012
OMr seules	35 747	32 095	29 382	<b>- 17,8 %</b>
OMr + Refus de tri	36 062	32 924	31 096	<b>- 13,8 %</b>

Une évolution conséquente est constatée puisque la collecte sélective hors déchetterie **progresses de +151% de 2012 à 2014**. Les OMr diminuent parallèlement de près de **-18%**. Mais les refus de tri restent importants sans amélioration par rapport à 2013 **(+26,7%)**.

Pour y remédier, des opérations de contrôle qualité ont été réalisées par l'équipe des ambassadeurs du tri de manière suivie tout au long de 2014, avec des actions de sensibilisation des habitants afin de repréciser les consignes de tri.

**A titre indicatif, plus de 12 000 flyers d'information ont été distribués lors de ces actions.**

## Les résultats globaux sur le périmètre du SIVOM, tous modes de collecte confondus :

Collectes sélectives brutes APPORT VOLONTAIRE	Sur les PointTRI	En Déchetterie	Total	Variation 2014 vs 2013
Papiers-cartons		3 350 t	3 350 t	Baisse -42,3 %
Flaconnage plastique	122 t	75 t	197 t	Baisse -52,1 %
Multi-matériaux	2 594 t		2 594 t	Hausse +211,1 %
<b>Total</b>	<b>2 716 t</b>	<b>3 425 t</b>	<b>6 141 t</b>	<b>Baisse -12,9 %</b>
Verre	5 563 t	2 206 t	7 769 t	Hausse +9,1 %
<b>Total avec le verre</b>	<b>8 279 t</b>	<b>5 631 t</b>	<b>13 910 t</b>	<b>Baisse -1,8 %</b>

La baisse des collectes sélectives en apport volontaire de **-12,9%** est logiquement due à la généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte sur Mulhouse et Illzach, sur lesquelles, la majorité des conteneurs dédiés a été enlevée (sauf parking ou à l'entrée des déchetteries).

Le tonnage du verre connaît une nouvelle hausse de **+9,1%** consécutive à celle de 2013 (cf. p 62/63).

Collectes sélectives brutes PORTE A PORTE	Pop.	Tonnage collecté	Ratio hab/an	Variation 2014 vs 2013 sur tonnage
BASSIN POTASSIQUE	47 459	2 587 t	54,5 kg	Hausse +4,1 %
ILE NAPOLEON	28 824	1 483 t	51,5 kg	Hausse +3,7 %
REININGUE	1 850	73 t	39,5 kg	Baisse -1,35 %
MULHOUSE	110 351	5 828 t	52,8 kg	Hausse +126,4 %
ILLZACH	14 679	840 t	55,2 kg	Démarrage fin 2013
WITTELSHEIM	10 335	438 t	42,4 kg	Adhésion le 01/01/2014
Cartons CVM		313 t		
<b>Total</b>	<b>213 498</b>	<b>11 563 t</b>	<b>54,2 kg</b>	<b>Hausse +65,5 %</b>

A partir de 2013, les cartons des commerçants du centre-ville de Mulhouse sont collectés en mélange avec les collectes sélectives des habitants.

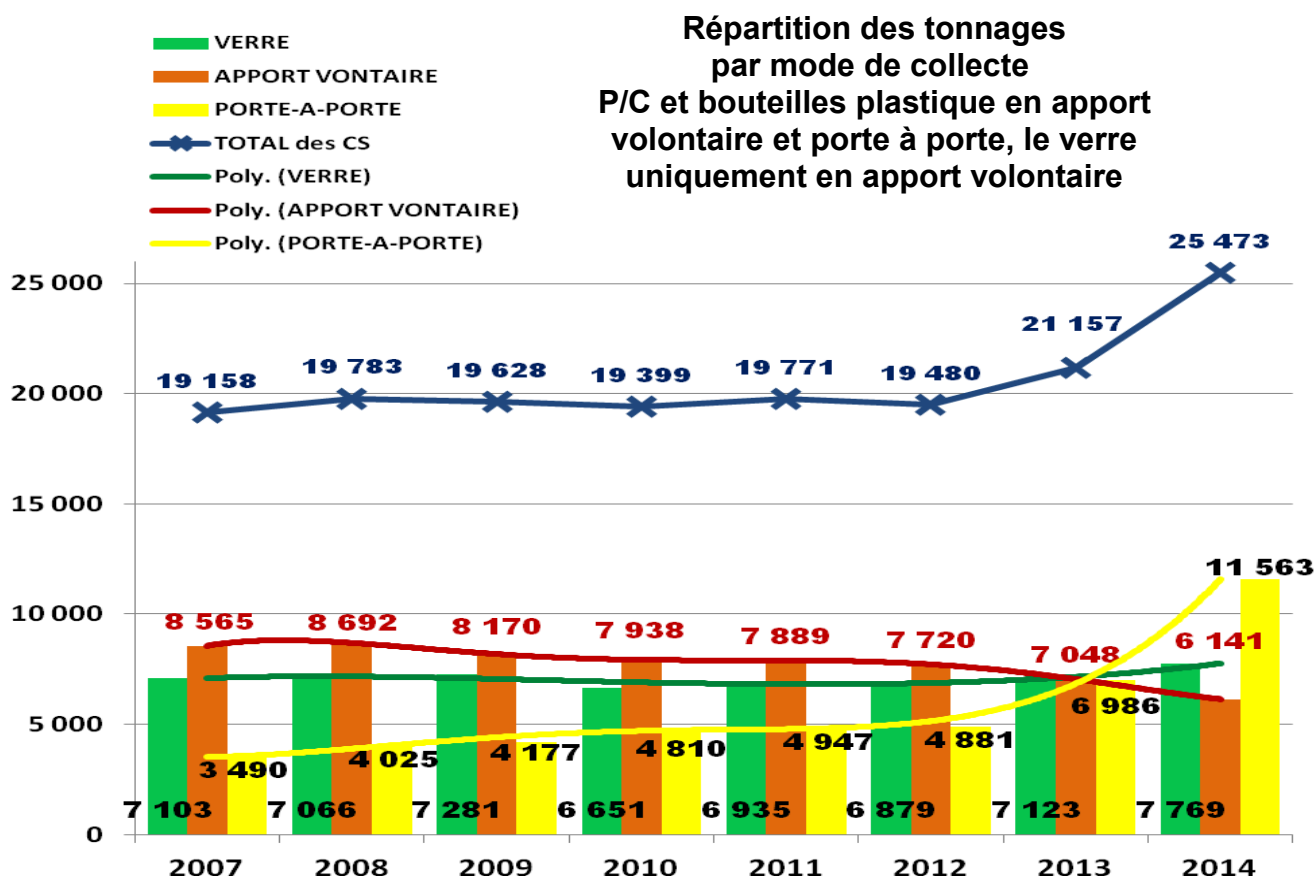


Collectes sélectives brutes TOTALES	Pop. 2014	Tonnages Collectés 2014	Ratio 2014	Ratio 2013	Variation 2014 vs 2013 sur ratio kg/hab
AV - DECHETTERIES	270 116	3 425 t	12,7 kg	13,5 kg	Baisse -5,9 %
AV - POINT-TRI	56 618	2 716 t	48,0 kg	51,9 kg	Baisse -7,5 %
PORTE A PORTE	213 498	11 563 t	54,2 kg	36,8 kg	Hausse +47,3 %
<b>Total CS légers</b>	<b>270 116</b>	<b>17 704 t</b>	<b>65,5 kg</b>	<b>54,3 kg</b>	<b>Hausse +20,6 %</b>
VERRE	270 116	7 769 t	28,8 kg	27,6 kg	Hausse +4,4 %
<b>Total des CS</b>	<b>270 116</b>	<b>25 473 t</b>	<b>94,3 kg</b>	<b>81,9 kg</b>	<b>Hausse +15,2 %</b>

En 2014, la collecte sélective des légers (P/C & Plastique & Métaux) progresse fortement de **+20,6%** en brut collecté.

Les résultats 2014 donnent leur pleine mesure sur une année complète. Avec le Verre (**+4,4%**), la hausse moyenne globale des collectes sélectives s'établit à **+15,2%**.

Hors verre, l'apport volontaire ne représente plus que **34,7%** dont **19,3%** dans les déchetteries, au profit de la collecte sélective en porte-à-porte qui représente en conséquent **65,3%** du gisement total collecté en 2014 ; proportion quasi inversée par rapport à 2012.



## ► Qualité du tri des papiers, cartons et bouteilles plastique

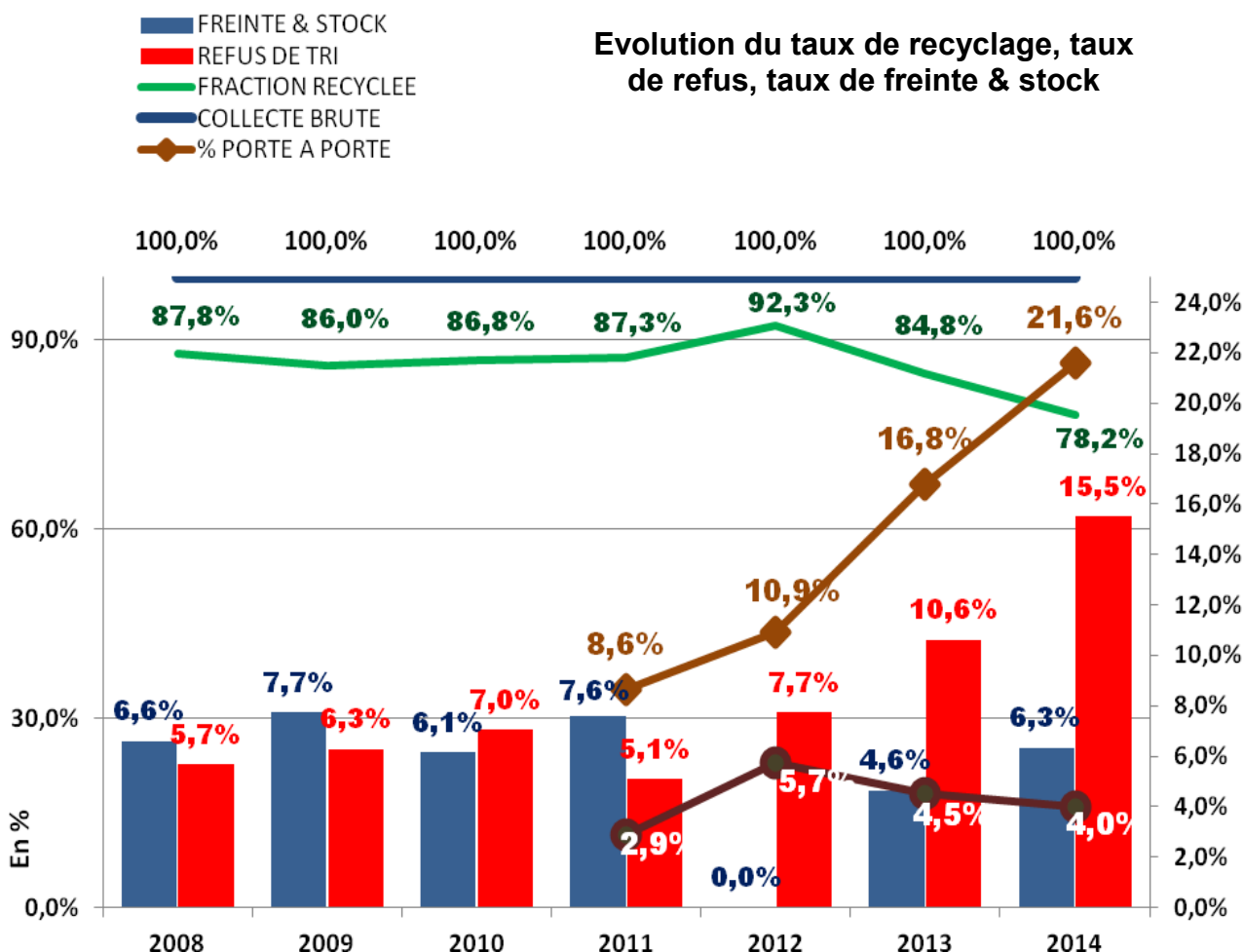
L'ensemble des collectes en apport volontaire et en porte-à-porte est trié au centre de tri d'Aspach-le-Haut appartenant à la société COVED, dans le cadre d'un marché de tri et de commercialisation des fibreux. Les corps creux plastique étant pris en charge par la société VALORPLAST (option filière du contrat Éco-Emballages).

Globalement, les refus de tri atteignent **2 743 t** pour **17 704 t collectées**, soit un taux global moyen de refus de **15,5%**. Ce pourcentage est en forte augmentation par rapport à celui de 2012 **+101,3%**.

Le taux de refus reste plus faible en apport volontaire : **4,0%**.

Il est plus élevé en porte-à-porte : **21,6%**, soit un quasi doublement du taux.

Les refus de tri ont été incinérés à l'usine d'incinération de Sausheim. La fraction recyclée réellement en 2014, est de **78,2 %**, déduction faite de la freinte et stock (**6,3 %**).



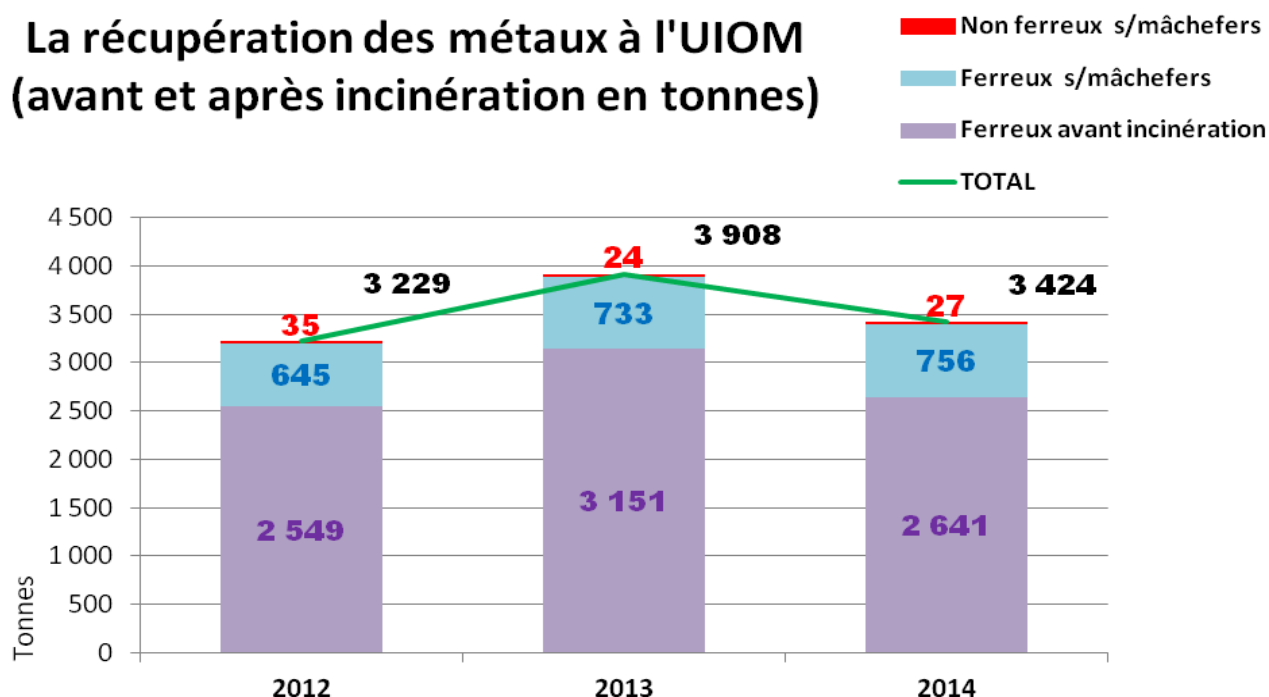
*Nota : Le taux de freinte est à zéro en raison du déstockage et livraison de matériaux comptabilisés dans le bilan des matériaux recyclés de l'année, sur la base en partie des déclarations à Eco-Emballages.*

## ► La récupération des métaux ferreux et non ferreux

L'usine de Sausheim est équipée, dès sa construction, d'un système classique de déferrailage (aimant) et d'un système dit « à courant de Foucault » destiné aux métaux non ferreux (aluminium essentiellement) afin d'extraire les métaux des mâchefers après incinération. Depuis fin 2004, dans le cadre des travaux d'achèvement de l'usine, elle dispose également d'un dispositif d'extraction des métaux contenus dans les OM brutes avant incinération.



### La récupération des métaux à l'UIOM (avant et après incinération en tonnes)



Constat : Recul de **-12,4%** de la récupération en 2014, mais une partie se retrouve dans la collecte sélective (consignes de tri harmonisées).

Ces tonnages sont principalement issus des tonnages d'ordures ménagères des communes du SIVOM et des collectivités clientes (70%).

Le SIVOM commercialise uniquement les métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers. Les métaux avant incinération relèvent du contrat d'exploitation de l'usine.

L'exploitant est obligé de les valoriser.

Les tonnages sont déclarés à Eco-Emballages et soutenus depuis 2011 comme un standard spécifique, au même titre que les métaux de TBM issus du tri mécano-biologique, par exemple.

## ► La prévention de la production de déchets

La prévention concerne toutes les actions se situant avant la collecte des déchets. L'enjeu est donc d'éviter de produire des déchets, ou encore de retarder l'abandon d'un produit, ce qui permet de réduire la quantité de déchets à traiter par la collectivité. Dans ce sens, la prévention est complémentaire de la collecte sélective.

### Les actions à développer par le SIVOM dans le cadre du PLP (m2A)

Le SIVOM s'est engagé aux côtés de m2A, porteur du nouveau Programme Local de Prévention (PLP) arrêté en décembre 2013, pour mettre en œuvre les actions définies, permettant de réduire d'au moins **7%** les ordures ménagères et assimilées (OMA) ou « déchets routiniers ».

Le gisement de référence des OMA est celui de 2010, composé des ordures ménagères, des collectes sélectives (papiers, emballages cartons, flaconnage plastique, verre, emballages acier et aluminium).

Un partenariat financier avec l'ADEME a été conclu, permettant à m2A de financer en partie les actions définies dans le PLP entre 2014 et 2017. Les actions confiées au SIVOM sont les suivantes :

N° action PLP	Description (actions+sous-actions)	Objectif cumulé 2017
<b>1</b>	<b>Réduire les produits de cuisine et de jardins</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- développer le compostage individuel et consolider les actions déjà en place,</li><li>- développer le compostage partagé (pied d'immeuble, écoles,...),</li><li>- promouvoir les pratiques de gestions différenciées des espaces publics et privés,</li><li>- promouvoir une « opération poules ».</li></ul>	<b>-14,07 kg/hab</b>
<b>4</b>	<b>Donner une seconde vie aux produits</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- étudier l'opportunité de créer une ressourcerie afin de réduire la quantité de déchets dans les OMA et en déchetteries.</li></ul>	<b>-2,46 kg/hab</b>
<b>6</b>	<b>Agir sur la toxicité des produits</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- optimiser la collecte de déchets dangereux,</li><li>- développer les animations sur la dangerosité des produits,</li><li>- concevoir et diffuser des outils de sensibilisation et d'information sur les déchets dangereux.</li></ul>	<b>-0,04 kg/hab</b>
<b>7</b>	<b>Sensibiliser à la prévention des déchets</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- développer les animations sur la prévention en milieu scolaire. Actuellement, ces animations sont ciblées plus particulièrement sur les thèmes du tri des déchets. La prévention des déchets y sera intégrée.</li></ul>	<b>Pas d'objectif chiffré</b>

## Les actions déjà réalisées par le SIVOM à partir de 2006

Tout au long de cette période, le SIVOM a fait la promotion du compostage individuel.



Ces actions de sensibilisation et d'information proposaient de diffuser auprès des habitants un composteur de 400 litres de volume par foyer au prix réduit de 15 € TTC, le prix d'acquisition étant de 40 euros.



Le SIVOM a développé sur l'ensemble du périmètre syndical des journées d'information et de sensibilisation sous forme de salon avec présentation d'un composteur en état de marche, et la possibilité pour les habitants d'acheter et de repartir avec leur composteur.

Une conférence sur la bonne utilisation d'un composteur était animée par le Directeur de la société ANNA-COMPOST, et concluait systématiquement ces journées.

**30 journées de sensibilisation et de promotion sur le compostage domestique** ont été mises en œuvre par le SIVOM depuis 2006. Il n'y a pas eu de campagne spécifique à partir de 2011, mais le SIVOM continue de vendre des composteurs selon les demandes qu'il reçoit.

## Le bilan des actions 2014

Le PLP entre dans sa phase active en 2014 ; les actions mises en œuvre sur l'ensemble des thématiques retenues avoisinent un taux de réalisation de 80% par rapport aux objectifs définis.

En ce qui concerne les actions assurées par le SIVOM, celles-ci ont démarré à l'arrivée du nouveau Maître-composteur en septembre 2014.

De nombreux contacts ont été pris. Pour s'assurer des moyens supplémentaires, une convention avec l'association UNIS-CITE, coordonnatrice des jeunes qui s'engagent dans un service civique, a été signée. Quatre jeunes ont été mis à disposition du SIVOM, ce qui permettra de travailler sur des outils pédagogiques, et en particulier multiplier les animations sur le compostage domestique et la réduction de la toxicité des déchets (prévention et collecte).

D'autres contacts en vue de partenariat ont pu être noués avec :

- ✓ des associations (Les Jardins familiaux de Mulhouse, Les Tisserands d'EBN, L'ADIT, APSM, EMAUS, L'ARMÉE du SALUT, LES SCHEDS),
- ✓ des syndicats de propriété (PIERRE-FONTAINE),



- ✓ des bailleurs sociaux (Mulhouse Habitat)
- ✓ des sociétés d'insertion professionnelle (ENVIE HAUTE ALSACE, LE RELAIS)
- ✓ des services publics (le Jardin Botanique et Zoologique).

Quelques animations de sensibilisation sur le compostage domestique ont pu être réalisées dans les déchetteries en 2014.

### Le compostage individuel :



Nb de composteurs vendus par le SIVOM	Nbr annuel	Nbr cumulé	Taux d'équipement moyen
Diffusion de 2006 à 2010	10 405	10 405	22,6 %
Diffusion 2011	42	10 447	22,7 %
Diffusion 2012	21	10 468	22,7 %
Diffusion 2013	113	10 581	23,0 %
Diffusion 2014	<b>98</b>	<b>10 679</b>	<b>23,2 %</b>

*Nota : Nb de foyers pavillonnaires : 46 000*

# Chiffres-clés

## ► Evolution des déchets ménagers

Gisement traité En kg / hab / an	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Population mission « TRU »	262 995	269 729	272 274	272 915	273 219	268 462	280 294
Population mission « CS »	254 033	259 938	262 378	262 886	262 998	258 351	270 116
<b>OM résiduelles incinérées</b>	<b>298,6</b>	<b>283,9</b>	<b>276,4</b>	<b>274,6</b>	<b>274,9</b>	<b>256,6</b>	<b>239,8</b>
Population « TRU »							
Collectes sélectives par matériau							
<b>Verre</b>	<b>27,82</b>	<b>28,01</b>	<b>25,35</b>	<b>26,38</b>	<b>26,15</b>	<b>27,57</b>	<b>28,8</b>
<b>Papier-carton</b>	<b>41,39</b>	<b>38,01</b>	<b>39,20</b>	<b>40,12</b>	<b>41,49</b>	<b>42,99</b>	<b>46,1</b>
<b>Bouteilles plastique</b>	<b>2,52</b>	<b>2,85</b>	<b>2,99</b>	<b>2,53</b>	<b>2,72</b>	<b>3,05</b>	<b>4,1</b>
<b>Métaux (aciers &amp; Alu )</b>							<b>1,0</b>
<b>Refus de tri incinérés</b>	<b>2,85</b>	<b>2,97</b>	<b>3,42</b>	<b>2,48</b>	<b>3,70</b>	<b>5,77</b>	<b>10,1</b>
Freinte et stock (*)	<u>3,30</u>	<u>3,67</u>	<u>2,98</u>	<u>3,70</u>	<u>0,0</u>	<u>2,51</u>	<u>4,2</u>
total collecté	<b>77,88</b>	<b>75,51</b>	<b>73,94</b>	<b>75,21</b>	<b>74,06</b>	<b>81,89</b>	<b>94,3</b>
dont P/C & bouteilles plastique	<b>50,06</b>	<b>47,50</b>	<b>48,59</b>	<b>48,83</b>	<b>47,91</b>	<b>54,32</b>	<b>65,5</b>
Répartition par mode de collecte							
<b>Apport volontaire (VERRE)</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Apport volontaire (légers)</b>	<b>68,4%</b>	<b>66,2%</b>	<b>62,3%</b>	<b>61,5%</b>	<b>61,3%</b>	<b>50,2%</b>	<b>65,3%</b>
<b>Porte-à-porte</b>	<b>31,6%</b>	<b>33,8%</b>	<b>37,7%</b>	<b>38,5%</b>	<b>38,7%</b>	<b>49,8%</b>	<b>34,7%</b>
<b>OMA totales (OMR + CS)</b>	<b>376,4</b>	<b>359,4</b>	<b>350,3</b>	<b>349,8</b>	<b>349,0</b>	<b>338,5</b>	<b>334,1</b>
<b>D. Occasionnels Ménagers</b> (déchetteries+autres collectes de DME, déchets verts, rebus)	<b>214,4</b>	<b>216,4</b>	<b>212,6</b>	<b>220,4</b>	<b>227,3</b>	<b>229,2</b>	<b>255,1</b>
<b>Dont déchetteries (hors CS)</b>	<b>182</b>	<b>181</b>	<b>177,3</b>	<b>192,3</b>	<b>195,2</b>	<b>199,7</b>	<b>227,2</b>
<b>CS + DOM</b>	<b>292,2</b>	<b>291,9</b>	<b>286,5</b>	<b>295,6</b>	<b>301,4</b>	<b>311,1</b>	<b>349,4</b>
<b>Déchets Ménagers totaux</b>	<b>590,8</b>	<b>575,8</b>	<b>562,9</b>	<b>570,2</b>	<b>576,3</b>	<b>567,7</b>	<b>589,2</b>
OMR & CS & DOM							
<b>Taux recyclage des DMA</b>	<b>38 %</b>	<b>39,3 %</b>	<b>38,2 %</b>	<b>39,9 %</b>	<b>40,6 %</b>	<b>42,5 %</b>	<b>46,5 %</b>
<b>Taux valorisation énergie</b> sur déchets solides hors boues	<b>62 %</b>	<b>63 %</b>	<b>63 %</b>	<b>61 %</b>	<b>60 %</b>	<b>64 %</b>	<b>61 %</b>
<b>Taux valorisation globale</b> matière+énergie hors boues	<b>97 %</b>	<b>97 %</b>	<b>96 %</b>	<b>93 %</b>	<b>93 %</b>	<b>98 %</b>	<b>99 %</b>

(\*) La freinte est la différence de tonnage constatée entre les entrants et les sortants d'un centre de tri hors variation de stock, provenant soit d'une perte en poids due à l'évaporation, aux écoulements de liquide, pertes en ligne de tri, et lors du conditionnement.

## Constats d'évolution des déchets

- ✓ Le gisement total des déchets ménagers (DMA), en kg/hab/an, augmente de **+3,8%**, marqué par la combinaison suivante :
  - ◆ des OMR qui continuent de décroître au même rythme qu'en 2013 **(-6,5%)**,
  - ◆ des collectes sélectives en forte hausse **(+15,2%)**, grâce à la collecte en porte-à-porte à Mulhouse et Illzach sur une année pleine en 2014,
  - ◆ une forte augmentation des tonnages apportés en déchetteries **(+13,8%)**.
- ✓ Le VERRE augmente pour la deuxième année consécutive **(+4,5%)** et remonte au-dessus des performances atteintes en 2009.
- ✓ Les collectes sélectives (papiers-cartons & bouteilles plastique & métaux), en brut collecté, progressent fortement de **+20,6%** en 2014.
- ✓ Les refus de tri sont très impactés, soit **+75%** /2013. Et par rapport à 2012, ils **triplent quasiment** (de 3,7 kg à 10,1 kg en 2014).
- ✓ Les déchets occasionnels des ménages (collecte en déchetteries, déchets verts et encombrants en porte-à-porte,...) sont en hausse de **+11,3 % en 2014**, plusieurs facteurs se combinant :
  - ◆ aspect climatique pour les déchets verts,
  - ◆ progression de l'utilisation des déchetteries par des habitants,
  - ◆ utilisation en hausse de nos sites par des usagers non autorisés (des non résidents dans le périmètre du SIVOM, des professionnels...).



## ► Synthèse par rapport aux objectifs du Grenelle de l'Environnement pour la période 2000 à 2015

Le Grenelle de l'Environnement a défini 3 objectifs à atteindre pour les collectivités :

- ✓ **Objectif 1** : réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de **7 %** par habitant sur une période de 5 ans (2008 à 2012).
- ✓ **Objectif 2** : **35 %** de déchets ménagers valorisés (matière et organique) en 2012, et **45 %** en 2015 (concerne les collectes sélectives & le verre & les déchets occasionnels des ménages).
- ✓ **Objectif 3** : diminution de **15 %** des déchets incinérés ou enfouis à l'horizon 2012.

### Les bilans par rapport à ces objectifs :

<b>Objectif 1 : sur les OMA</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
En kg/hab/an (OMr + CS + VERRE)	376,5	359,4	350,3	349,8	349,0	338,5	334,1
Variation annuelle %		-4,5%	-2,5%	-0,1%	-0,2%	-3,0%	-1,3%
Variation cumulée %		-4,54%	-6,96%	-7,20%	-7,30%	-10,1%	-11,3%

→ Objectif atteint en **2011**

<b>Objectif 2 : sur les DMA totaux</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Fraction recyclée	58 011	59 504	57 158	60 467	62 711	63 084	74 623
T. ménager total	151 918	151 510	149 638	151 695	154 375	148 599	160 464
<b>Taux % de valorisation</b>	<b>38,2%</b>	<b>39,3%</b>	<b>38,2%</b>	<b>39,9%</b>	<b>40,6%</b>	<b>42,5%</b>	<b>46,5%</b>

→ Objectif atteint dès **2008** en ce qui concerne le taux de **35 %**.

→ Objectif atteint en **2014** en ce qui concerne le taux de **45 %**.

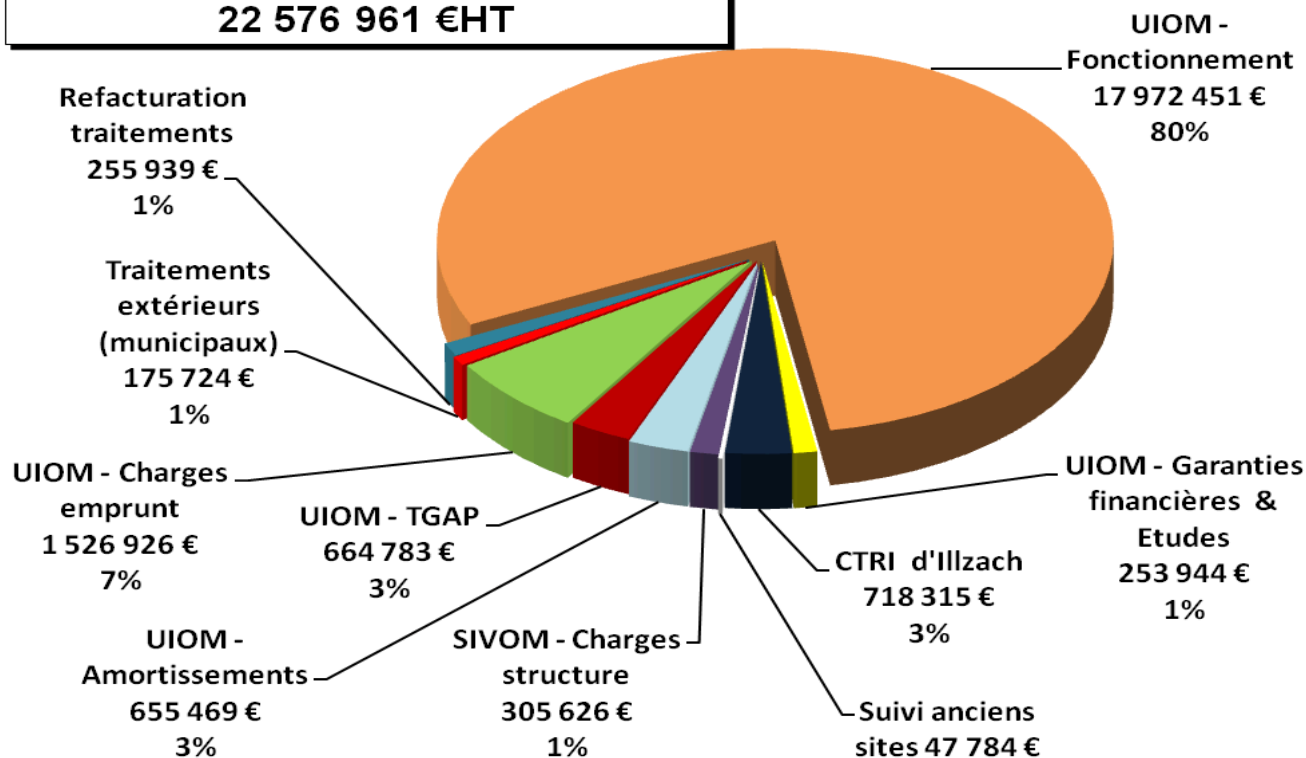
Cette augmentation du taux de valorisation des déchets ménagers est due :

- ✓ à l'augmentation des tonnages recyclés en collecte sélective,
- ✓ à l'augmentation du recyclage des matériaux déposés en déchetteries,
- ✓ à la baisse des OMR incinérés.

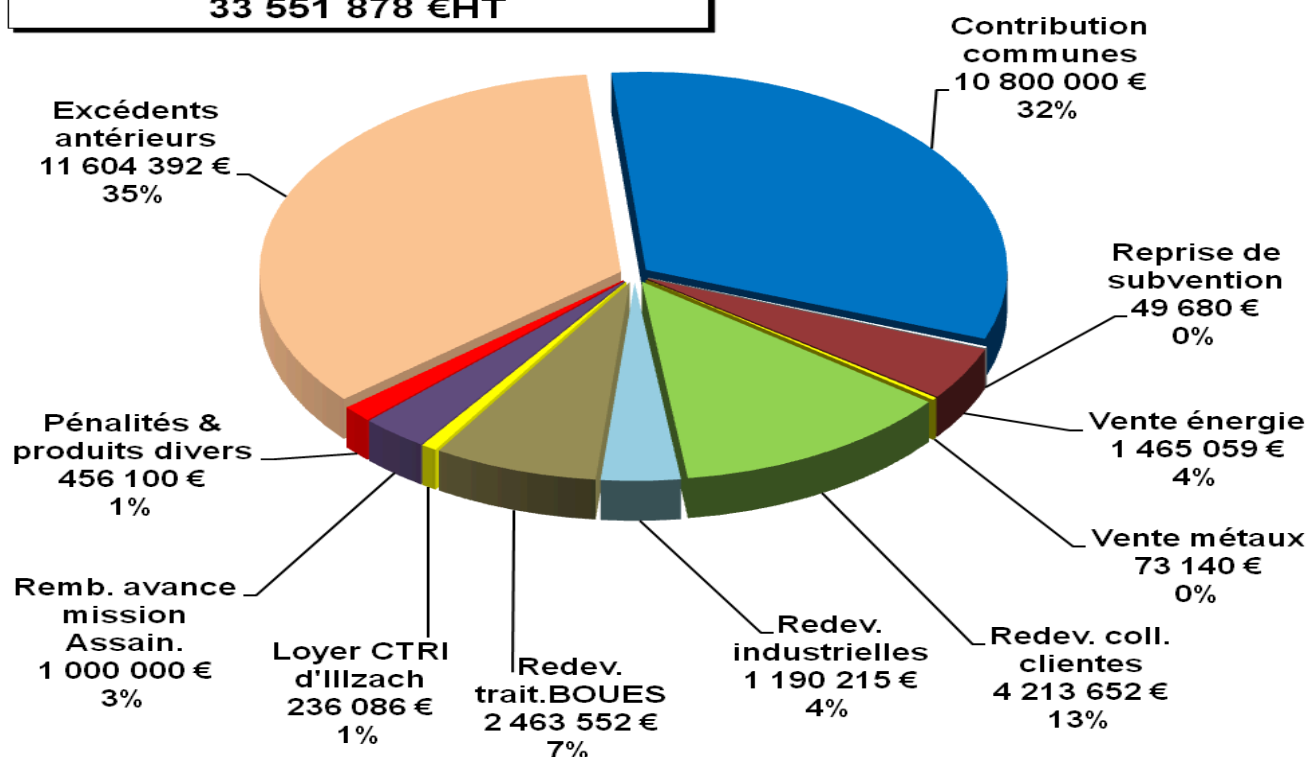
# LE COUT DU SERVICE

## ► La mission « Traitement des résidus urbains »

**TRU - Dépenses de fonctionnement**  
22 576 961 €HT



**TRU - Recettes de fonctionnement**  
33 551 878 €HT





## Section de fonctionnement « TRU » détaillée par unité de traitement, par nature et par prestataire :



DEPENSES « TRU » HT						
Unité	Nature	Montant	Détail prestation	Tiers	Montant	%
UIOM	Fonction.	18 891 178	Contrat d'exploitation	NOVERGIE	16 962 047	75,1%
			Electricité secours	EDF	657 160	2,9%
			Contrôle qualité air	AAIRLICHENS	8 586	0,0%
			TGAP	ETAT	664 783	2,9%
			Taxe communale	COMMUNE	245 535	1,1%
			Garanties financières	PREFET	191 131	0,8%
			Caractérisation OMR	AUSTRAL	48 663	0,2%
			Audit financier	NALDEO & FC	14 500	0,1%
			Autres charges	DIVERS	98 775	0,4%
				Traitement refacturation	255 939	OMR Wittelsheim
			OMR Steinbrunn	M2A - PUPA	96 673	0,4%
CTRI	Exploitation	718 315	Contrat d'exploitation	NOVERGIE	702 253	3,1%
			Traitement spéciaux	NOVERGIE	957	0,0%
			Autres dépenses	DIVERS	15 104	0,1%
Filières	Traitement	175 724	Gravats communes	VALORIMAT	27 156	0,1%
			Déchets verts Communes	ANNA-COMPOST	146 372	0,6%
			Déchets verts Communes	ROLLINGER	2 196	0,0%
Suivi sites	Décharges	47 784	Contrôle qualité eau	ERG env.	17 897	0,1%
			Contrôle qualité eau	HPC	4 808	0,0%
			Contrôle torchère	EUROPOLL	3 348	0,0%
			Fauchage prairie	ISSE	4 605	0,0%
			Autres charges	DIVERS	17 126	0,1%
Emprunt	Charges fin.	1 526 926	Intérêts d'emprunt	Org. Fin.	1 266 488	5,6%
			ICNE	Org. Fin.	260 437	1,2%
SIVOM	Ch. structure	305 626	Frais administratif	SIVOM	143 885	0,6%
			Frais de personnel	SIVOM	161 741	0,7%
AMORTS	Dotation	655 469	Amortissement Compt	SIVOM	655 469	2,9%
<b>TOTAL</b>		<b>22 576 961</b>	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>22 576 961</b>	<b>100%</b>

RECETTES « TRU » HT						
Unité	Nature	Montant	Détail prestation	Tiers	Montant	%
UIOM	Vente Energie	1 465 059	Vente d'électricité	EDF	760 480	2,3%
			Vente d'électricité	STEP SIVOM	704 579	2,1%
UIOM	Vente matière	73 140	Vente d'acier	DERICHEBOUR G	61 239	0,2%
			Vente d'aluminium	METALIFER	11 901	0,0%
UIOM	Redevances	7 867 419	Incinération DIB	Entreprises	1 190 215	3,5%
			Incinération OMR	Collect. clientes	4 213 652	12,6%
			Incinération BOUES	STEP SIVOM	2 463 552	7,3%
UIOM	Pénalités	456 029	Pénalité contrat expl	NOVERGIE	456 029	1,4%
CTRI	Location	236 086	Location CTRI	NOVERGIE	236 086	0,7%
BUDGET	Recettes	23 454 143	Contribution communale	ADHERENTS	10 800	32,2%
			Remb.Avance prêt	ASSAINIS.	1 000 000	3,0%
			Reprise de subvention	BUDGET	49 680	0,1%
					11 604	
			Excédent ant.	BUDGET	392	34,6%
	Produits divers	DIVERS	71	0,0%		
<b>TOTAL</b>		<b>33 551 876</b>	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>33 551 876</b>	<b>100%</b>

## Les coûts résiduels à la charge des communes en mission « TRU »

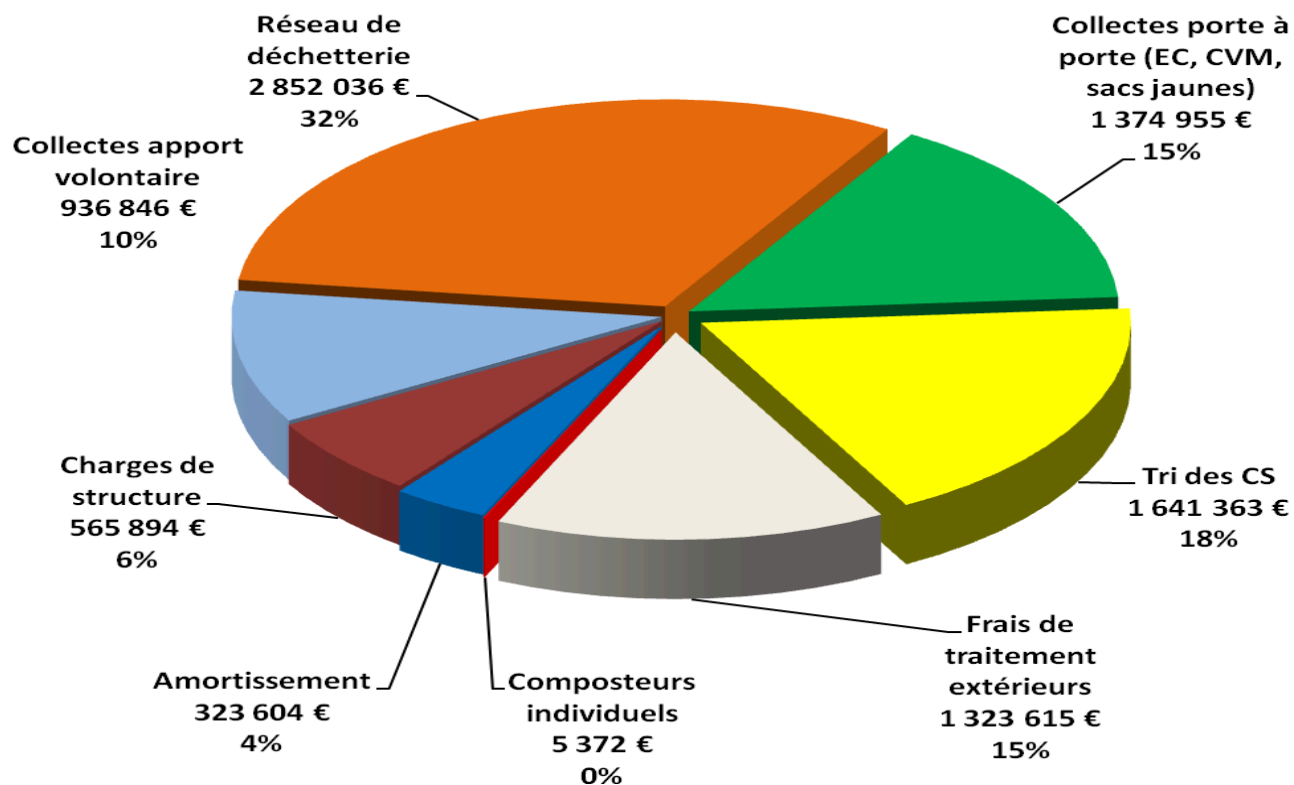
En matière financière, il est important de rappeler que le SIVOM n'a pas compétence pour fixer le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; il équilibre ses budgets de fonctionnement en collecte sélective et en traitement des résidus urbains par des subventions d'équilibre des communes et des établissements publics membres. Pour la mission « TRU », la participation financière des communes est réglée au prorata des tonnages traités pour leur compte sur la base du gisement de l'année n-1.

Pour la mission « Traitement des résidus urbains »			
	2012	2013	2014
<i>Population</i>	273 219	268 462	280 294
1 Contributions communales HT	10 800 000 €	10 800 000 €	10 800 000 €
<i>Variation %</i>		0 %	0 %
2 Coût résiduel par habitant HT	<b>39,5 € / hab</b>	<b>40,2 € / hab</b>	<b>38,5 € / hab</b>
<i>Variation %</i>	-12,3 %	+1,8 %	-4,2 %
3 Coût résiduel / tonne traitée HT	<b>92,1 € / t</b>	<b>97,7 € / t</b>	<b>98,60 € / t</b>
<i>Variation %</i>	-11,9 %	+6,1 %	+0,9 %
<i>Tonnages des collectivités</i>	<b><u>117 232 t</u></b>	<b><u>110 571 t</u></b>	<b><u>109 538 t</u></b>
	-0,3 %	-5,7 %	-0,9 %
-Ordures ménagères résiduelles	75 117	68 885	67 203
-Déchets municipaux	21 366	20 994	20 525
-DME résiduels	17 027	16 782	16 748
-Particuliers reçus au CTRI	2 281	2 148	2 146
-Refus de tri et rebuts textiles	1 441	1 762	2 916

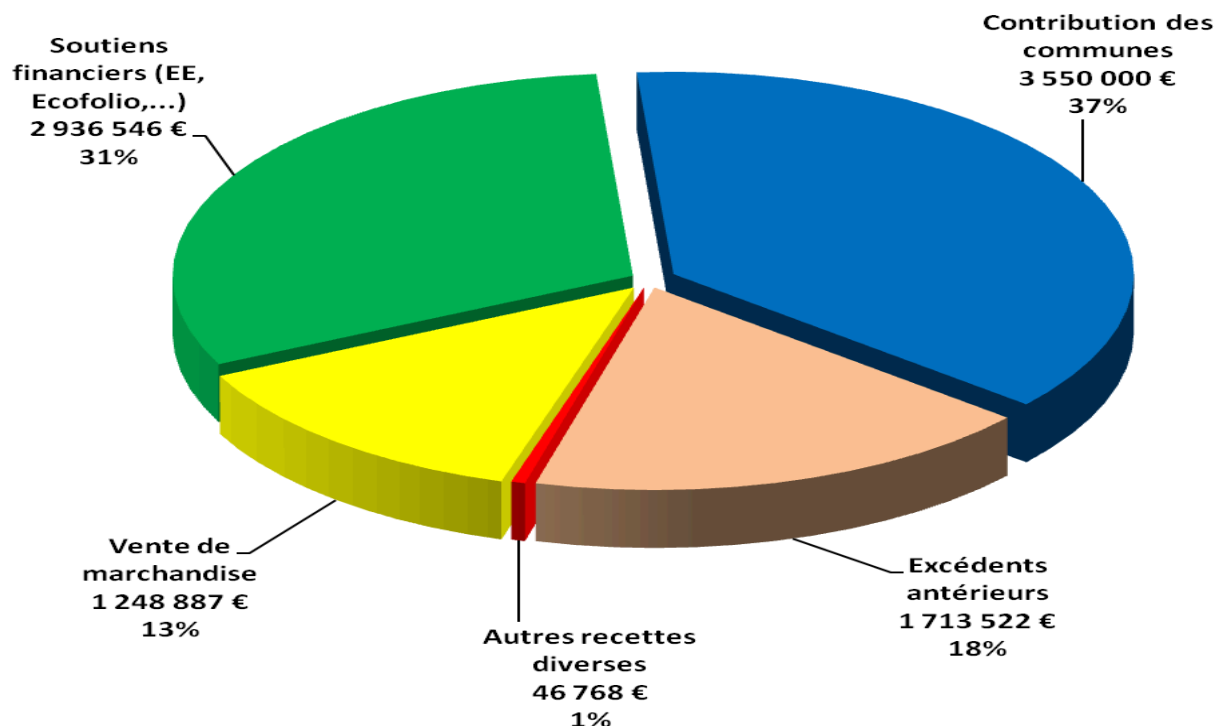
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>€ HT</b>	
❖ Travaux à l'usine d'incinération	<b>202 789</b>	
Mise en place contrôle semi-continu des dioxines	202 789	
❖ Remboursement annuité d'emprunt capital	<b>1 286 944</b>	
❖ Reprise d'amortissement d'une subvention	<b>49 680</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 539 413</b>	
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>€ HT</b>	
❖ Amortissement	<b>655 469</b>	
❖ Autofinancement	<b>13 214 114</b>	
❖ Mise en place garantie financière UIOM	<b>191 131</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>14 060 714</b>	

## ► La mission «Collecte sélective »

**CS - Dépenses de fonctionnement : 9 023 687 €HT**



**CS - Recettes de fonctionnement : 9 495 724 €HT**



## Section de fonctionnement « CS » détaillée par unité de traitement, par nature et par prestataire :

DEPENSES « CS » HT						
Unité	Nature	Montant	Détail prestation	Tiers	Montant	%
DECHETTRI	transport	1 555 355	Vidanges & PTRI DV	ALPHA	132 271	1,5%
			Vidanges bennes	COVERED	1 123 240	12,4%
			Vidanges bennes	EDIB	78 958	0,9%
			Vidanges bennes	PUPA - M2A	220 886	2,4%
DECHETTRI	locations	146 604	Location bennes	ALPHA	15 049	0,2%
			Location bennes	COVERED	103 946	1,2%
			Location bennes	EDIB	12 401	0,1%
			Location bennes	PUPA - M2A	15 208	0,2%
DECHETTRI	Personnels	981 621	Gardiennage	COVERED	611 146	6,8%
			Gardiennage	EDIB	51 234	0,6%
			Gardiennage	M2A - PUPA	211 324	2,3%
			Gardiennage	Régie de Bourtz.	38 589	0,4%
			Gardiennage	Rixheim&Pfastatt	69 328	0,8%
DECHETTRI	Autre site	35 139	Convention d'accès	ENSISHEIM	35 139	0,4%
DECHETTRI		133 318	Autres charges	DIVERS	133 318	1,5%
CS - PAV	Coût total	936 848	CS du verre	PUPA - M2A	299 826	3,3%
			Stockage du verre	Anna-Compost	28 771	0,3%
			Collecte P/C & PLAST	PUPA - M2A	502 595	5,6%
			Entretien & nettoyage	Divers	105 655	1,2%
CS - P-à-p	Coût total	1 374 955	Achat sacs CS	Plastylen & PTL	93 613	1,0%
			Achat sac biodéchets	ICS	11 304	0,1%
			Wittelsheim refact.	PUPA - M2A	280 184	3,1%
			Mulhouse refact.	PUPA - M2A	502 315	5,6%
			Ambassadeurs du tri	PUPA - M2A	487 390	5,4%
			Autres charges	DIVERS	149	0,0%
			Tri des CS	COVERED	1 640 013	18,2%
Autres charges	DIVERS	1 350	0,0%			
Composteurs	Coût total	5 372	Location stockage	SERM	3 179	0,0%
			Autres charges	DIVERS	2 193	0,0%
Traitement	Coût total	1 323 614	GRAVATS	VALORIMAT	145 840	1,6%
			DECHETS VERTS	Anna-compost	733 563	8,1%
			BOIS	ALPHA ONYX	132 017	1,5%
			AMIANTE	FERRARI	32 066	0,4%
			DTQD	TREDI	103 689	1,1%
			Wittelsheim	EDIB	155 392	1,7%
			Autres charges	DIVERS	21 047	0,2%
			Personnels & Adm.	SIVOM	513 580	5,7%
Communication	SIVOM	48 162	0,5%			
Autres charges	DIVERS	4 153	0,0%			
AMORTS	Dotation	323 604	Amortissement compt	SIVOM	323 604	3,6%
<b>TOTAL</b>		<b>9 023 687</b>	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>9 023 687</b>	<b>100%</b>

## RECETTES « CS » HT

Unité	Nature	Montant	Détail prestation	Tiers	Montant	%
BUDGET	Vente matières	1 167 902	VERRE	BSN	174 406	1,8%
			Flaconnage PLAST	VALORPLAST	296 738	3,1%
			Papiers/cartons	REVIPAC	5 570	0,1%
			Papiers/cartons	COVED	275 833	2,9%
			Métaux de CS	COVED	48 206	0,5%
			Acier s/mâchefers	DERICHEBOURG	357 569	3,8%
			Huiles usagées	GRANDIDIER	6 163	0,1%
			Participation diverses	DIVERS	2 205	0,0%
BUDGET	Soutiens	3 018 744	Soutiens totaux	ECO-EMB	2 455 177	25,9%
			Soutien JRM 12/13	ECOFOLIO	421 228	4,4%
			Soutien communication	ECOTLC	25 772	0,3%
			D. spéciaux	ECODDS	29 435	0,3%
			Subvention Amiante	ADMD	4 935	0,1%
			D3E	OCAD3E	82 197	0,9%
BUDGET	Autres recettes	5 310 290	Contribution communale	ADHERENTS	3 550 000	37,4%
			Reprise de subvention	BUDGET	26 386	0,3%
			Excédent ant.	BUDGET	1 713 522	18,0%
			Produits divers	DIVERS	20 382	0,2%
<b>TOTAL</b>		<b>9 795 724</b>	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>9 495 724</b>	<b>100%</b>

## Les coûts résiduels à la charge des communes en mission « CS »

Pour la mission «Collecte sélective», la participation financière des communes est réglée au prorata des populations de chacune d'entre elles.

Pour la mission « Collecte sélective »			
	2012	2013	2014
<i>Population</i>	262 998	258 351	270 116
1 Contributions communales HT	3 100 000 €	3 100 000 €	3 550 000 €
<i>Variation %</i>		0 %	+14,5 %
2 Coût résiduel par habitant HT	<b>11,8 € / hab</b>	<b>12,0 € / hab</b>	<b>13,1 € / hab</b>
<i>Variation %</i>	-8,9 %	+1,7 %	+9,5 %
3 Coût résiduel / tonne traitée HT	<b>41,0 € / t</b>	<b>40,1 € / t</b>	<b>38,7 € / t</b>
<i>Variation %</i>	-10,5 %	-2,2 %	-3,66 %
<i>Tonnages des collectivités</i>	<b>75 554 t</b>	<b>77 245 t</b>	<b>91 825 t</b>
	+1,9 %	+2,2 %	+18,9 %
-Réseau déchetteries (hors CS)	51 347	51 587	61 377
-CS en PAV et Porte-à-porte	19 478	21 157	25 473
-Déchets verts (PàP & pointTRI)	4 666	4 436	4 932
-Déstockage amiante	63	65	43

La contribution d'équilibre communale est augmentée de **+14,5 %** pour faire face aux charges induites par l'adhésion de la ville de WITTELSHEIM (10 573 h).



Dépenses d'investissement CS	€ HT
❖ <b>Acquisition de conteneurs</b> -Aériens (verre - COLLECTAL) -Enterrés (ASTECH) -Conteneurs DEEE & Phyto	<b>148 763</b> 99 121 45 391 4 251
❖ <b>Aménagement de déchetteries</b>	<b>117 227</b>
❖ <b>Acquisition de bacs à roulettes OMr &amp; CS</b>	<b>597 665</b>
❖ <b>Acquisition d'un véhicule de service</b>	<b>11 937</b>
❖ <b>Reprise d'amortissement d'une subvention</b>	<b>26 386</b>
<b>TOTAL</b>	<b>901 978</b>
Recettes d'investissement	€ HT
❖ <b>Reprise de solde antérieur</b>	<b>357 512</b>
❖ <b>Participation conteneurs enterrés</b>	<b>35 271</b>
❖ <b>Amortissement</b>	<b>323 604</b>
<b>TOTAL</b>	<b>716 387</b>



## ► Evolution des soutiens ECO-EMBALLAGES

ECO-EMBALLAGES intervient depuis 1994 pour la récupération des emballages ménagers (papiers, cartons, verre, plastique, acier, et aluminium). Le dispositif ECO-EMBALLAGES est purement financier.

Versements (en €)	BAREME « D »		BAREME « E »			
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Acomptes	1 000 000	1 000 000	1 400 000	1 313 900	1 526 400	1 546 300
Liquidatif solde	272 806	348 625	108 362	365 619	242 630	
Liquidatif Std Exp Métaux			311 140	341 901	101 402	
<b>SOUTIENS ANNUELS</b>	<b>1 272 806</b>	<b>1 348 625</b>	<b>1 819 502</b>	<b>2 021 420</b>	<b>1 870 432</b>	
SDD			75 288	43 581	45 655	
Soutiens caractérisations	1 500	1 500				
Soutiens ADT	24 973					
Soutiens Communication	77 113	56 262				
<b>Etude d'optimisation</b>	<b>97 822</b>	<b>97 821</b>				
<b>AUTRES SOUTIENS €</b>	<b>201 408</b>	<b>155 583</b>	<b>75 288</b>	<b>43 581</b>	<b>45 655</b>	
<b>TOTAL ECO-EMB €</b>	<b>1 474 214</b>	<b>1 504 208</b>	<b>1 894 790</b>	<b>2 065 001</b>	<b>1 916 087</b>	
<b>Evolution % hors étude d'optimisation</b>		<b>+2,2 %</b>	<b>+34,7%</b>	<b>+9,0%</b>	<b>-7,2%</b>	

Nota : pour l'année 2014, toutes les données financières ne sont pas connues au moment de la rédaction du présent rapport.

## ► Evolution des soutiens ECOFOLIO

ECOFOLIO soutient le recyclage des papiers et imprimés non sollicités distribués dans les boîtes aux lettres. Le dispositif ECOFOLIO est purement financier.

Initialement n'était soutenue que la qualité marchande 1.11 (papiers de désencrage), c'est-à-dire classiquement journaux, magazines, imprimés publicitaires non teintés dans la masse). A partir de 2013, la sorte marchande 1.02 (papiers et emballages en mélange), plus classiquement dénommée « Gros de magasin » est également soutenue par ECOFOLIO.

Versements (en €)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages à déclarer						
- sorte 1.11	6 699 t	6 951 t	6 252 t	4 687 t	5 424 t	6 059 t
- sorte 1.02					1 995 t	1 945 t
<b>Tonnage total</b>	<b>6 699 t</b>	<b>6 951 t</b>	<b>6 252 t</b>	<b>4 687 t</b>	<b>7 419 t</b>	<b>8 004 t</b>
<b>Soutien € / tonne</b>	<b>27,63 €</b>	<b>42,32 €</b>	<b>46,28 €</b>	<b>39,77 €</b>	<b>31,65 €</b>	
<b>Soutien total annuel €</b>	<b>185 119</b>	<b>294 183</b>	<b>289 324</b>	<b>186 425</b>	<b>234 803</b>	

*Nota : Pour l'année 2014, seuls les tonnages sont connus au moment de la rédaction du présent rapport.*

## ► Evolution des soutiens OCAD3E

**OCAD3E** soutient le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

Dans le cadre de la REP sur les DEEE, 4 éco-organismes se partagent le territoire. Le SIVOM a conventionné avec l'Eco-organisme ECOLOGIC, mais OCAD3E reste l'interlocuteur unique des collectivités pour la gestion administrative et le versement des soutiens.

Le dispositif de prise en charge des DEEE est à la fois :

- un dispositif opérationnel par le biais d'une collecte effective sur les sites de déchetteries, et la mise à disposition de caisses grillagées pour le stockage des petits appareils en mélange,
- un dispositif financier par un soutien à la tonne collectée notamment.

Versements (en €)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Tonnages déclarés	<b>997 t</b>	<b>998 t</b>	<b>883 t</b>	<b>1 115 t</b>	<b>1 277 t</b>	<b>1 458 t</b>
Soutien fixe par site €	10 040	14 040	14 820	15 600	17 940	20 280
Soutien variable / t €	39 880	39 891	33 640	42 291	49 240	56 545
Soutien sécurité €		4 061	807	3 391	5 352	5 926
Soutien communication €	3 511					
<b>Soutien total annuel €</b>	<b>57 432</b>	<b>57 992</b>	<b>49 268</b>	<b>61 282</b>	<b>72 532</b>	<b>82 751</b>

## ► Evolution des soutiens ECO-DDS

**ECO-DDS** soutient le traitement des déchets diffus spéciaux (peintures, phytosanitaires, acides, bases, comburants, etc...)

Le dispositif de prise en charge des Déchets Spéciaux dangereux des ménages est principalement un dispositif opérationnel par le biais d'une collecte effective sur les sites de déchetteries, la mise à disposition des caisses palettes étanches pour le stockage des différentes catégories de produits.

Un soutien financier à la communication est versé aux collectivités sous contrat. Celui-ci a été signé en 2013, mais la collecte effective n'a démarré qu'en avril 2014.

Versements (en €)	2013	2014
Nombre de sites déclarés	<b>14</b>	<b>14</b>
Population	257 717	270 116
Soutien par site €	812 €	56 545
Soutien communication €	0,03 € / h	0,03 € / h
Soutien compensatoire €	0,2 / h	-
<b>Soutien total annuel €</b>	<b>29 435</b>	<b>19 471</b>

## ► Evolution des soutiens ECO-TLC

**ECO-TLC** soutient la collecte et le traitement des textiles, linges et chaussures (TLC).

Cet éco-organisme soutient uniquement la communication dédiée des collectivités, à raison de 0,10 €/hab/an, ce soutien étant conditionné par la densité du dispositif de PAV, soit 1 point d'apport volontaire par tranche de 2000 habitants sur le périmètre syndical.

Ce soutien financier à la communication est versé aux collectivités sous contrat, sur justificatifs de la communication liée aux textiles.

Le contrat a été signé le 30/01/2013.

Versements (en €)	2013	2014
Nombre de PAV sur le périmètre syndical	<b>185</b>	<b>185</b>
Population	257 717	270 116
Soutien communication €	0,10 € / h	0,10 € / h
<b>Soutien total annuel €</b>	<b>25 772</b>	<b>-</b>

## ► Les autres Eco-organismes

Les Eco-organismes assurent la responsabilité financière et organisationnelle des producteurs pour la gestion de produits en fin de vie.

**COREPILE** soutient le recyclage des piles et accumulateurs

**RECYLUM** soutient le recyclage des tubes lampes usagés

**ALIAPUR** soutient le recyclage des pneumatiques

**ECOMOBILIER** soutient le recyclage de tout type de mobilier, y compris les sommiers et matelas. Le SIVOM a conventionné le 01/09/2013 avec cet éco-organisme pour une mise en œuvre effective sur quatre sites en octobre 2014.

Le dispositif de prise en charge des « Eléments d'ameublement » est à la fois :

- ✓ un dispositif opérationnel par le biais d'une collecte effective sur les sites de déchetteries, et la mise à disposition de caisses grillagées pour le stockage des petits appareils en mélange,
- ✓ un dispositif financier par un soutien à la tonne collectée notamment.

Le montant 2014 du soutien financier n'est pas connu au moment de la rédaction du présent rapport.

## ► Prix moyen de reprise des matériaux triés et de vente d'électricité (UIOM)

Matériaux	Prix unitaires HT à la tonne ou Mwh					Filières
	2010	2011	2012	2013	2014	Prestataires 2014
<b>Recyclés</b>						
<b>PLASTIQUE</b>	201,30 €	392,50 €	333,32 €	276,41 €	<b>254,79 €</b>	<b>VALORPLAST</b>
<b>VERRE</b>	22,42 €	22,20 €	21,45 €	21,75 €	<b>22,45 €</b>	<b>BSN (88)</b>
<b>PAPIERS &amp; CARTONS</b>	25,30 €	104,00 €	50,16 €	37,82 €	<b>22,94 €</b>	<b>COVED (68190)</b>
<b>ACIER s/ CS</b>					<b>145,64 €</b>	<b>COVED (68190)</b>
<b>ALU s/ CS</b>					<b>490,10 €</b>	<b>COVED (68190)</b>
<b>FERRAILLES DéchetTRI</b>	208,00 €	253,10 €	245,30 €	213,01 €	<b>200,62 €</b>	<b>DERICHBOURG (68)</b>
<b>ACIERS s/mâchefers</b>	20,60 €	106,60 €	127,91 €	98,16 €	<b>81,19 €</b>	<b>DERICHBOURG (68)</b>
<b>ALUMINIUM s/mâchefers</b>	629,00 €	1 236,40 €	1 183,08 €	1 077,61 €	<b>1 005,03 €</b>	<b>METALIFER (67)</b>
<b>ELECTRICITE Prix du Mwh</b>	51,87 €	42,99 €	50,09 €	44,81 €	<b>46,74 €</b>	<b>EDF (contrat obligation d'achat)</b>

L'année 2014, **comme les deux années précédentes**, est marquée par une tendance baissière des prix de vente des marchandises :

- ✓ les plastiques : **-7,8 %**
- ✓ le verre : **+3,2 %**
- ✓ les papiers & cartons : la plus forte baisse enregistrée : **-39,3 %**
- ✓ les ferrailles encombrantes : **-5,8 %**
- ✓ les aciers sur mâchefers de l'UIOM : **-17,3%**
- ✓ l'aluminium sur mâchefers de l'UIOM : **-6,7 %**

# LES PERSPECTIVES POUR 2015

Il s'agit principalement de :

- ✓ la poursuite des aménagements dans les déchetteries intercommunales de Wittenheim, Riedisheim, Brunstatt dans le cadre du schéma d'optimisation,
- ✓ l'étude de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la déchetterie de Kingersheim,
- ✓ la finalisation de plusieurs études (diagnostic énergétique de l'UIOM, étude pour la méthanisation des boues, finalisation de l'audit financier de l'UIOM de Sausheim),
- ✓ la poursuite des actions du PLP avec le maître-composteur,
- ✓ la réflexion autour du contrôle d'accès dans les déchetteries intercommunales,
- ✓ l'appel à projet d'Eco-Emballages pour l'extension des consignes de tri des emballages plastique.

## Annexes

### ► Les résultats quantitatifs (tonnages)

Les tableaux de synthèse des tonnages produits en 2014 et les graphiques d'évolution des tonnages sont fournis ci-après :

**Tableau n° 1 : Origine des déchets**

**Tableau n° 2 : Mode de traitement**

**Tableau n° 3 : Valorisation matière**

**Tableau n° 4 : Dispositif de collecte sélective des déchets ménagers**

**Tableau n° 5 : Déchets incinérables - UIOM de Sausheim**

**Tableau n° 6 : Centre de tri**

**Tableau n° 7 : Taux de valorisation « matière et énergie »**

Cinq graphiques montrant l'évolution des tonnages de 2003 à 2014.



# TONNAGES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES TRAITES de 2012 à 2014

**Tableau n° 1**  
**ORIGINE DES DECHETS**

	2012		2013		2014		Répart. 2014	Evolut. des Kg/hab.
	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab		
Pop. mission "TRU" ( simple comptage à cpter de 2013 )		273 219		268 462		280 294		4,4%
(*) Pop. mission "Collecte sélective" ( idem )		262 998		258 351		270 116		4,6%
<b>1 - DECHETS MENAGERS du SIVOM</b>	<b>154 374</b>	<b>576</b>	<b>149 248</b>	<b>568</b>	<b>161 586</b>	<b>589</b>	<b>66%</b>	<b>3,8%</b>
Ordures ménagères résiduelles traitées	75 117	275	68 885	257	67 203	240	27%	-6,6%
(*) Collectes sélectives (recyclées réellement)	18 504	70,4	19 016	73,6	21 608	80,0	9%	8,7%
Verre	6 879	26,2	7 123	27,6	7 769	28,8	3%	4,3%
Papier-cartons	10 911	41,5	11 106	43,0	12 459	46,1	5%	7,3%
Bouteilles plastiques	715	2,7	788	3,0	1 110	4,1	0%	34,7%
Acier & Alu en CS					271			
(*) Refus de tri sur papiers/cartons & bout. plast.	974	4	1 491	6	2 743	10	1%	76,0%
(*) Stock et freinte papiers/cartons & bout.plast.	0	0	649	3	1 122	4	0%	
(*) Déchets occasionnels des ménages	59 779	227	59 207	229	68 909	255	28%	11,3%
Collectés en déchetterie (hors pap/verre/bp)	51 347	195	51 587	200	61 377	227	25%	13,8%
Collectés sur la voie publique	956	4	699	3	238	1	0%	-67,5%
Collectés au centre de tri (particuliers)	2 281	9	2 148	8	2 146	8	1%	-4,4%
Collectés en Porte à porte (déchets verts)	3 393	13	3 047	12	3 136	12	1%	-1,6%
Collectés en pointTRI (déchets verts)	1 273	5	1 389	5	1 796	7	1%	23,6%
Rebuts sur tri de textiles	467	2	271	1	173	1	0%	-39,0%
Destockage amiante-ciment auprès des habi	63	0	65	0	43	0	0%	-37,0%
<b>2 - DECHETS D'ACTIVITE COMMUNALE</b>	<b>21 366</b>		<b>20 994</b>		<b>20 525</b>		<b>8%</b>	<b>-2,2%</b>
Livrés à l'UIOM	7 361		7 354		7 648		3%	4,0%
Livrés au Centre de tri ( + associations )	3 423		3 413		3 284		1%	-3,8%
Déchets verts	3 539		3 298		3 809		2%	15,5%
Gravats	7 043		6 929		5 784		2%	-16,5%
<b>3 - BOUES D'EPURATION</b>	<b>22 740</b>		<b>22 169</b>		<b>24 093</b>		<b>10%</b>	<b>8,7%</b>
Boues STEP SIVOM	20 350		19 271		21 341		9%	10,7%
Boues EXTERIEURES	2 389		2 898		2 752		1%	-5,0%
<b>4 - DECHETS DES ENTREPRISES</b>	<b>7 392</b>		<b>7 864</b>		<b>7 334</b>		<b>3%</b>	<b>-6,7%</b>
DIB + DH incinération directe	7 392		7 864		7 334		3%	-6,7%
DIB Centre de tri	0		0		0		0%	
<b>5 - COLLECTIVITES CLIENTES</b>	<b>41 419</b>		<b>40 240</b>		<b>32 735</b>		<b>13%</b>	<b>-18,7%</b>
Ordures ménagères du secteur 3	38 045		36 294		33 576		14%	-7,5%
WITTELSHEIM					-1 856			
DME / municipaux du secteur 3	985		1 048		1 014		0%	-3,3%
<b>TOTAL DES FLUX REELS (y compris Boues d'épuration)</b>	<b>247 291</b>		<b>240 514</b>		<b>246 273</b>		<b>100%</b>	<b>2,4%</b>

Nota : Pour les tonnages où le ratio Kg/hab/an n'est pas indiqué, la variation est calculée sur les tonnages.

**Tableau n° 2**  
**MODE DE TRAITEMENT**

	2012		2013		2014		Répart. 2014	Evolut. des Kg/hab.
	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab		
Population mission "TRU"		273 219		268 462		280 294		4,4%
(*) Population mission "Collecte sélective"		262 998		258 351		270 116		4,6%
<b>1 - INCINERATION</b>	<b>154 944</b>		<b>158 196</b>		<b>157 893</b>		<b>64%</b>	<b>-0,2%</b>
UIOM SAUSHEIM ( Déchets solides )	123 743		134 917		133 799		54%	-0,8%
UIOM SAUSHEIM ( Boues )	22 740		22 131		24 093		10%	8,9%
AUTRES USINES D'INCINERATION (Solides)	8 461		1 148		0		0%	-100,0%
<b>2 - MISE EN DECHARGE</b>	<b>15 702</b>		<b>3 895</b>		<b>1 519</b>		<b>1%</b>	<b>-61,0%</b>
DECHARGE DE RETZWILLER (Solides)	11 576		3 895		1 519		1%	-61,0%
AUTRES DECHARGES de cl 2 (Solides)	4 126		0		0		0%	
AUTRES DECHARGES (Boues)	0		0		0			
<b>3 - VALORISATION MATIERE "SIVOM"</b>	<b>73 983</b>		<b>74 007</b>		<b>85 312</b>		<b>35%</b>	<b>15,3%</b>
(*) EN PROVENANCE DES OM	20 036		20 652		22 969		9%	11,2%
(*) EN PROVENANCE DES DOM	40 004		40 005		49 842		20%	24,6%
EN PROVENANCE DES COMMUNES	10 582		10 227		9 593		4%	-6,2%
EN PROVENANCE DU CENTRE DE TRI	3 361		3 124		2 908		1%	-6,9%
<b>AJUSTEMENT par rapport au tab n° 1</b>	<b>2 662</b>		<b>4 416</b>		<b>1 549</b>		<b>2%</b>	
<b>TOTAL DES FLUX REELS</b>	<b>247 291</b>		<b>240 514</b>		<b>246 273</b>		<b>100%</b>	<b>2,4%</b>

Nota : Pour les tonnages où le ratio Kg/hab/an n'est pas indiqué, la variation est calculée sur les tonnages.



**Tableau n° 3**  
**VALORISATION MATIERE**

	2012		2013		2014		Répart. 2014	Evolut. des Kg/hab.	
	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab			
	Population mission "TRU"		273 219		268 462		280 294		4,4%
(*)	Population mission "Collecte sélective"		262 998		258 351		270 116		4,6%
<b>1 - EN PROVENANCE DES "OM"</b>	<b>20 441</b>	<b>77,7</b>	<b>21 043</b>	<b>81,5</b>	<b>22 969</b>	<b>85,0</b>	<b>27%</b>	<b>4,4%</b>	
(*)									
Verre	6 879	26,2	7 123	27,6	7 769	28,8	9%	4,3%	
Papier-cartons-ELA	10 911	41,5	11 106	43,0	12 459	46,1	15%	7,3%	
Bouteilles plastiques	715	2,7	788	3,0	1 110	4,1	1%	34,7%	
Acier en CS					239	0,9	0%		
Aluminium en CS					32	0,1	0%		
Acier récupéré AVANT incinération	1 532	5,8	1 636	6,3	1 361	5,0	2%	-20,4%	
Aluminium récupéré AVANT incinération	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0%		
Acier Extraît sur Mâchefers APRES Inc.	384	1,5	379	1,5	390	1,4	P.M	-1,5%	
Aluminium Extraît sur Mâchefers APRES Inc.	20	0,1	13	0,0	14	0,1	P.M	4,2%	
<b>2 - DECHETS OCCASIONNELS MENAGERS</b>	<b>40 004</b>	<b>152</b>	<b>40 005</b>	<b>155</b>	<b>49 842</b>	<b>185</b>	<b>58%</b>	<b>19,2%</b>	
(*)									
Déchets verts	17 173	65	16 246	63	19 433	72	23%	14,4%	
Déchetteries	12 507		11 810		14 501				
Autres points d'apport	1 273		1 389		1 796				
Porte à porte Bassin Potas.	3 393		3 047		3 136				
Gravats	15 821	60	15 971	62	20 094	74	24%	20,3%	
Bois	3 487	13	4 101	16	5 960	22	7%	39,0%	
MEUBLES (Ecomobilier)					330	1	0%		
DEE	1 029	3,9	1 211	4,7	1 347	5,0	2%	6,3%	
Ferrailles encombrantes	1 784	7	1 738	7	1 860	7	2%	2,4%	
Textiles / huiles de friture	182	1	223	1	306	1	0%	31,1%	
Déchets spéciaux (DTQD, piles batt.,h.vid)	444	2	426	2	443	2	1%	-0,6%	
Capsules nespresso	21	0	23	0	27	0	0%	8,9%	
Fibrociments amiantés (campagnes annuelles)	63	0	65	0	43	0	0%	-37,0%	
<b>3 - EN PROVENANCE DES COMMUNES</b>	<b>10 582</b>		<b>10 227</b>		<b>9 593</b>		<b>11%</b>	<b>-6,2%</b>	
Déchets verts	3 539		3 298		3 809		4%	15,5%	
Gravats	7 043		6 929		5 784		7%	-16,5%	
<b>4 - PROVENANCE DU CENTRE DE TRI d'ILLZACH (déchets des ménages et des communes : voir répartition tab 6)</b>	<b>3 361</b>		<b>3 124</b>		<b>2 908</b>		<b>3%</b>	<b>-6,9%</b>	
Ferrailles encombrantes	791		826		801		1%	-3,1%	
Bois	1 330		1 243		929		1%	-25,3%	
Déchets verts	343		319		303		0%	-5,0%	
Gravats	620		470		606		1%	28,9%	
Pneu	158		161		120		0%	-25,7%	
DEEE	87		66		109		0%	65,6%	
Déchets spéciaux	32		38		40		0%	5,8%	
DTQD	16,1		25,3		24,0				
Bouteilles de gaz	14,6		10,1		13,5				
Extincteurs	1,5		2,5		1,5				
Piles					0,5				
Néons					0,5				
<b>TOTAL DES FLUX VALORISES</b>	<b>74 388</b>		<b>74 398</b>		<b>85 312</b>		<b>100%</b>	<b>14,7%</b>	

Nota : Pour les tonnages où le ratio Kg/hab/an n'est pas indiqué, la variation est calculée sur les tonnages.

**Tableau n° 4**  
**DISPOSITIFS DE COLLECTE**  
**SELECTIVE DES DECHETS**  
**MENAGERS**

	2012		2013		2014		Répart. 2014	Evolut. des Kg/hab.
	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab		
Population mission "TRU"		273 219		268 462		280 294		4,4%
(*) Population mission "Collecte sélective"		262 998		258 351		270 116		4,6%
<b>1 - RESEAU DECHETTERIES</b>	<b>51 347</b>	<b>195</b>	<b>51 587</b>	<b>200</b>	<b>61 377</b>	<b>227</b>	<b>65%</b>	<b>13,8%</b>
<b>2 - COLLECTE SELECTIVE en PAV + VERR</b>	<b>14 599</b>	<b>56</b>	<b>14 171</b>	<b>55</b>	<b>13 910</b>	<b>51</b>	<b>15%</b>	<b>-6,1%</b>
<b>3 - COLLECTE SELECTIVE PORTE à PORTE</b>	<b>4 881</b>	<b>19</b>	<b>6 986</b>	<b>27</b>	<b>11 563</b>	<b>43</b>	<b>12%</b>	<b>58,3%</b>
<b>4 - AUTRES COLLECTES</b>	<b>7 965</b>	<b>30</b>	<b>7 349</b>	<b>28</b>	<b>7 359</b>	<b>27</b>	<b>8%</b>	<b>-4,2%</b>
<b>5 - REFUS DE TRI (inclus ds 2 &amp; 3 pour mémoire)</b>	<b>974</b>	<b>4</b>	<b>1 491</b>	<b>6</b>	<b>2 743</b>	<b>10</b>	<b>3%</b>	<b>76,0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>78 791</b>	<b>300</b>	<b>80 093</b>	<b>310</b>	<b>94 208</b>	<b>349</b>	<b>100%</b>	<b>12,5%</b>
<b>RESEAU DECHETTERIES</b>	<b>51 347</b>	<b>195</b>	<b>51 587</b>	<b>200</b>	<b>61 377</b>	<b>227</b>	<b>65%</b>	<b>13,8%</b>
<b>Encombrants non valorisables</b>	<b>16 071</b>	<b>61</b>	<b>16 083</b>	<b>62</b>	<b>16 510</b>	<b>61</b>	<b>18%</b>	<b>-1,8%</b>
Vers le CTRI	16 071		16 083		16 510			
Vers l'UIOM Sausheim	0		0		0			
<b>Déchets spéciaux</b>	<b>444</b>	<b>2</b>	<b>426</b>	<b>2</b>	<b>443</b>	<b>2</b>	<b>0%</b>	<b>-0,6%</b>
DTQD (hors périmètre)	321,2	1	302,4	1	108,8	0		-65,6%
DTQD (EcoDDS)					177,0	300		
Batteries	6,8	0	6,9	0	6,6	0		-9,3%
Piles	21,9	0,1	19,7	0,1	21,7	0,1		5,4%
Huiles de vidange	88,6	0,3	88,7	0,3	116,5	0,4		25,5%
Lampes et tubes	4,5	0,0	4,9	0,0	7,9	0,0		54,2%
Cartouche d'encre	0,7	0,0	0,8	0,0	1,3	0,0		57,4%
Radiographies			2,3	0,0	2,9	0,0		
<b>Matériaux recyclés</b>	<b>34 832</b>	<b>132</b>	<b>35 078</b>	<b>136</b>	<b>44 425</b>	<b>164</b>	<b>47%</b>	<b>21,1%</b>
Gravats	15 821	60	15 971	62	20 094	74		20,3%
Déchets verts	12 507	48	11 810	46	14 501	54		17,4%
Ferrailles	1 784	7	1 738	7	1 860	7		2,4%
Bois	3 487	13	4 101	16	5 960	22		39,0%
MEUBLES (Ecomobilier)					330	1		
DEEE (Ecologic)	1 029	4	1 211	5	1 347	5		6,3%
Textile	163	1	197	1	278	1		34,9%
Huile de friture	19	0,1	26	0,1	28	0,1		2,6%
Capsules nespresso	21	0,1	23	0,1	27	0,1		8,9%
<b>COLLECTE SELECTIVE EN PAV</b>	<b>14 599</b>	<b>56</b>	<b>14 171</b>	<b>55</b>	<b>13 910</b>	<b>51</b>	<b>15%</b>	<b>-6,1%</b>
<b>Verre</b>	<b>6 879</b>	<b>26</b>	<b>7 123</b>	<b>28</b>	<b>7 769</b>	<b>29</b>	<b>8%</b>	<b>4,3%</b>
dont collecté sur site des déchetteries	2 018		2 096		2 206			
<b>Papier carton</b>	<b>6 440</b>	<b>24</b>	<b>5 803</b>	<b>22</b>	<b>3 350</b>	<b>12</b>	<b>4%</b>	<b>-44,8%</b>
dont collecté sur site des déchetteries	3 509		3 346		3 350			
<b>Bouteille plastique</b>	<b>448</b>	<b>2</b>	<b>411</b>	<b>2</b>	<b>197</b>	<b>1</b>	<b>0%</b>	<b>-54,2%</b>
dont collecté sur site des déchetteries	124		133		75			
<b>Multi matériaux (P/C &amp; B.Plast)</b>	<b>832</b>	<b>3</b>	<b>834</b>	<b>3</b>	<b>2 594</b>	<b>10</b>	<b>3%</b>	<b>197,5%</b>
dont collecté sur site des déchetteries	0		0		0			
<b>COLLECTE SELECTIVE PORTE A PORTE</b>	<b>4 881</b>	<b>19</b>	<b>6 986</b>	<b>27</b>	<b>11 563</b>	<b>43</b>	<b>12%</b>	<b>58,3%</b>
<b>Multi matériaux (P/C &amp; B.Plast)</b>	<b>4 551</b>	<b>17</b>	<b>6 655</b>	<b>26</b>	<b>11 250</b>	<b>42</b>	<b>8%</b>	<b>48,9%</b>
<b>Cartons du Centre Ville Mulhouse (CVM)</b>	<b>330</b>	<b>1</b>	<b>331</b>	<b>1</b>	<b>313</b>	<b>1</b>	<b>0%</b>	<b>2,1%</b>
<b>AUTRES COLLECTES SPECIFIQUES</b>	<b>7 965</b>	<b>30</b>	<b>7 349</b>	<b>28</b>	<b>7 359</b>	<b>27</b>	<b>8%</b>	<b>-4,2%</b>
<b>Déchets verts en pointTRI</b>	1 273	4,8	1 389	5,4	1 796	6,6	<b>2%</b>	<b>11,1%</b>
<b>Déchets verts Porte à Porte</b>	3 393	12,9	3 047	11,8	3 136	11,6	<b>4%</b>	<b>-8,6%</b>
<b>Encombrants collectés sur voie publique</b>	956	3,6	699	2,7	238	0,9	<b>1%</b>	<b>-25,5%</b>
<b>Particuliers accueillis au CTRI</b>	2 281	8,7	2 148	8,3	2 146	7,9	<b>3%</b>	<b>-4,1%</b>
<b>Collecte de fibrociments amiantés</b>	63	0,2	65	0,3	43	0,2	<b>0%</b>	<b>5,9%</b>
<b>REFUS DE TRI sur CS (pour mémoire)</b>	<b>974</b>	<b>4</b>	<b>1 491</b>	<b>6</b>	<b>2 743</b>	<b>10</b>	<b>3%</b>	<b>76,0%</b>

Nota 1 : Pour les tonnages où le ratio Kg/hab/an n'est pas indiqué, la variation est calculée sur les

Nota 2 : Les tonnages des collectes sont en valeurs brutes collectées dans le tableau 4 ci-dessus

**Tableau n° 5**  
**DECHETS INCINERABLES -**  
**UIOM SAUSHEIM-**

	2012		2013		2014		Répart. 2014	Evolut. des Kg/hab.
	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab		
		273 219		268 462		280 294		4,4%
(*)	Population mission "Collecte sélective"	262 998		258 351		270 116		4,6%
<b>1 - LES ENTREES ( solides )</b>	<b>137 533</b>		<b>139 393</b>		<b>136 471</b>		<b>85%</b>	<b>-2,1%</b>
<b>1 - LES ENTREES ( Boues )</b>	<b>22 740</b>		<b>22 169</b>		<b>24 093</b>		<b>15%</b>	<b>8,7%</b>
<b>1 - LES ENTREES TOTALES</b>	<b>160 273</b>		<b>161 561</b>		<b>160 565</b>		<b>100%</b>	<b>-0,6%</b>
<b>Ordures ménagères et assimilées</b>	<b>76 091</b>		<b>70 376</b>		<b>69 885</b>		<b>44%</b>	<b>-0,7%</b>
OMR collectées	75 117		68 885		65 348		41%	-5,1%
WITTELSHEIM					1 856		1%	
Refus / collectes sélectives (CTRI d'ASPACH)	974		1 491		2 682		2%	79,9%
<b>Déchets des communes</b>	<b>7 361</b>		<b>7 354</b>		<b>7 648</b>		<b>5%</b>	<b>4,0%</b>
<b>Déchets ménagers - Rebutis sur tri textiles</b>	<b>467</b>		<b>271</b>		<b>173</b>		<b>0%</b>	<b>-36,2%</b>
<b>Refus du centre de tri</b>	<b>8 177</b>		<b>17 234</b>		<b>19 710</b>		<b>12%</b>	<b>14,4%</b>
<b>Déchets des entreprises</b>	<b>7 392</b>		<b>7 864</b>		<b>7 334</b>		<b>5%</b>	<b>-6,7%</b>
DIB	6 191		6 567		6 321			
Déchets hospitaliers	1 202		1 297		1 013			
<b>Déchets du secteur 3 et 4</b>	<b>38 045</b>		<b>36 294</b>		<b>33 576</b>		<b>21%</b>	<b>-7,5%</b>
WITTELSHEIM					<b>-1 856</b>			
<b>Les Boues d'épuration des eaux usées</b>	<b>22 740</b>		<b>22 169</b>		<b>24 093</b>		<b>15%</b>	<b>8,7%</b>
STEP Mulhouse	20 350		19 271		21 341			
Autres collectivités	2 389		2 898		2 752			
<b>2 - LES SORTIES</b>	<b>160 274</b>		<b>161 561</b>		<b>160 565</b>		<b>100%</b>	<b>-0,6%</b>
<b>Incinération sur place</b>	<b>146 483</b>		<b>157 048</b>		<b>157 893</b>		<b>98%</b>	<b>0,5%</b>
Solides	123 743		134 917		133 799		83%	-0,8%
Boues	22 740		22 131		24 093		15%	8,9%
<b>VALO matière -Métaux avant incinération</b>	<b>2 549</b>		<b>3 151</b>		<b>2 641</b>		<b>2%</b>	<b>-16,2%</b>
<b>Délestage vers d'autres incinérateurs</b>	<b>8 036</b>		<b>1 148</b>		<b>0</b>		<b>0%</b>	<b>-100,0%</b>
<b>Délestage vers des CET 2</b>	<b>3 206</b>		<b>214</b>		<b>31</b>		<b>0%</b>	<b>-85,6%</b>
Délestage vers CET 2 de RETZWILLER	220		214		31		0%	-85,6%
Délestage vers CET 2 de Lorraine	2 986		0		0			
Délestage vers autre décharge BOUES	0		0		0			
<b>3 - GESTION RESIDUS D'INCINERATION</b>	<b>24 220</b>		<b>27 845</b>		<b>28 623</b>		<b>100%</b>	<b>2,8%</b>
<b>1- VALORISATION</b>	<b>10 973</b>		<b>12 276</b>		<b>12 296</b>		<b>43%</b>	<b>0,2%</b>
Métaux ferreux s/mâchefers	645		733		756		3%	3,1%
Non ferreux s/mâchefers	35		24		27		0%	10,4%
Mâchefers	10 294		11 519		11 513		40%	-0,1%
<b>2- MISE EN DECHARGE ( CET 2 )</b>	<b>10 266</b>		<b>9 416</b>		<b>6 254</b>		<b>22%</b>	<b>-33,6%</b>
Mâchefers	435		667		533		2%	-20,0%
Scories s/chaudière	3 971		5 015		5 721		20%	14,1%
Scories s/cyclone	5 860		3 734		0		0%	-100,0%
<b>3- MISE EN DECHARGE ( CET 1 )</b>	<b>2 981</b>		<b>6 153</b>		<b>10 073</b>		<b>35%</b>	<b>63,7%</b>
Scories s/cyclone	143		2 932		6 680		23%	127,8%
Cendres d'électrofiltre	2 507		2 804		2 879		10%	2,7%
Gâteaux de filtration	146		148		174		1%	17,3%
Poussières & boues chaudière & sable	184		269		341		1%	26,5%

Nota : Pour les tonnages où le ratio Kg/hab/an n'est pas indiqué, la variation est calculée sur les tonnages.



**Tableau n° 6**  
**CENTRE DE TRI d'ILLZACH**

	2012		2013		2014		Répart. 2014	Evolut. des Kg/hab.
	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab		
Population mission "TRU"		273 219		268 462		280 294		4,4%
(*) Population mission "Collecte sélective"		262 998		258 351		270 116		4,6%
<b>1 - LES ENTREES ( solides )</b>	<b>23 715</b>		<b>23 392</b>		<b>22 482</b>		<b>100%</b>	<b>-3,9%</b>
<b>Déchets ménagers du SIVOM</b>	<b>19 308</b>		<b>18 931</b>		<b>18 184</b>		<b>81%</b>	<b>-3,9%</b>
DME non valorisables des déchetTRI	16 071		16 083		15 800		70%	-1,8%
DME collectés en porte à porte	956		699		238		1%	-66,0%
Les particuliers en direct au CTRI	2 281		2 148		2 146		10%	-0,1%
<b>Déchets des communes</b>	<b>3 423</b>		<b>3 413</b>		<b>3 284</b>		<b>15%</b>	<b>-3,8%</b>
Déchets municipaux	1 825		1 851		1 552		7%	-16,2%
Déchets d'association	1 598		1 562		1 732		8%	10,9%
<b>Déchets collectivités clientes (secteur 3)</b>	<b>985</b>		<b>1 048</b>		<b>1 014</b>		<b>5%</b>	<b>-3,3%</b>
<b>Déchets des entreprises</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0%</b>	
<b>2 - LES SORTIES</b>	<b>23 715</b>		<b>23 392</b>		<b>22 482</b>		<b>100%</b>	<b>-3,9%</b>
<b>Valorisation matière sur déchets vrac</b>	<b>3 361</b>		<b>3 124</b>		<b>2 908</b>		<b>13%</b>	<b>-6,9%</b>
Sur déchets ménagers (DME+ particuliers)	2 266		2 036		1 812		8%	-11,0%
Sur déchets municipaux et associatifs	1 095		1 088		1 096		5%	0,8%
<b>Refus vers l'UIOM de SAUSHEIM</b>	<b>8 109</b>		<b>17 043</b>		<b>19 559</b>		<b>87%</b>	<b>14,8%</b>
<b>Refus détournés vers une décharge</b>	<b>12 496</b>		<b>3 680</b>		<b>717</b>		<b>3%</b>	<b>-80,5%</b>
Délestage vers la décharge de RETZWILLER	11 356		3 680		717			
Délestage vers une autre décharge	1 140		0		0			
<b>Refus détournés vers un autre incinérateur</b>	<b>425</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0%</b>	
<b>Ecart dû à l'humidification des déchets avant broyage</b>	<b>-676</b>		<b>-454</b>		<b>-703</b>		<b>-3%</b>	

**Tableau n° 6.1**  
**AUTRES EXUTOIRES DIRECTS**

	2012		2013		2014		0%	Evolut. des Kg/hab.
	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab		
<b>Décharge de RETZWILLER (68)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>771</b>		<b>100%</b>	
DME non valorisables de la déchetterie de WITTELSHEIM	0		0		710		<b>92%</b>	
Refus / CS / CTRI SCHROLL	0		0		61		<b>8%</b>	

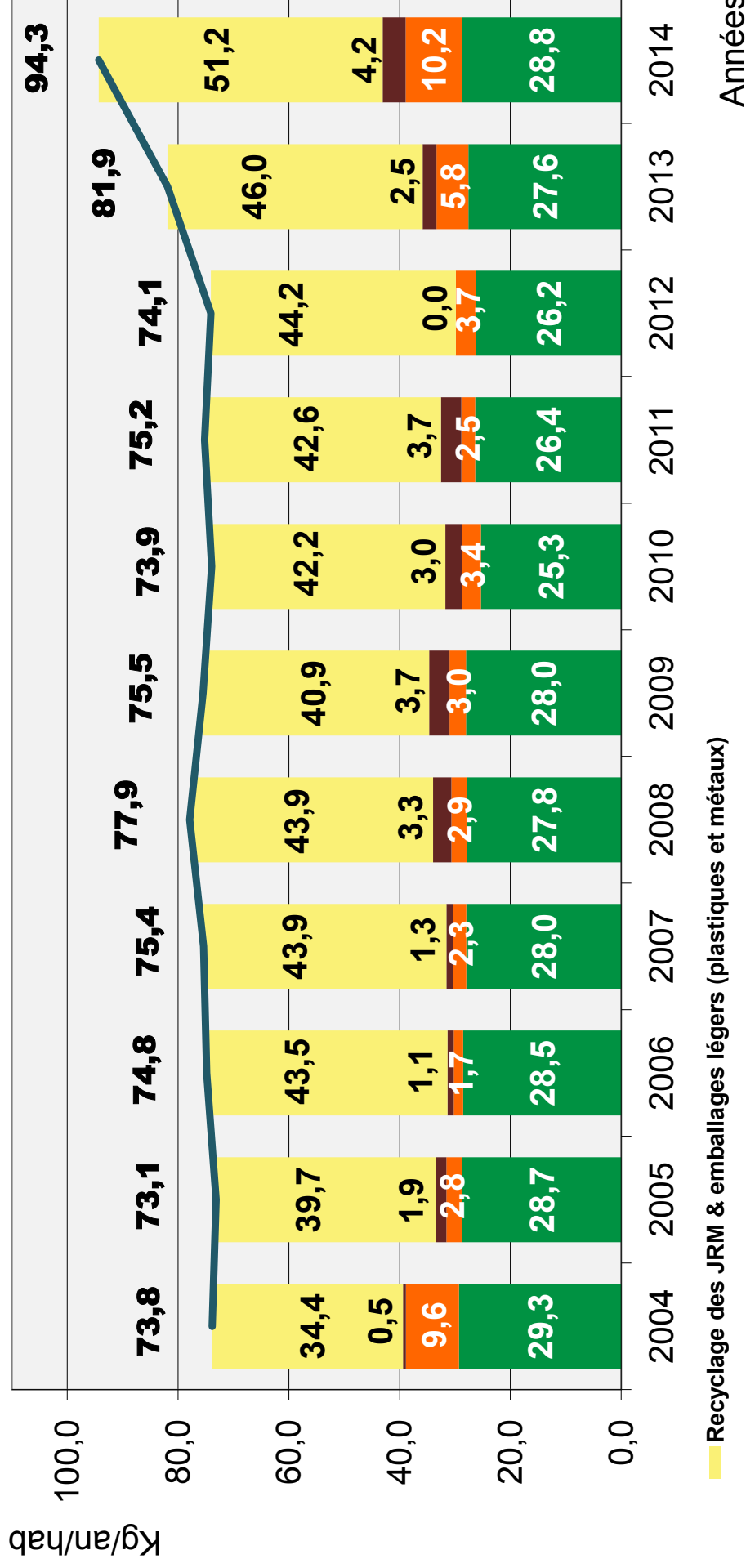
Nota : Pour les tonnages où le ratio Kg/hab/an n'est pas indiqué, la variation est calculée sur les tonnages.

**Tableau n° 7**  
**TAUX VALORISATION**  
**"MATIERE et ENERGIE"**

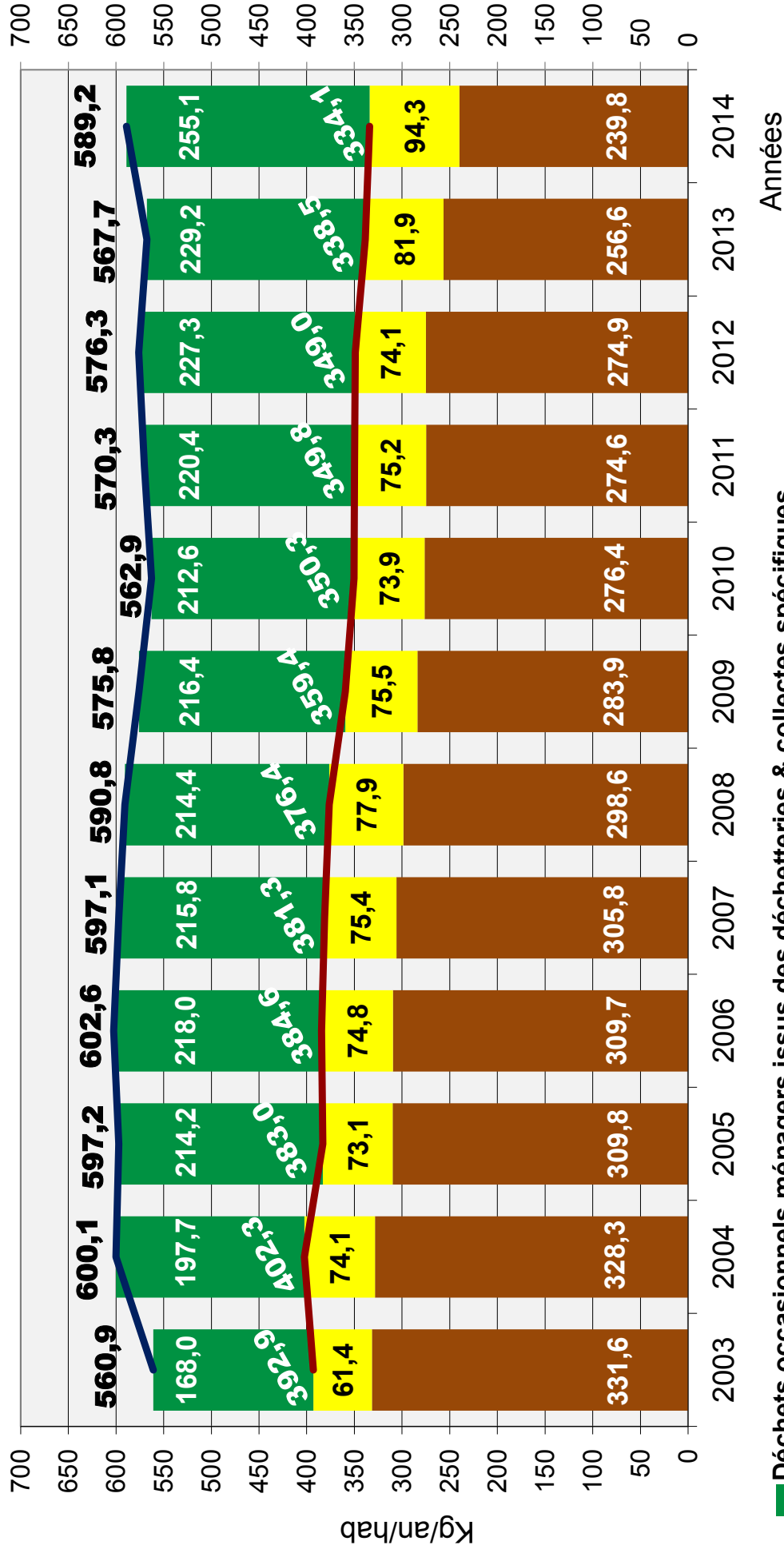
	2012		2013		2014		Répart. 2014	Evolut. des Kg/hab.
	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab		
		273 219		268 462		280 294	hors	4,4%
(*)		262 998		258 351		270 116	boues	4,6%
<b>1 - VALORISATION "MATIERE"</b>	<b>74 388</b>		<b>74 398</b>		<b>85 312</b>		<b>39%</b>	<b>14,7%</b>
(*) 1- RECYCLAGE "Provenance des OM"	20 441		21 043		22 969		10%	9,2%
2- RECYCLAGE "ORGANIQUE - Dverts"	20 713		19 544		23 242		11%	18,9%
Ménagers	17 173		16 246		19 433			
Communaux	3 539		3 298		3 809			
3- RECYCLAGE "GRAVATS"	22 864		22 900		25 878		12%	13,0%
Ménagers	15 821		15 971		20 094			
Communaux	7 043		6 929		5 784			
4- RECYCLAGE " AUTRES MATERIAUX"	6 504		7 297		9 830		4%	34,7%
Ménagers	6 504		7 297		9 830			
Communaux	0		0		0			
5- RECYCLAGE "DECHETS SPECIAUX"	506		491		486		0%	-1,1%
Ménagers - collecte en déchetTRI	444		426		443			
Ménagers - déstockage amiante habitants	63		65		43			
6- RECYCLAGE AU CTRI D'ILLZACH	3 361		3 124		2 908		1%	-6,9%
Ménagers	2 266		2 036		1 812			
Communaux	1 095		1 088		1 096			
<b>2 - VALORISATION "ENERGIE" DECHETS</b>	<b>132 204</b>		<b>136 065</b>		<b>133 799</b>		<b>61%</b>	<b>-1,7%</b>
1- INCINERATION A SAUSHEIM	123 743		134 917		133 799		61%	-0,8%
2- INCINERATION Délestage	8 461		1 148		0			-100,0%
<b>3 - VALORISATION "ENERGIE" BOUES</b>	<b>22 740</b>		<b>22 131</b>		<b>24 093</b>			<b>-2,7%</b>
<b>4 - MISE EN DECHARGE</b>	<b>15 702</b>		<b>3 895</b>		<b>1 519</b>		<b>1%</b>	<b>-61,0%</b>
DECHETS SOLIDES (délestage NOVERGIE)	15 702		3 895		748		0%	-80,8%
DECHETS SOLIDES (Wittelsheim)					771		0%	
BOUES	0		0		0			
<b>TAUX DE VALORISATION "MATIERE" sur DECHETS MENAGERS</b>	<b>40,6%</b>		<b>42,5%</b>		<b>46,5%</b>			<b>9,5%</b>
Tonnage "Valorisation Déchets ménagers"	62 710		63 084		74 623			
Tonnage "Ménagers du SIVOM - stock et freinte"	154 374		148 599		160 464			
<b>TAUX DE VALORISATION "ENERGIE" sur DECHETS SOLIDES</b>	<b>60%</b>		<b>64%</b>		<b>61%</b>			<b>-4,6%</b>
Tonnage incinéré (hors boues)	132 204		136 065		133 799			
" Total traitement tab 2 - les BOUES - ajust."	221 889		213 967		220 630			
<b>TAUX DE VALORISATION "GLOBAL" hors boues</b>	<b>93%</b>		<b>98%</b>		<b>99%</b>			<b>1,0%</b>
Tonnage "Matière" + "incinéré hors boues"	206 592		210 463		219 111			
" Total traitement tab 2 - les BOUES - ajust."	221 889		213 967		220 630			

Nota : Pour les tonnages où le ratio Kg/hab/an n'est pas indiqué, la variation est calculée sur les tonnages.

## Evolution des collectes sélectives (brut collecté, part recyclée / refus / freinte & stock en kg/an/hab)



## Evolution des déchets ménagers du SIVOM de 2003 à 2014 (en kg/an/hab)



■ Déchets occasionnels ménagers issus des déchetteries & collectes spécifiques

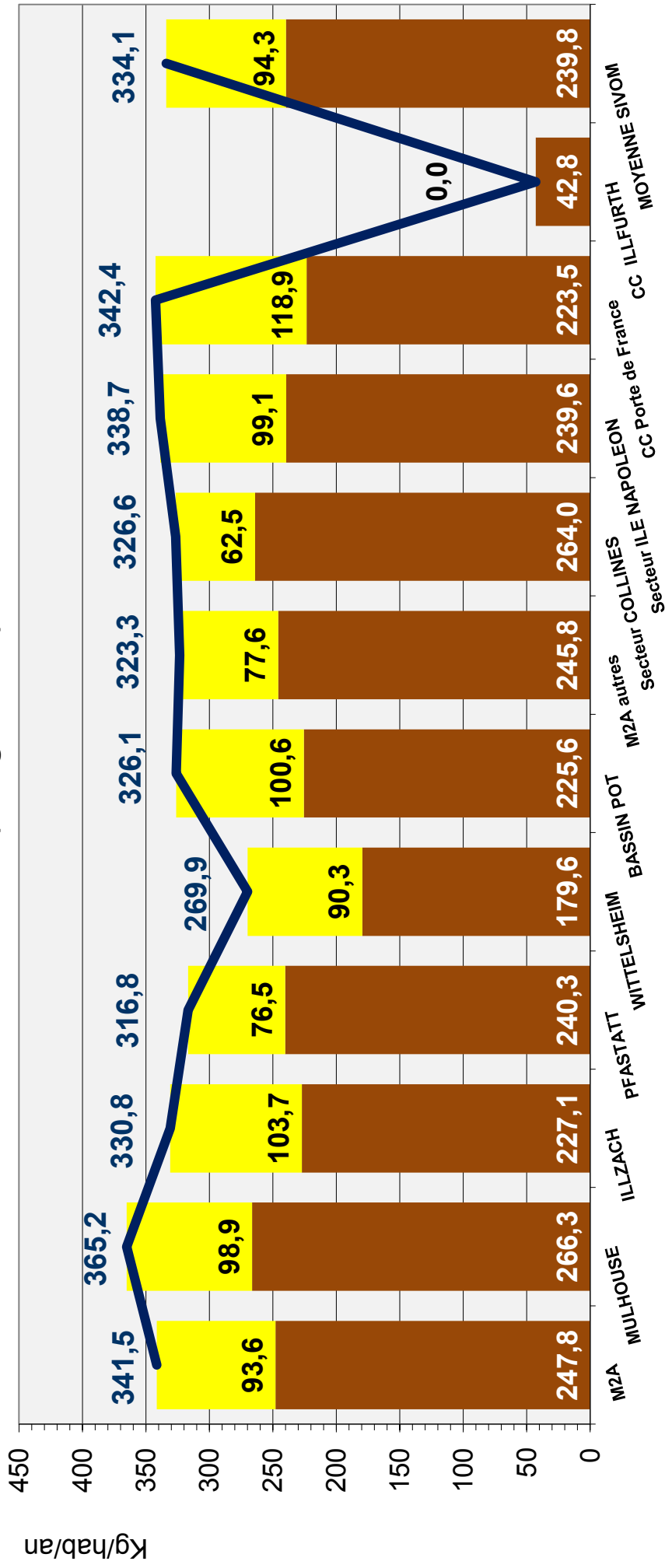
■ Collectes sélectives issues des OM

■ OMR (Ordures ménagères résiduelles)

■ OMA = OMR & CS

■ DMA (déchets ménagers et assimilés totaux)

**Ratios par commune ou secteur  
des Ordures Ménagères et Assimilées totales (OMA)  
(OM résiduelles et collectes sélectives dont verre, papiers-cartons, bouteilles  
plastique, métaux) pour l'année 2014  
(en kg/hab/an)**



**CS brutes (Verre, JRM, Emballages légers)**

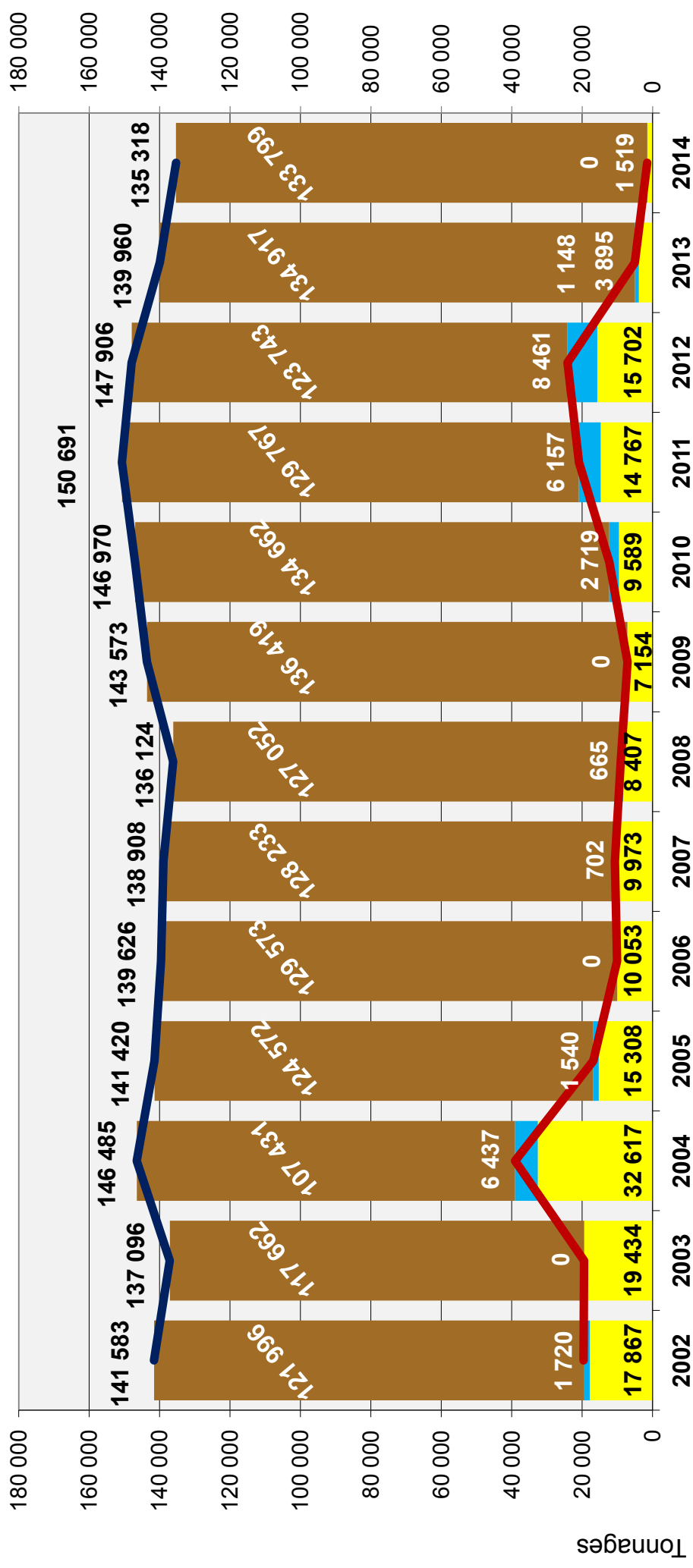
**OMR (Ordures ménagères résiduelles)**

**OMA (OMR & CS totales)**

**Communes & groupement de communes**  
La CC d'Illfurth n'adhère pas à la mission "collectes"



## Traitement des "déchets incinérables hors boues" à l'UOM de Sausheim, par mise en décharge, ou sur d'autres incinérateurs, toutes origines confondues (en tonne)



- UIOM - Traitement des "solides" sur place
- Traitement sur d'autres incinérateurs
- Déchets bruts mis en décharge
- Total des traitements extérieurs
- Tonnage total éliminé

Années

## Evolution du taux de valorisation "MATIERE" sur le gisement des déchets ménagers de 2003 à 2014

